

ESPACES NATURELS DU TARN



Schéma départemental

Une nature pour les territoires tarnais

2 0 2 0 - 2 0 2 6



Le Tarn regorge de sites emblématiques révélateurs de notre patrimoine naturel et de nos paysages. Les espaces naturels constituent un socle de la préservation de notre patrimoine qu'il soit original ou 'ordinaire', végétal ou animal, naturel ou cultivé.

La prise en compte de la biodiversité permet de répondre à des enjeux forts d'équilibre écologique mais également à « des services écologiques » rendus aux territoires et aux citoyens.

Le Département est devenu un acteur incontournable dans la préservation et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité. Souhaitant mettre en valeur les grands atouts de ces espaces et de cette richesse, la collectivité départementale mène une politique environnementale ambitieuse et volontariste en leur faveur.



Ce nouveau schéma affirme le Département du Tarn comme un référent environnemental en renforçant la lisibilité et la cohérence de son intervention transversale sur les milieux, tout comme la qualité et l'attractivité des espaces naturels et paysagers tarnais.

Notre objectif :

- une nécessaire connaissance des espaces naturels ;
- une conservation et une restauration de la biodiversité existante ;
- une valorisation du patrimoine naturel ;
- une nouvelle dynamique territoriale autour d'acteurs engagés pour la biodiversité.

Cet outil de planification va rendre accessibles et vivants nos écrins de nature et sensibiliser les citoyens à la fragilité des écosystèmes. C'est une volonté forte du Département.

Ce schéma va être décliné de manière numérique, c'est un élément fort pour l'avenir, pour la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité auprès de nos jeunes par l'éducation à l'environnement ; un nouvel élément de promotion touristique du Tarn. Les espaces naturels nous rassemblent, rassemblons-nous pour la nature et le climat.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe Ramond".

Christophe Ramond
Président du Conseil départemental du Tarn

SOMMAIRE

Le contexte naturel tarnais 9

Le Tarn, des richesses naturelles	10
• Une mosaïque de paysages	10
• Des espaces naturels patrimoniaux	12
- Le Tarn : 9 grands ensembles naturels	12
- Une patrimonialité reconnue	13
- Les Espaces Naturels Sensibles, des cœurs de biodiversité	13
- Des espèces témoins d'une biodiversité remarquable	14
- Des milieux aquatiques diversifiés	15
• Des milieux naturels "ordinaires"	16
- Des espaces naturels relais	16
- Une diversité d'espèces "de proximité"	17
• La biodiversité cultivée agricole et forestière	18
Les atouts de la biodiversité : des "services écologiques rendus" aux territoires et aux citoyens	20
Des espaces naturels confrontés à des mutations essentiellement socio-économiques	23
• Une déprise agricole et une banalisation des espaces menaçant la biodiversité	23
• Une fragmentation des habitats et une urbanisation exerçant des pressions sur les ressources naturelles	24
• Des espèces exotiques envahissantes de plus en plus présentes	24
• L'accueil grandissant des pratiques de loisirs au sein des espaces naturels	25

Les fondements de l'action départementale en faveur d'espaces naturels 27

Des politiques en faveur de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité	29
• Intervenir dans les Espaces Naturels Sensibles	29
• Des politiques associées pour agir sur l'ensemble des milieux naturels et les différentes composantes de la biodiversité tarnaise	30
- Préserver, restaurer, mettre en valeur la biodiversité ordinaire et les continuités écologiques sur l'ensemble des espaces tarnais	30
- Un conservatoire départemental pour sauvegarder la biodiversité cultivée en espèces fruitières et vignes	31
- Gérer durablement les forêts multifonctionnelles propriétés du Département	31
- Connaître et faire connaître les zones humides : Le pôle tarnais des zones humides	32
- Assurer un suivi et une assistance technique pour les milieux aquatiques et la ressource en eau	33
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	34
 Un faisceau de politiques environnementales agissant sur les milieux naturels	35
• Des politiques contribuant à la protection de la biodiversité	35
- La préservation des aires d'alimentation des captages en eau potable	35
- La protection des milieux récepteurs grâce à des systèmes d'assainissement collectifs performants	36
- La garantie d'un développement maîtrisé des sports de nature pour un accueil de qualité au sein des espaces naturels	36
- La diffusion des enjeux en matière d'espaces naturels dans les commissions départementales d'aménagement du territoire	37
• Des politiques pour découvrir et sensibiliser aux richesses naturelles et paysagères	38
- La randonnée pour découvrir les paysages tout en préservant les espaces traversés	38
- Les voies vertes pour parcourir des traverses paysagères	39
- Les espaces naturels et la biodiversité ancrés historiquement dans les actions d'Education à l'environnement	40
- Les bases départementales, des outils de sensibilisation et d'éducation à l'environnement au cœur d'ENS départementaux	40

Des politiques départementales opérationnelles ancrées dans les territoires pour mieux répondre aux enjeux régionaux, nationaux et européens	41
• Une contribution tarnaise aux politiques nationales	41
• Des interventions ancrées localement permettant une coordination et une déclinaison de la Stratégie régionale pour la Biodiversité de la région Occitanie	42
Un cadre réglementaire au service des politiques engagées	43
• La compétence ENS	43
• Un outil financier : la part départementale de la taxe d'aménagement	44
• Un outil juridique : le droit de préemption	45

La stratégie d'intervention 47

Engagements et principes d'intervention du Département en matière de biodiversité	48
• Qualifier les sites ENS pour spécialiser l'action départementale	49
• Être exemplaire et expérimenter dans les propriétés départementales	51
• Agir auprès des acteurs locaux par une ingénierie de projet appuyée par un règlement d'aide	52
• Partager et diffuser une culture commune pour la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des politiques départementales	53
• Assurer la gouvernance et la mise en œuvre du Schéma pour pérenniser et renforcer l'action départementale en matière d'espaces naturels	54
Plan d'actions	55
Fiches actions	58

Annexes 129

Annexe 1 : Qualification des sites ENS et actualisation des zonages	130
Annexe 2 : Règlement d'aides départemental en faveur des ENS et de la biodiversité	134
Annexe 3 : Modèle de Convention avec les communes pour les sites ENS	140
Annexe 4 : Modèle de Convention de passage en propriété privée pour un sentier ENS	142
Annexe 5 : Lecture du Schéma Départemental des Espaces Naturels au regard des Objectifs de Développement Durable	144

Lexique 146



Le contexte naturel tarnais

Le Tarn, des richesses naturelles

La diversité naturelle du Tarn trouve son origine dans une riche combinaison de formations géologiques, d'influences bioclimatiques et d'effets de relief permettant ainsi à différentes espèces de s'installer et vivre dans des espaces naturels variés. Les hommes ont, également, apporté leur influence par leurs usages et leurs pratiques façonnant ainsi les paysages tarnais de leur empreinte et de leurs activités. Le Tarn présente ainsi des richesses naturelles, qu'elles soient exceptionnelles ou ordinaires, multiples ou isolées, végétales ou animales, naturelles ou cultivées...

Une mosaïque de paysages

Le Tarn, un territoire multiple au carrefour d'influences climatiques et géologiques

L'espace Tarnais se caractérise par sa position de contact entre deux grandes unités physiques :

- La bordure Sud-Occidentale du Massif Central, dans la partie Est du département présente ainsi un caractère de moyenne montagne (entre 500 m et 1200 m). Elle assemble dans un croissant de hautes terres, la Montagne Noire, les Monts de Lacaune, les plateaux du Ségala.
- A l'Ouest, la plaine Aquitaine s'affirme dans une large dépression périphérique occupée par les collines mollassiques et fermée au Nord-Ouest par les plateaux calcaires apparentés aux causses du Quercy et le dôme de Grésigne. Le climat tarnais apparaît, ainsi, comme un climat de transition mêlant des influences océaniques, continentales et méditerranéennes.





Le territoire tarnais présente ainsi une palette de paysages particulièrement riche et typée. Dans ce carrefour géographique, elle est le fruit de multiples combinaisons complexes où s'additionnent les facteurs naturels, sociaux, économiques et même culturels.

22 entités paysagères, chacune avec des caractéristiques propres s'agencent ainsi, harmonieusement sur l'espace tarnais. Quatre grandes « familles » rassemblent ces unités spécifiques : paysages des hautes terres, paysages de plaines, de collines et de causses marquent le territoire de leurs empreintes. A chaque fois des reliefs, des roches, des sols, une végétation, des forêts et des activités humaines différentes... Quelques kilomètres suffisent pour changer d'univers...



De profondes mutations socio-économiques

ont marqué, parfois même, remanié, certains paysages traditionnels : chaulage des terres en ségala, industrie textile des vallées, crise minière du carmausin, exploitation longtemps incontrôlée du granit en Sidobre, vaste programme de reboisement FFN en montagne Noire et dans les monts du lacaunais, déprise agricole des causses, développement urbain dans les plaines et les collines...

Des espaces naturels patrimoniaux

Le Tarn : 9 grands ensembles naturels

La diversité et les caractéristiques du département tiennent principalement dans une variété de complexes éco-systémiques, ayant chacun leur propre dynamique (physique, naturelle, socio-économique...) et qui se répartissent un peu partout sur le territoire tarnais.



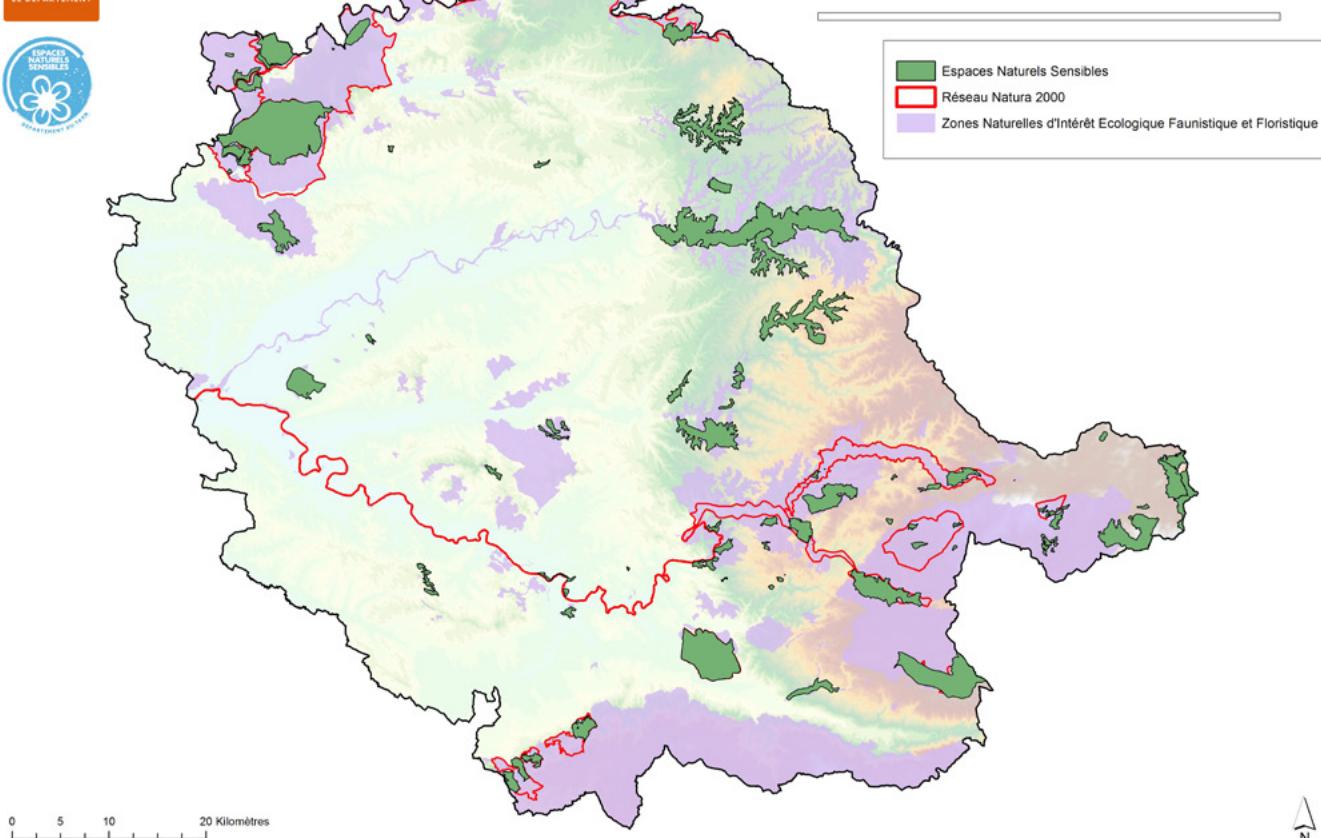
Une patrimonialité reconnue

Au sein des paysages, les composantes naturelles forment des espaces identifiés dont certains présentent une patrimonialité reconnue. Les outils réglementaires et de préservation permettent ainsi d'identifier au sein du territoire tarnais des sites d'intérêt européen (réseau Natura 2000) avec 1 ZPS (Directive Oiseau) et 9 ZSC (Directive habitat) et un site d'intérêt régional : la réserve naturelle régionale de Cambounet-sur-le-Sor.

Au-delà de ces zonages d'intervention, le Tarn est riche de nombreux milieux naturels identifiés avec 24 ZNIEFF de type 2 et 138 ZNIEFF de type 1. Contrairement aux sites Natura 2000 où un document d'objectifs assortis de contrats de gestion aidés sont possibles, les ZNIEFF portent à connaissance des zonages rassemblant une grande richesse faunistique et floristique. Certaines de ces espèces pouvant bénéficier de statut de protection relevant de la "Réglementation sur les espèces protégées".



Zonages et Milieux naturels



Les ENS, hotspot de biodiversité

Le référencement de ces réservoirs de nature a servi de socle à l'identification de sites aux richesses patrimoniales pour le Tarn afin de les classer Espaces Naturels Sensibles du Tarn (en 2003). Ces espaces, porteurs d'habitats naturels privilégiés, abritent une extraordinaire population d'espèces végétales et animales. Pas moins de 81 espaces naturels sensibles identifiés et retenus par le Département, comme supports privilégiés de sa politique de sauvegarde des milieux naturels, en témoignent. Emblématiques de ce riche patrimoine naturel, ils s'avèrent précieux comme lieux d'observation et de recherche pour les naturalistes, lieux relais à valeur d'exemple pour les modes de gestion. Véritables « réservoirs » de nature, ils constituent aussi un patrimoine local de grand intérêt qui mérite une attention particulière car ils allient souvent biodiversité, production, et lieux de découverte et de sensibilisation des populations comme d'éducation à l'environnement... entre ressource et ressourcement.



© Christian Kerihuel 2003

Héron bihoreau



Lézard ocellé



Saxifrage de l'Écluse

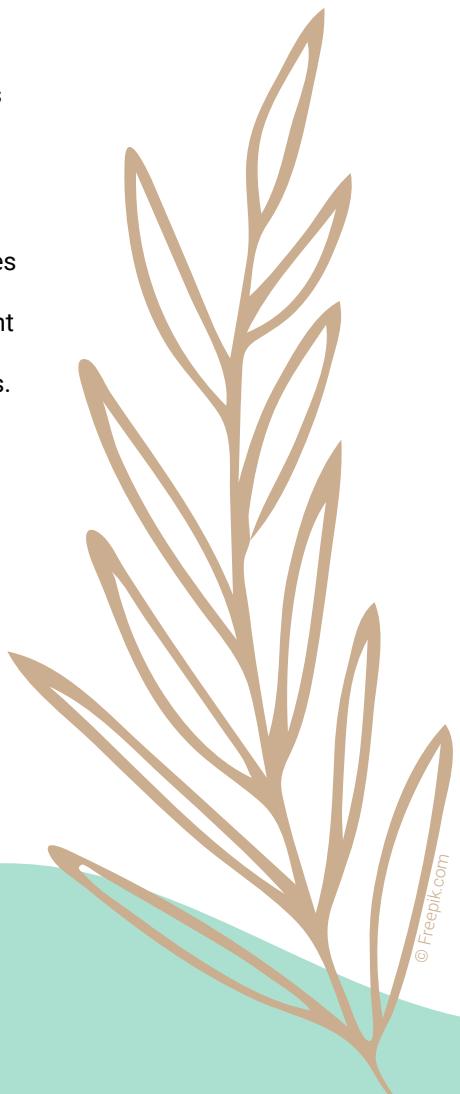
**216 espèces animales protégées dans le Tarn
dont 23 espèces en danger et 8 en danger critique + 134 espèces de flore classées en liste Rouge de l'ex Région Midi Pyrénées**
Héron, Loutre, Castor, Cerf, Drosera, Lézard ocellé, Circaète Jean le Blanc, Moule perlière,

Des espèces témoins d'une biodiversité remarquable

Cette nature « remarquable » est attestée par la présence d'espèces rares ou déterminantes de la qualité et du caractère de ces espaces.

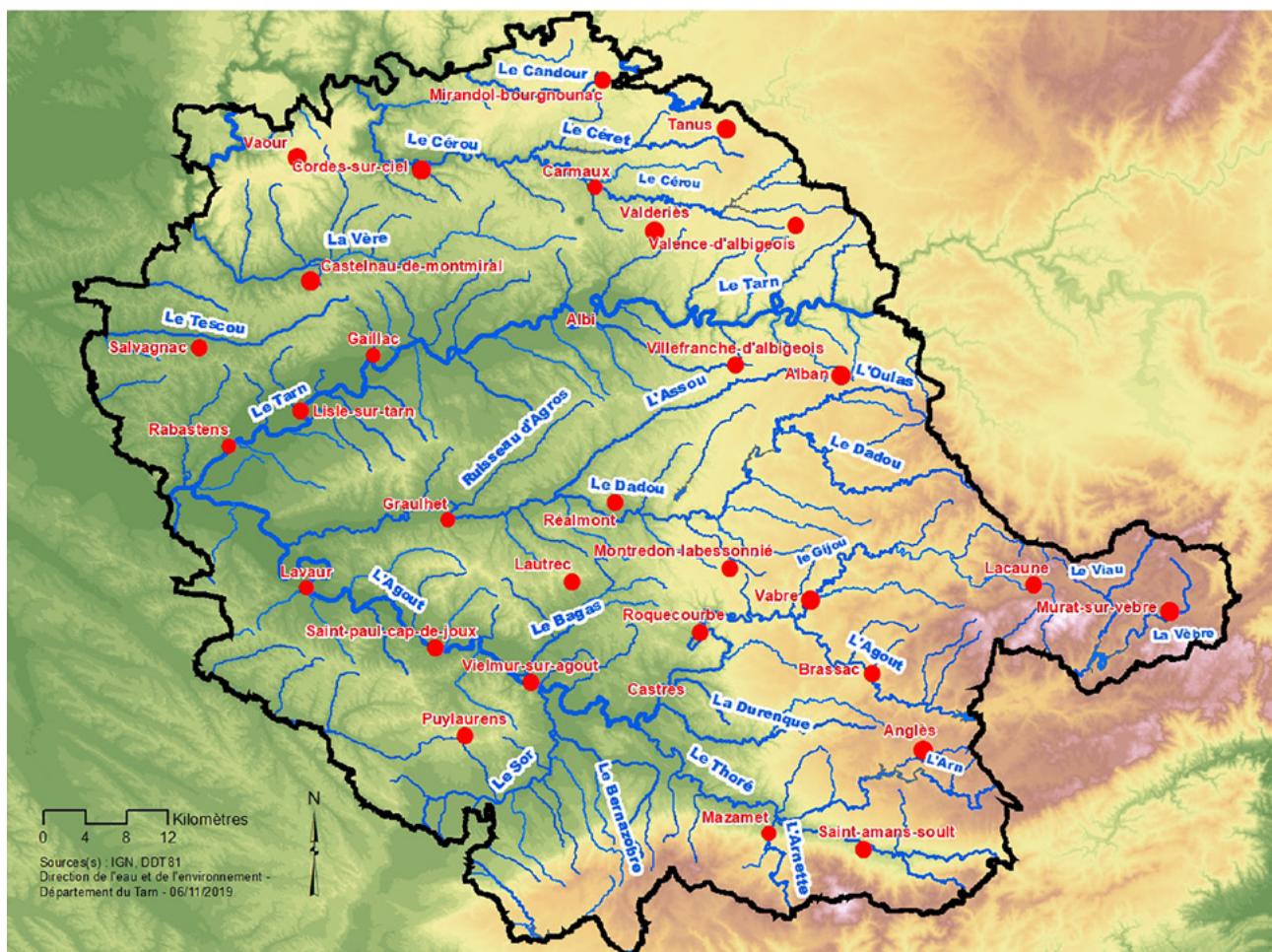
Les espèces, qu'elles soient animales ou végétales, nombreuses dans le Tarn, sont, pour certaines, remarquables de par leur statut d'espèce protégée au niveau national et supra-national. A ces espèces, au statut de protection reconnue, il convient d'ajouter des espèces remarquables pour le Tarn du fait de leur rareté sur le territoire tarnais car confinées dans des espaces restreints ou en limite d'aire de répartition pour les espèces méditerranéennes par exemple.

En préservant les milieux naturels de ces espèces remarquables, les espèces qui leurs sont liées au sein d'écosystèmes organisés bénéficient également d'une protection, d'une gestion leur permettant de subsister dans le temps. C'est tout l'esprit de la Directive Habitat (réseau Natura 2000) à laquelle la politique des ENS peut s'assimiler à l'échelle tarnaise.



Des milieux aquatiques diversifiés

La Multiplicité des paysages Tarnais concourt naturellement à offrir une importante diversité de milieux aquatiques dont les caractéristiques sont intimement liées à la topographie et à la géologie qu'ils traversent . Fort d'un réseau hydrographique dense avec plus de 7500 km de cours d'eau parmi lesquels, les grands axes Tarn et/ou Agout, les torrents dévalant les pentes de la Montagne Noire, les rivières méandriformes des plateaux tourbeux des Monts de Lacaune, ruisseaux des plateaux du Ségala plongeant dans des gorges, ... Toutes ces rivières constituent un véritable "château d'eau" pour les départements voisins et plus particulièrement pour le fleuve Garonne. Ces milieux abritent une faune et une flore riches dont plusieurs espèces protégées. L'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) est notamment présente sur de nombreux petits cours d'eau. L'Arn abrite une des plus belles populations de Moules perlière (*Margaritifera Maragaritifera*) à l'échelle Nationale, encore en capacité de se reproduire, ...



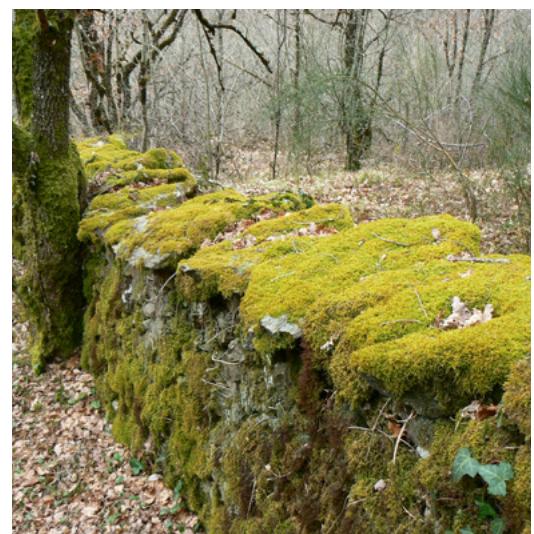
Des milieux naturels “ordinaires” :

Les corridors écologiques :
Les zones ou couloirs utilisés par les plantes et animaux pour se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre sont appelées corridors écologiques. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires...). Les corridors écologiques peuvent utiliser des structures linéaires (haies, chemins et bords de chemins, cours d'eau et leurs rives..) des structures en « pas japonais » (éléments ponctuels mais récurrents (éléments-relais : bosquets, chapelet de prairies, clairières, ou d'îlots-refuges, mares, fossés...)

Des espaces naturels relais

Au delà des ensembles géographiques identifiés comme des espaces naturels patrimoniaux, le Département du Tarn présente un éventail de milieux relativement dispersés et/ou rémanents sur le territoire. Dans ces territoires s'exercent des enjeux intéressants sur le plan de la préservation de certains habitats et espèces comme en matière de modes de gestion à expérimenter, à observer ou à développer. Au sein du maillage général de la biodiversité tarnaise, ils constituent des zones et espaces-relais, offrant aux espèces un potentiel d'habitats et d'extensions d'habitats, favorisant les déplacements et échanges génétiques ou la dissémination entre les espaces naturels patrimoniaux.

Ce deuxième niveau d'intérêt, justifie un inventaire des thématiques remarquables qui caractérisent l'espace tarnais : prairies d'altitude, zones humides, ruisseaux, réseaux apicaux et ripisylves, mares, sources et fontaines, hêtraies calcaires, vieilles futaies, bois de plaine, haies champêtres, cultures extensives et plantes messicoles des coteaux calcaires, petit patrimoine bâti.





Gazé



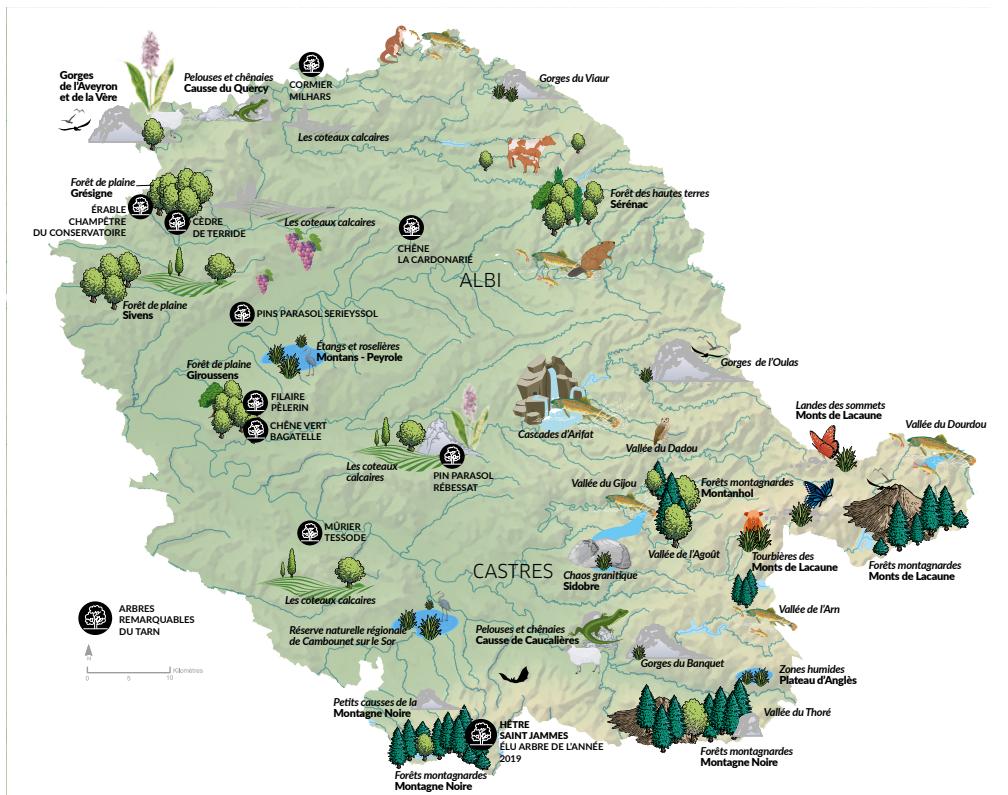
Rainette

Une diversité d'espèces "de proximité"

En regardant ce qui nous entoure, à proximité de nos lieux de vie, de travail, de déplacement ou de loisirs se trouvent des espaces naturels non reconnus, car pas exceptionnels, de par leurs tailles, leurs espèces, leurs raretés et pourtant !

Il convient de ne pas oublier toutes ces espèces dites "ordinaires" qui fondent les écosystèmes qui nous entourent : depuis les hêtraies embrumées de la montagne jusqu'au coin du jardin potager ou sur le bord de la route, le vivant se niche partout.

La nature est dans le sol de chaque terroir, dans les herbes et arbustes au bord du chemin, près de l'étang ou du vieux « pesquiès » sur les berges d'une rivière et jusque dans une flaqua d'eau. Sur le talus, dans le fossé, parmi les ruines d'une vieille bâtie, sous les tuiles d'un toit, dans l'arbre comme dans le tas de bois. Séparément les intérêts des ces habitats et de leurs espèces peuvent paraître moindres mais leurs diversités et leurs interactions en font une richesse à préserver. Les espaces remarquables présentent à la fois la diversité, la rareté et la sensibilité sur un espace restreint.



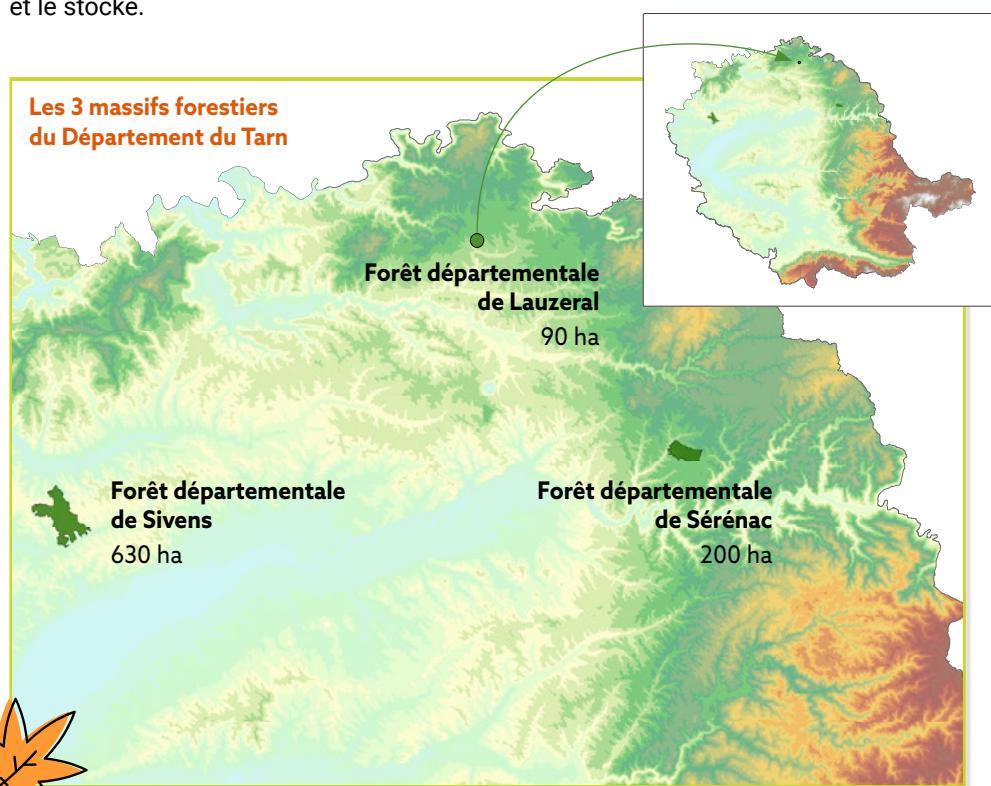
La biodiversité cultivée : agricole et forestière

Les forêts départementales, constituées de 3 massifs distincts, appartiennent au Département du Tarn et couvrent une superficie totale de 920 ha.
Il s'agit de forêts mélangées à base de feuillus caducifoliés à dominante chêne en mélange avec des conifères. La dynamique forestière permet le maintien d'habitats naturels à base de feuillus mélangés ainsi que des habitats pré ou post-forestiers (strates herbacée ou buissonnante) tels que pelouses calcaires ou fruticées à prunellier.

Les forêts départementales

Les forêts du Tarn sont classées parmi les forêts de plaine. Elles couvrent un peu plus de 170 000 ha. Riches d'une grande multiplicité d'essences (138 espèces d'arbres), majoritairement des feuillus, elles abritent également une biodiversité vaste et précieuse en surface comme en sous-sol (73 espèces de mammifères et 120 espèces d'oiseaux).

La forêt joue également un rôle majeur face aux menaces climatiques ; elle protège la biodiversité, préserve les ressources en eau, purifie l'air et atténue les fortes températures, fixe les sols, prévient les inondations, les glissements de terrain... , capte le carbone et le stocke.





La Diversité cultivée agricole

Depuis la naissance de l'agriculture et la domestication des espèces vivantes à des fins d'alimentation, ces espèces n'ont cessé de se disperser dans des milieux très variés, évoluer et s'adapter progressivement à des environnements très variés. Ceci s'est traduit par une importante diversité génétique au sein des espèces. Cette diversité se matérialise au travers d'une grande variété de formes et de caractères des espèces végétales cultivées et races animales domestiques. Cette biodiversité cultivée a grandement évolué au cours du temps du fait des sélections naturelles, mais aussi de l'action de l'homme.

Une part importante de cette diversité est indispensable à l'homme qui y a recours pour notamment se nourrir et se soigner. Il s'agit en fait de véritables ressources dans lesquelles l'être humain peut puiser pour répondre à ses besoins présents et futurs, aujourd'hui difficilement prévisibles.

Récemment, l'intensification de l'agriculture s'est traduite par une uniformisation des productions. Elle a entraîné une réduction sensible du nombre d'espèces utilisées par l'homme et un abandon progressif des variétés et races locales souvent moins productives mais bien adaptées aux conditions de sol et de climat.

Le maintien de cette diversité est nécessaire pour garantir entre autre la capacité d'évolution, d'adaptation, de résistance aux ravageurs ou maladies de ces espèces et répondre à des modes de culture plus durable, plus économique, plus respectueuse de l'environnement, plus diversifiée et capable de s'adapter à des changements climatiques. Ainsi, une richesse biologique importante est un gage de fonctionnement équilibré des milieux dans la période présente et futur.

Parallèlement à cet intérêt pour l'alimentation, le maintien de cette biodiversité cultivée est un atout pour l'environnement. Elle participe à limiter l'érosion génétique qui se traduit par la perte irrémédiable de variétés, cépages et races animales. Il permet également de répondre à la demande sociétale de productions plus respectueuses de l'environnement, issus de circuits courts de distribution et de bonnes qualités gustatives.

Le Département du Tarn et plus largement l'Occitanie possède une large gamme d'espèces végétales cultivées (fructières, légumières et céréalières) et races animales domestiques du fait de la richesse de ses terroirs.

Les atouts de la biodiversité : des “services écologiques rendus” aux territoires et aux citoyens

La prise en compte de la biodiversité répond à des enjeux forts d'équilibre écologique (préservation des habitats naturels, sauvegarde des espèces de flore et de faune) mais, au delà de sa valeur intrinsèque, elle répond également au regard des « services écologiques rendus (régulation et auto épuration des eaux, qualité des sols, qualité de l'air, polliniseurs, auxiliaires de cultures).

Épuration de l'eau

L'épuration naturelle de l'eau, fruit de la dégradation des substances qui y sont présentes, résulte de l'action d'une grande diversité de micro-organismes « spécialisés », présents dans l'eau et les sols. Un milieu naturel oxygéné, riche en micro-organismes et en plantes (qui absorbent les nutriments : phosphore, nitrates...) favorise ce processus d'auto-épuration.



Prévention des inondations et réservoirs d'eau



Les zones humides, tourbières, prairies ou boisements humides assurent des fonctions de stockage de l'eau et jouent également un rôle de tampon permettant d'éviter ou de limiter l'ampleur des inondations notamment par effet de peigne grâce à la végétation qui s'y trouve. Cette eau est ensuite restituée pour soutenir les débits des ruisseaux durant les périodes sèches. Zone de contact entre la terre et l'eau, ces milieux sont également propices à une faune et une flore très diversifiées.



Structuration des paysages et amélioration du cadre de vie

Les espaces constitutifs de la Trame verte et bleue contribuent à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie. Leurs bosquets, prairies, petites friches, haies, fossés, bordures de cours d'eau, etc... sont autant d'éléments qui structurent le paysage, et préservent sa banalisation et son uniformisation. Les services écologiques produits par les trames végétales, les haies vives en particulier, peuvent s'avérer d'autant plus importants dans des contextes territoriaux où la biodiversité a été mise à mal par des modes intensifs d'exploitation agricole (remembrements, suppression des haies, emploi de produits chimiques, mécanisation...) comme, par ailleurs, en zones périurbaines où la pression anthropique grignote les milieux naturels.

Ainsi les dépendances routières peuvent s'avérer des espaces-refuges pour la biodiversité.



© pixabay

Des lieux récréatifs et de découverte

Certains espaces naturels constituent des lieux d'activités de plein air : promenade, descente en bateau, observation naturaliste, pêche... mais aussi d'activités sportives : randonnées, course d'orientation, trails, parapente, escalade...

De plus en plus de personnes s'aventurent dans les espaces naturels pour y trouver des moments d'apaisement et de ressourcement.

Pollinisation

La contribution des insectes pollinisateurs aux principales cultures mondiales a récemment été évaluée par une étude franco-allemande à 153 milliards d'euros par an (année de référence : 2005). Cet apport correspond à près de 10 % de la valeur de la production alimentaire mondiale.





Fonctions de production

Des espaces naturels, tels que les massifs forestiers, ont pour objet de produire du bois-énergie, du bois d'œuvre d'essences nobles recherchées ou encore de favoriser l'apiculture. Les causses ou les tourbières sont aussi des sites de pâturage utilisés par les ovins et les bovins.

Création d'emplois

La gestion des espaces naturels pourra permettre le maintien de l'emploi rural en diversifiant les activités des ménages agricoles hors de la production animale et végétale.



© pch.vector - freepik.com

Alimentation en eau potable



© freepik.com

La disponibilité et la qualité de ces ressources en eau sont directement liées à la géologie et à l'hydrogéologie qui modèlent naturellement les entités paysagères locales. Elles traduisent également historiquement les schémas d'implantation des lieux de vie, que l'on se trouve en plaine, en territoire plus vallonné voire en montagne.

En terme de captages destinés en eau potable, on trouve dans le département des ressources naturelles de nature différente propice pour permettre la production d'une eau d'alimentation de qualité. Ces ressources possèdent des caractéristiques physiques et chimiques qui dépendent de leurs caractéristiques selon qu'elles sont superficielles (lacs ou cours d'eau) ou souterraines (sources, puits ou forages).

Des espaces naturels confrontés à des mutations essentiellement socio-économiques

Comme de nombreux territoires, les espaces naturels tarnais subissent des pressions humaines et climatiques à des degrés différents mettant ainsi en lumière leur fragilité et les nécessités d'agir.

Une déprise agricole et une banalisation des espaces menaçant la biodiversité

Le “réseau écologique” constitue un maillage d’espaces propice au déplacement des espèces. Il vise à favoriser le déplacement des espèces entre les habitats favorables dispersés sur leurs aires de répartition. Il est constitué de réservoirs de biodiversité et de corridors.

Dans le croissant des hautes terres de l'est et du sud, l'enjeu majeur est la déprise agricole et la banalisation des milieux naturels avec notamment la fermeture des espaces (comblement des fonds de petites vallées et vallons ; réduction, voire disparition des clairières agro-pastorales, fermeture des zones humides, des landes et de pelouses de petits causses.

Ils supportent également, les effets de pratiques, encore prégnantes, d'une agriculture intensive préjudiciable aux sols, aux maillages végétaux, aux habitats naturels et aux espèces floristiques et faunistiques associées. La banalisation de certains espaces naturels et la disparition d'espèces en sont le corollaire.



Une fragmentation des habitats et une urbanisation exerçant des pressions sur les ressources naturelles

Malgré de fortes nuances dans leurs caractères naturels et la répartition des occupations humaines et leurs dynamiques, les milieux naturels tarnais et la biodiversité "ordinaire" en particulier, sont soumis globalement aux pressions liées à l'urbanisation, l'extension d'infrastructures et zones d'activités qui s'exercent aux dépens des surfaces utilisées pour l'agriculture, les boisements ou les espaces naturels eux-même. Pour survivre et résister aux agressions (épidémies, prédations, morts accidentelles...), la population d'une espèce doit comprendre un effectif minimal. Elle doit donc aussi disposer d'un territoire de taille suffisante lui permettant de réaliser la totalité de son cycle vital (alimentation ici, nidification là, repos ailleurs).

La fragmentation des espaces naturels liée aux activités humaines constitue donc une forte menace pour les écosystèmes. La superficie des espaces naturels diminue, tant du fait de l'urbanisation que de la pratique d'une agriculture intensive (suppression des haies, sur entretien des fossés, etc.)



© Fotolia - gordzam

Moustique Tigre



© Ruckszio - stock.adobe.com

Ambroisie à feuilles d'armoise

Des espèces exotiques envahissantes de plus en plus présentes

Ces espèces, animales, végétales, bactéries et virus présentent des impacts à la fois en termes de santé humaine (pollen allergisant des ambroisies, vecteurs de maladies pour le moustique tigre) mais aussi sur les rendements agricoles (plantes concurrentielles telles que les ambroisies, mouches asiatiques des fruitiers à noyaux, virus de la sharka...) ou sur le paysage (pyrale du buis, chancre coloré du platane....). Cependant, trop souvent oubliée, la présence de ces espèces peut conduire à une perte de biodiversité et une dégradation de certains milieux. Le fort pouvoir colonisateur de ces espèces engendre une transformation rapide des milieux où la diversité locale se réduit voire disparaît. La gestion de l'équilibre des écosystèmes perturbés par ces espèces est un enjeu majeur tant pour la sauvegarde de la biodiversité que pour les activités humaines (gestion de la renouée du japon en bord de route...).

Dans le Tarn on constate la présence de 92 plantes exotiques envahissantes (données 2017) et 30 espèces animales préoccupantes pour l'Union européenne (juillet 2019).

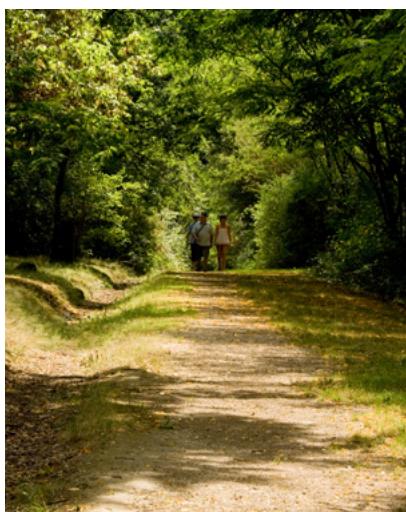
Espèce exotique envahissante : une espèce exotique, importée généralement pour sa valeur ornementale ou arrivant avec les moyens de transports actuels et ou son intérêt économique qui, par sa prolifération, transforme et dégrade les milieux naturels de manière plus ou moins irréversible. Les principales caractéristiques :

- Elles ont un développement rapide, sont très compétitives, et possèdent une grande capacité d'adaptation,
- Elles n'ont pas de parasites ou de consommateurs connus dans les régions infestées,
- Elles colonisent préférentiellement les milieux perturbés (invasion rapide des milieux artificialisés, dégradés ou appauvris en espèces).

Le terme "**invasives**" est réservé aux plantes exotiques qui causent de graves atteintes aux milieux naturels locaux ou à la santé humaine.

L'accueil grandissant des pratiques de loisirs au sein des espaces naturels

La nature, ses espaces, ses chemins, ont toujours été un terrain de jeux propice à la découverte et aux pratiques sportives. Il y a encore quelques années, les pratiques, réservées à certains, demeuraient ponctuelles, confidentielles et restreintes géographiquement. Désormais, les populations sortent, découvrent leurs espaces de proximité mais aussi des nouveaux, plus lointains, via le tourisme "vert", "de campagne". Ainsi, elles peuvent, parfois, conduire sur le terrain, des usagers venus chercher essentiellement un simple support et un décor pour leur pratique. Leur prise de conscience des caractères fragiles et rares de certains milieux est un enjeu essentiel pour les espaces naturels.



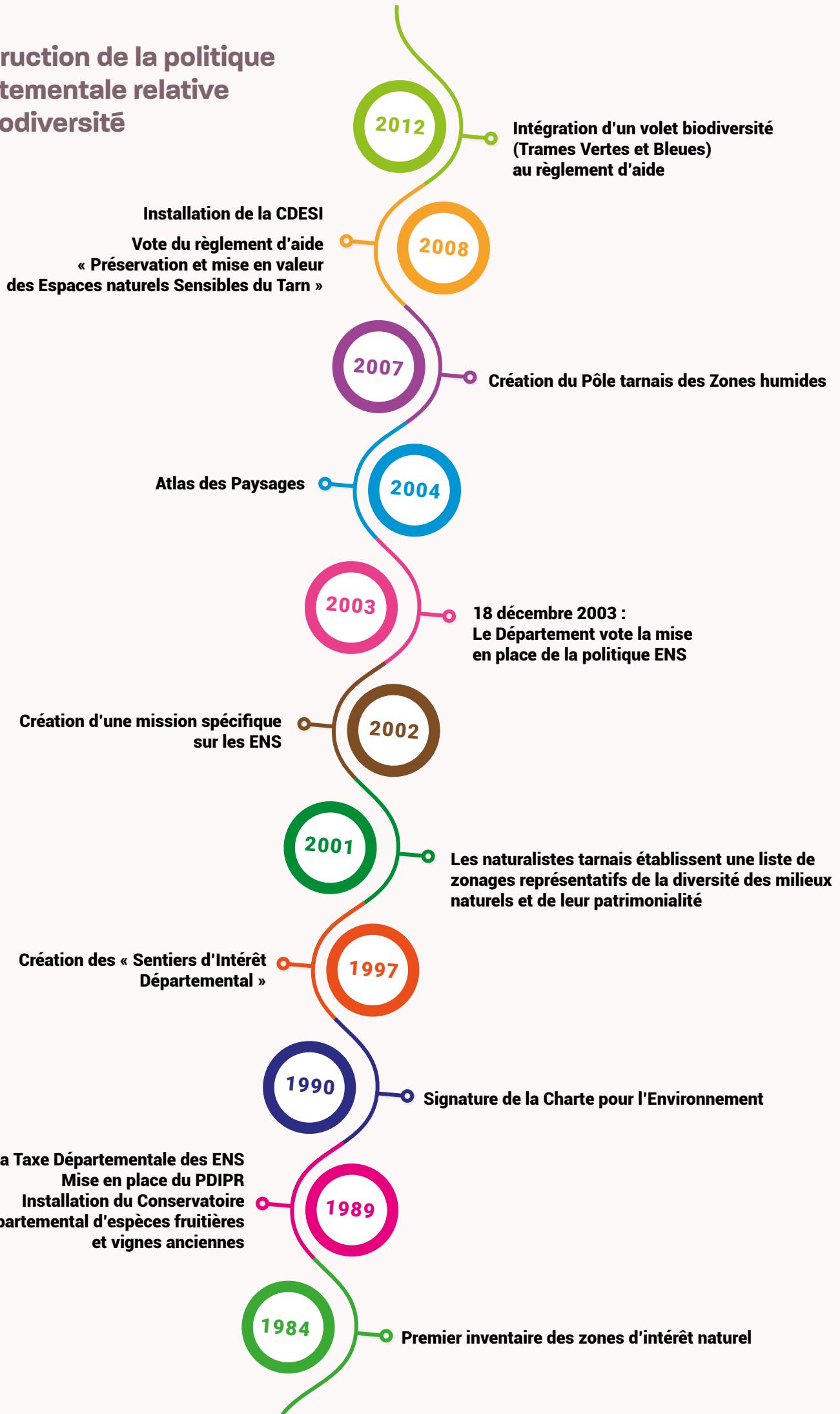
© L. Frezouls

Si un usage "conscient et maîtrisé" des espaces naturels est une opportunité pour éduquer, informer, sensibiliser le citoyen à la biodiversité, ces nouvelles pratiques peuvent impacter les espaces naturels : de par leur nombre, leur fréquence et leur localisation, les usages récréatifs des espaces naturels peuvent revêtir un caractère menaçant pour les espèces qui voient leurs habitats dégradés, dérangés, réduits...



Les fondements de l'action départementale en faveur d'espaces naturels

Construction de la politique départementale relative à la biodiversité



Des politiques en faveur de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité

Intervenir dans les Espaces Naturels Sensibles



Des zonages comme fondement de la politique :

Des zonages comme fondement de la politique : Distribués sur l'ensemble du territoire, les 81 ENS identifiés rendent compte de l'éventail des milieux naturels tarnais insérés dans la mosaïque des paysages tarnais.

Trois objectifs comme axes d'intervention

- La préservation de sites naturels fragiles : Le Département agit, en enrichissant et en partageant la connaissance sur les espèces patrimoniales tarnaises.

- ▶ Depuis 2002, une centaine d'inventaires floristiques et faunistiques financés pour près de 350 000 euros
- ▶ Soutien aux partenaires naturalistes : LPO, CEN, STSN

- L'expérimentation de modes de gestion ou de reconquête de milieux naturels sensibles : Sur la base des plans de gestion élaborés, ces « chantiers » sont autant d'opportunités d'agir concrètement sur site et également de mettre en avant le caractère reproductible de l'action

- ▶ Exemples d'actions de restauration de milieux : Restauration de tourbière (rebouchage de drain), fermeture de tunnel en faveur des chauves-souris, restauration de landes sèches

- L'ouverture au public pour une valorisation pédagogique et une sensibilisation du plus grand nombre.

Mieux connaître pour mieux protéger, c'est faire découvrir sans porter atteinte aux milieux naturels fragiles ; ces territoires sont aussi et surtout des lieux de vie, de production où l'Homme façonne les paysages au fil du temps.

- ▶ 14 sentiers de découverte aménagés



Ainsi définie, la politique ENS s'est développée en concertation avec les communes en s'adaptant aux contextes locaux et en parfaite coordination avec les propriétaires et gestionnaires du terrain (collectivités ou les propriétaires privés). L'esprit étant d'insuffler une dynamique locale dans une démarche partenariale et diffuse sur l'ensemble du territoire pour favoriser l'ancrage local de la politique ENS et la reproductibilité de ses actions.

Cette politique a permis de hiérarchiser l'intervention du Département en priorisant certains sites en fonction de l'urgence d'intervention et de la patrimonialité des espèces qu'ils hébergent. C'est ainsi que 38 sites prioritaires et 43 secondaires ont été identifiés. Dès lors, une action volontariste et programmée du Département en terme de chronologie et de moyens a été mise en œuvre, ciblant alors les actions sur des sites pilotes.

- ▶ Les cascades d'Arifat, la tourbière de Payrac, les landes de Nages, le causse de Caucalières, la RNR de Cambounet ...
- ▶ 2008, mise en place du règlement d'aide

Des politiques associées pour agir sur l'ensemble des milieux naturels et les différentes composantes de la biodiversité tarnaise par des politiques associées

Qu'elle soit remarquable, ordinaire, cultivée, génétique, exotique... la biodiversité n'est pas réservée à des sites patrimoniaux. Au-delà des actions socles sur ces espaces remarquables, le Département se doit d'agir pour toutes les biodiversités. Cette doctrine, même non formalisée, a guidé le Département dans la conduite de diverses politiques ou missions, toutes au service des milieux naturels tarnais.

Préserver, restaurer, mettre en valeur la biodiversité ordinaire et les continuités écologiques sur l'ensemble des espaces tarnais

Le Tarn présente un éventail de milieux relativement dispersés et/ou rémanents sur le territoire dans lesquels s'exercent des enjeux intéressants sur le plan de la préservation de certains habitats et espèces comme en matière de modes de gestion à expérimenter, à observer ou à développer. Ainsi, sur les mêmes principes que la politique ENS, le Département agit sur des milieux naturels ordinaires, la trame verte comme les haies, des espaces péri-urbains...

- ▶ Programme de restauration de landes sèches des monts de Lacaune
- ▶ Programme de rénovation et plantation de haies et alignement avec Arbres et Paysages tarnais
- ▶ Programme de restauration et de valorisation des zones humides du Tarn
- ▶ Diagnostics naturalistes à des fins d'aménagements et ou de valorisation (Etude Chauves-souris, cartographie des habitats, études espèces)

Un conservatoire départemental pour sauvegarder la biodiversité cultivée en espèces fruitières et vignes

Situé au coeur de l'Espace Naturel Sensible départemental 'Vallon de l'Audoulou' sur la commune de Puycelsi, le Conservatoire départemental d'espèces fruitières et vignes anciennes, propriété du Département du Tarn met en œuvre des actions de sauvegarde, d'évaluation, de restauration et de valorisation des espèces fruitières et vignes anciennes du territoire de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Il constitue un lieu de référence pour la préservation de la diversité génétique et originale de ce patrimoine biologique.



- ▶ Des collections fruitières installées sur 8 ha et constituées de plus de 4000 arbres
- ▶ Plus de 700 variétés anciennes de fruitiers à pépins (pommiers et poiriers) ou à noyaux (cerisiers, pêchers et pruniers) et plus de 100 cépages de vignes d'antan
- ▶ 250 participants par an à une vingtaine d'animations techniques (taille, greffage...) et des animations pour les scolaires, les associations...
- ▶ Une vingtaine de projets accompagnés par an dont la moitié en direction de collectivités



Gérer durablement les forêts multifonctionnelles propriétés du Département

Le Département est garant d'un juste équilibre des multiples valeurs et utilisation de ses forêts pour maintenir les composantes et les fonctions essentielles de l'écosystème forestier dans un état satisfaisant tout en répondant aux 3 objectifs environnemental, social et de production de bois.

La gestion de ces espaces vise à mettre en valeur l'ensemble des services rendus par les forêts et ainsi concilier la conservation de la diversité biologique végétale et animale, le maintien de la productivité, de la capacité de régénération, de la vitalité des peuplements et la capacité à satisfaire la demande sociale d'espaces de découverte, de détente et de pratiques sportives. Reconnue durable, la gestion des forêts est labélisée PEFC.

Les aménagements réalisés et les actions mises en œuvre dans ces massifs forestiers résultent d'une collaboration avec l'Office National des Forêts, les bases départementales, les naturalistes et les utilisateurs de l'espace (scolaires, sportifs, associations ...).

- ▶ Réalisation d'inventaires de l'avifaune et des chiroptères en 2019 sur les forêts de Sivens et Sérénac
- ▶ Sylviculture durable : régénération naturelle, calendrier des coupes, peuplements mélangés, bois mort et vieux bois ...
- ▶ 4 sentiers pédestres et 3 circuits VTT aménagés et balisés





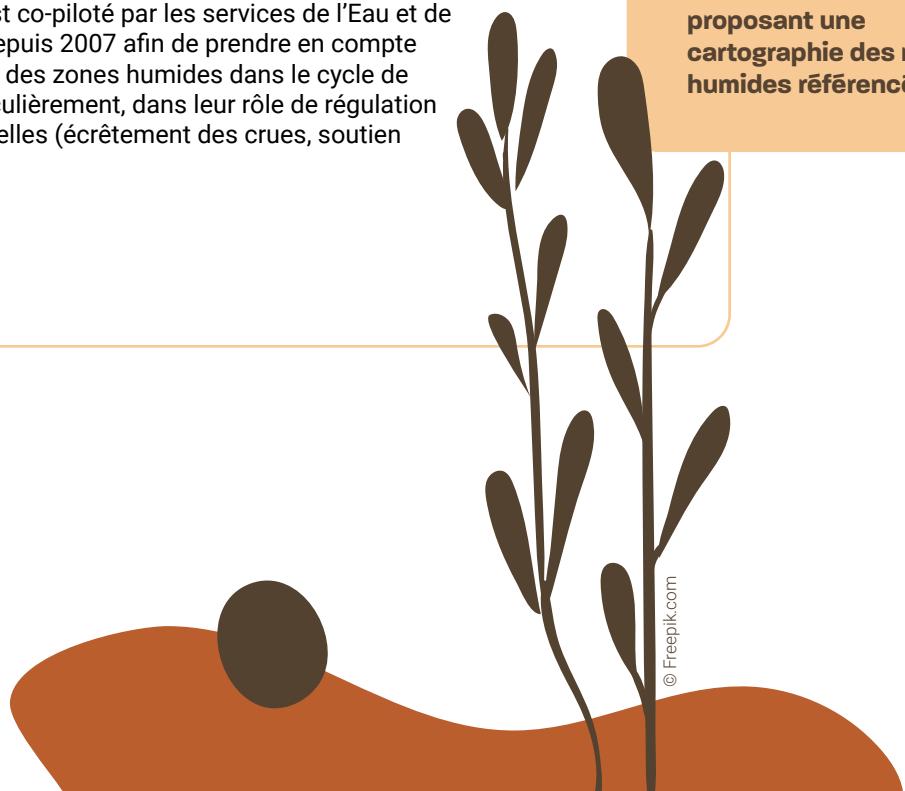
Connaître et faire connaître les zones humides : Le Pôle tarnais des zones humides

Le Département assure l'animation de ce Pôle en créant du lien entre partenaires (services de l'Etat, associations naturalistes, syndicats de bassin...) mais également en homogénéisant la donnée puis en la centralisant dans une base commune. Cette dernière est mise à disposition du grand public via un site internet hébergé et géré par le Département.

Les thématiques et missions exercées dans le cadre de la politique de l'eau trouvent régulièrement des points de convergence avec les thématiques environnementales et notamment dans la prise en compte des zones humides : Ainsi le pôle tarnais des zones humides (cf p6) est co-piloté par les services de l'Eau et de l'Environnement depuis 2007 afin de prendre en compte les fonctionnalités des zones humides dans le cycle de l'eau, et plus particulièrement, dans leur rôle de régulation des eaux superficielles (écrêtement des crues, soutien d'étiage).



- ▶ **2 500 zones humides inventoriées grâce à ce réseau de partenaires**
- ▶ **Une organisation unique dans la région avec plus de 30 partenaires identifiés de tous horizons : collectivités, services de l'état, associations, chambres consulaires, ...**
- ▶ **Deux objectifs : Connaitre et faire connaître les zones humides départementales**
- ▶ **Un site internet proposant une cartographie des milieux humides référencés**



Assurer un suivi et une assistance technique pour les milieux aquatiques et la ressource en eau

Le territoire tarnais est très marqué par la dichotomie est/ouest où les cours d'eau de montagne préservés contrastent avec les cours d'eau ruraux recalibrés uniformes des plaines cultivées. Les Services du Département s'attachent donc depuis de nombreuses années à suivre l'évolution de l'état de ces différents milieux au travers d'un réseau de suivi de la qualité des écosystèmes aquatiques.

- ▶ **26 points de suivi de la qualité physico-chimique, chimique et 15 points de suivi biologique dans le cadre du Réseau Départemental de Suivi des Écosystèmes Aquatiques.**
- ▶ **Un historique de données de plus de 15 ans**
- ▶ **Développement et animation d'un Observatoire départemental de l'Eau**

- ▶ **7 structures de gestion des milieux aquatiques bénéficiant d'un accompagnement technique et financier**
- ▶ **78 000 euros d'aide au fonctionnement de ces structures**
- ▶ **160 000 euros d'investissement annuel pour la restauration des milieux aquatiques**

La gestion quantitative est un axe majeur dans la valorisation des paysages aquatiques et le maintien des espèces remarquables. A ce titre, le Département du Tarn est un acteur incontournable de la gestion de la ressource sur son territoire, en tant que gestionnaire technique d'ouvrages (Fourogue, La Bancalié et St Géraud). Il est également Maître d'ouvrage du Plan de Gestion des Étiages, l'outil de planification et de gestion des besoins et usages de l'eau.

Le Département accompagne également les collectivités (Syndicat de rivière ou de bassin) qui exercent la compétence GEMAPI (Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), aussi bien d'un point de vue technique et financier que pour tout projet, programme destiné à améliorer le fonctionnement et l'état écologique des milieux.

- ▶ **3 barrages suivis techniquement et administrativement (20 Mm³ cumulés pour la gestion des débits d'étiage)**
- ▶ **4 conventions signées avec EDF (32 Mm³ disponibles)**
- ▶ **Maîtrise d'ouvrage départementale du Plan de Gestion d'Étiage (PGE) Tarn.**





Chenille de la Pyrale du buis



Pyrale du buis



Ambrosie brûlée

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes :

Les actions et plans de lutte sont le plus souvent édictés par la réglementation conférant un rôle d'acteur territorial au Département. Ainsi les actions mises en place par le Département se concentrent sur ses domaines d'activités et sur ses propriétés.

- ▶ **Jusqu'en 2019 financement des suivis entomologiques dans la lutte vectorielle contre le moustique tigre.**
- ▶ **Suivis et aides techniques Pyrale du buis - causse de Caucalières.**
- ▶ **Suivi et contention des foyers d'ambroisie en bordure de routes départementales**
- ▶ **Suivi de la localisation cartographique des principales espèces exotiques envahissantes liées aux milieux aquatiques**

Un faisceau de politiques environnementales agissant sur les milieux naturels

Des politiques contribuant à la protection de la biodiversité

La préservation des aires d'alimentation des captages en eau potable ...

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'EAU POTABLE :

La gestion de la ressource en eau est une des clés de l'aménagement du territoire. Les actions dans le domaine de l'eau potable mises en œuvre par les services du Département cherchent à répondre aux enjeux actuels et à venir. La politique de l'eau du Département a pour objet une solidarité auprès des collectivités, pour faciliter un accès à une eau potable de bonne qualité pour tous les Tarnais. Le contrat qui lie le Département et l'Agence de l'Eau a pour objectif commun de promouvoir une gestion équilibrée des ressources en eau, des milieux aquatiques et des écosystèmes conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau. La finalité étant d'assurer une gestion équilibrée de la ressource, basée sur une utilisation raisonnée de l'eau.

CONTRIBUTION À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ :

Afin de contribuer à la sauvegarde des écosystèmes et des milieux naturels, le Département réalise, au travers d'une assistance technique et financière, des actions qui visent :

- **une protection rigoureuse des captages** : la mise en place de périmètres de protection autour des captages d'eau potable permet de préserver les espaces naturels correspondant au bassin d'alimentation de la ressource. La protection de la ressource en eau protège aussi la riche biodiversité qu'elle accueille.
- **la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des réseaux** : Le Service d'Animation en Eau Potable (SATEP) agit auprès des collectivités, pour améliorer les rendements de transport des conduites d'eau en réduisant les fuites des réseaux. Cette action atténue la pression quantitative qui pèse sur la ressource et, donc, sur les milieux naturels.

► 25 opérations relatives à la connaissance des réseaux pour un montant de 161 062 €

La protection des milieux récepteurs grâce à des systèmes d'assainissement collectifs performants

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT :

Depuis plus de 30 ans le Département œuvre pour accompagner les collectivités maître d'ouvrage dans la conception, la création et la gestion des systèmes d'assainissement des eaux usées domestiques.

Ainsi l'intervention départementale s'articule autour d'une ingénierie technique avec le SATESE et d'aides financières sur la base du règlement départemental.

CONTRIBUTION À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ :

L'intervention départementale en assainissement a pour principal objectif d'optimiser l'investissement des collectivités locales en vue de protéger le milieu récepteur des pollutions domestiques. Il s'agit d'accompagner les projets afin de les adapter aux contraintes territoriales pour obtenir un fonctionnement épuratoire satisfaisant et durable.

Le Département sensibilise notamment à la phyto épuration (filtres plantés de roseaux) ainsi qu'à des systèmes de traitement de type rustique (peu mécanisé) ; dans certains cas, à l'implantation d'une zone de rejet végétalisée (ZRV), plus-value à la station avant rejet dans le milieu récepteur.

Les agents du SATESE effectuent un suivi et une assistance pluriannuels des équipements épuratoires du département auprès des exploitants et maîtres d'ouvrage.

Le fonctionnement épuratoire des stations est évalué et diagnostiqué pour anticiper, améliorer les capacités de restitution au milieu.

Un suivi annuel du gisement des boues du département permet d'accompagner les collectivités dans l'anticipation à la gestion de ces sous-produits issus de l'épuration.

- ▶ **Suivi d'incidences des rejets domestiques et des perturbateurs endocriniens sur le milieu récepteur**
 - Interventions techniques de terrain (prélèvements d'eaux et mesures de débits)
 - 25 sites concernés de 2020 à 2022
- ▶ **Zones de Rejets Végétalisées : Les ZRV, zones humides artificielles, agissent comme une plus-value à la station en reprenant les fonctionnalités épuratoires d'une zone humide tout en créant un site favorable à la biodiversité. Elles assurent une protection du milieu récepteur en période de basses eaux.**
 - 54 installations de traitement d'eaux usées équipées d'une zone de rejet végétalisée

La garantie d'un développement maîtrisé des sports de nature pour un accueil de qualité au sein des espaces naturels

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE SPORTS DE NATURE :

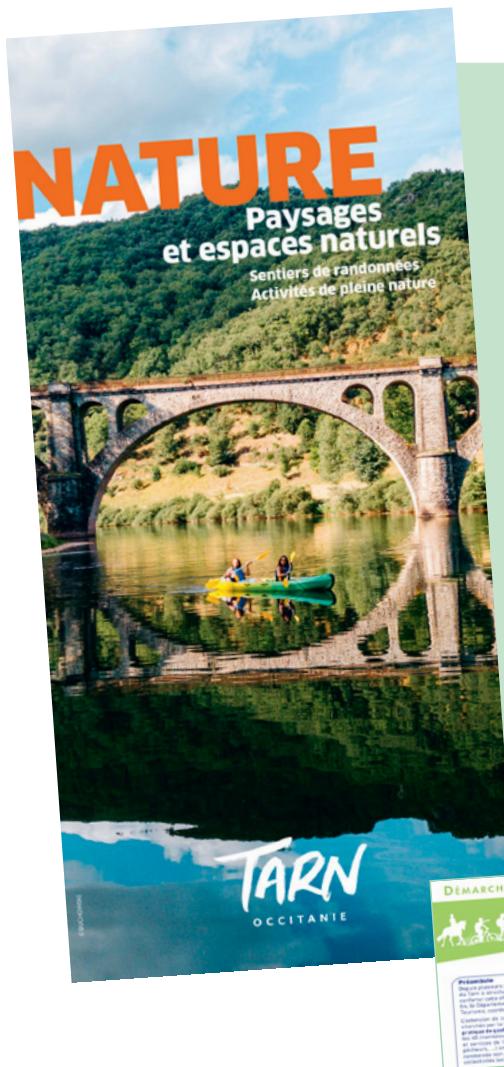
En 2008, lors de l'installation de la politique de développement maîtrisé des sports de nature avec la mise en place de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), le Département du Tarn a fait le choix d'assurer un copilotage sport-environnement de cette politique. Ce choix s'est fait sur la base d'une politique randonnée associée aux paysages qui permettait une prise en compte globale des enjeux des espaces supports de pratiques sportives de nature et des possibilités d'utilisation de la taxe aménagement pour l'aménagement de sites pour les activités de pleine nature.

Le Département et ses partenaires ont ainsi construit progressivement un espace de concertation où les acteurs sportifs peuvent dialoguer avec les gestionnaires des espaces et les naturalistes. Ces naturalistes, déjà engagés depuis plusieurs années au côté du Département, ont trouvé dans cet outil un espace de diffusion et d'information, mais aussi de médiation et d'action, en faveur des milieux naturels et de la biodiversité. Au fil du temps les échanges ont permis la construction de principes communs à la croisée des enjeux propres à chacun. D'un commun accord, ces principes ont été définis comme critères d'inscription au Plan Départemental afin de pérenniser les espaces, sites ou itinéraires s'inscrivant dans une démarche qualité connue et acceptée de tous.

CONTRIBUTION À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ :

Dans ces principes, la prise en compte environnementale est un enjeu majeur se retrouvant placée comme condition incontournable pour le démarrage de tout projet accompagné par le Département. Cette "garantie", vis à vis de la biodiversité, se construit tant par l'amélioration de la connaissance de la biodiversité tarnaise et de ses sensibilités que par la maîtrise des pratiques sportives et leurs adaptations aux espaces utilisés. La volonté commune de ne pas mettre les espaces naturels "sous cloche" ... mais, à la condition expresse d'une compatibilité établie préalablement, d'agir de telle sorte que des activités maîtrisées puissent y prendre forme de façon parfaitement adaptée afin d'y respecter les milieux naturels et mieux encore, de sensibiliser à leur richesse et à leur fragilité.

Points de convergence entre les naturalistes, les sportifs, les usagers mais aussi les gestionnaires de l'espace, des équilibres sont à inventer, construire et pérenniser pour générer des pratiques maîtrisées au service de la nature, du cadre de vie des habitants et de l'attractivité des territoires.



- ▶ **Exemples de projets accompagnés :** expérimentation du canyoning dans les cascades d'Arifat, accompagnement pour l'aménagement d'une via ferrata dans le site classé de malamort sur la commune de Durfort
- ▶ **Edition en 2012 avec le Comité Départemental du Tourisme du guide "Loisirs en pleine nature" - en 2020 construction avec Tarn Tourisme de la Carte "Pleine nature - paysages et espaces naturels - sentiers de randonnées et activités de pleine nature"**
- ▶ **Au sein de la CDESI, création de documents méthodologiques spécifiques sur les espaces naturels et insertion des préconisations liées aux espaces naturels dans les différents guides (création de chemins de randonnée, organisation de manifestations en forêt, travaux forestiers)**

La diffusion des enjeux en matière d'espaces naturels dans les commissions départementales d'aménagement du territoire

En effet, outre les actions (techniques et financières) menées sur les ENS, le Département concourt, de façon régulière, à la prise en compte de la biodiversité ; il pilote la Commission d'Aménagement Foncier (dont la réglementation des boisements) et apporte sa vision et son avis technique à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Il apporte également sa contribution au «Pôle Energies Renouvelables du Tarn» instance statuant sur les projets éoliens ou photovoltaïques (enjeux naturels et paysagers).



Des politiques pour découvrir et sensibiliser aux richesses naturelles et paysagères

La randonnée pour découvrir les paysages tout en préservant les espaces traversés



LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE RANDONNÉE :

Le développement d'itinéraires de randonnée sur le Département depuis 1989 a permis de disposer d'une offre conséquente de plus 5 000 km de sentiers avec une sélection de 1800 km de sentiers d'intérêt départemental. La démarche qualité développée par les partenaires de la randonnée tarnaise (Département du Tarn, Comité Départemental de la randonnée pédestre et Comité Départemental du Tourisme) se fonde sur un aménagement de qualité des itinéraires garant de la préservation des chemins empruntés et des espaces traversés. Dans cette dynamique et au regard des nouveaux enjeux en matière de randonnées, un nouvel accord-cadre pour la randonnée tarnaise a été signé en 2020 autour de 3 piliers fondateurs :

- la qualité des itinéraires : leur environnement et leur aménagement
- l'adaptation des itinéraires aux usages et aux pratiques (sportives)
- la valorisation de l'itinéraire et sa qualification sur le plan touristique

CONTRIBUTION À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ :

Au sein de cette stratégie départementale présentant 10 objectifs, les espaces naturels et la prise en compte de la biodiversité dans la création et la requalification de sentiers sont inclus au travers d'actions répondant à l'objectif "Garantir la qualité d'aménagement des itinéraires-supports de l'offre de randonnée". De plus, dans le cadre de la dynamique engagée pour la découverte des ENS avec notamment la création des sentiers de découverte, cet accord cadre comprend des actions menées pour "Valoriser, par la randonnée, les espaces traversés et leurs particularités ».

► Les 1 800 km de sentiers d'intérêt départemental sont représentatifs des paysages tarnais

Les voies vertes pour parcourir des traverses paysagères

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE VOIES VERTES ET RÉSEAUX CYCLABLES :

Depuis 1998 le Département développe et gère un réseau de voies vertes dont le maillage actuel développe plus de 85 km et offre des itinéraires sécurisés pour diverses pratiques, sportives, familiales, touristiques...

CONTRIBUTION À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ :

Chaque voie verte est une traverse au cœur d'un échantillon de paysage tarnais et de ses milieux naturels associés et une opportunité pour y observer une biodiversité généreuse et pas toujours aussi "ordinaire"...

La plus grande haie du département : Le chemin des droits de l'Homme - voie verte entre entre Albi et Castres, a été créée sur l'ancienne emprise de la voie ferrée constituant ainsi un ensemble d'intérêt naturel assez remarquable ; sur l'ensemble du linéaire près de 35 km de haies encadrent la voie. Ces haies champêtres qui rassemblent des essences arborées et arbustives locales (noyers, érables, pommiers, églantiers, prunelliers, merisiers) présentent un grand intérêt floristique et faunistique.



- ▶ zéro pesticide depuis 2015
- ▶ 2012 : mise en place de panneaux d'interprétation sur la flore et le paysage sur la voie verte Albi Castres
- ▶ plantation de 600m de haie sur passa Païs lors de sa création
- ▶ action avec le Lycée Forestier de St Amans Soult : réalisation de plantations en bord de voie verte à proximité du Lycée Forestier

Les espaces naturels et la biodiversité ancrés historiquement dans les actions d'Education à l'environnement

L'Education à l'environnement, portée depuis longtemps par le Département, est un préalable incontournable de la prise de conscience des populations tant sur le domaine de la biodiversité que des grands défis relatifs à la lutte contre le réchauffement climatique. En s'appuyant sur les savoir-faire du CPIE des Pays tarnais, le Département développe, au côté de la Région, un programme d'éducation auprès des scolaires et du grand public qui intègre, à la fois la biodiversité et les enjeux de la transition énergétique.

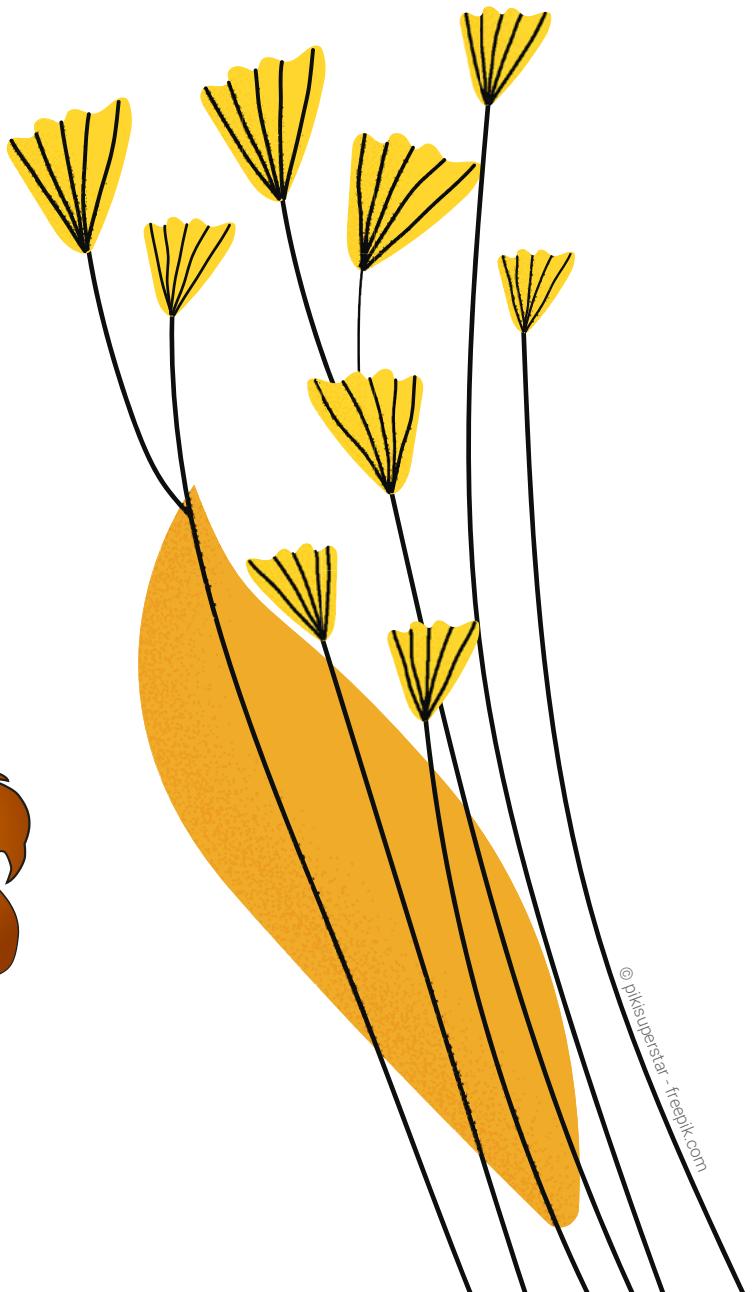
Dans son objectif « Sensibiliser et favoriser l'engagement des jeunes en faveur du développement durable, de la protection de l'environnement et de l'égalité femme/homme » le Plan Départemental de la Jeunesse propose de mobiliser les jeunes sur la promotion et la préservation des espaces naturels à travers les Eco-collèges, le CPIE, les associations de jeunesse ou clubs sportifs, les Assemblées de jeunes. Par exemple, il pourrait ainsi être mis en place une communauté des « jeunes ambassadeurs des espaces naturels ».

► **Eco collèges ; de nombreux collèges publics Tarnais ont pu réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité : création de mares, de plantations de haies, de variétés anciennes de fruitiers, de jardins, installation de ruches, de nichoirs, d'hôtels à insectes etc. Tous ces aménagements sont propices à l'observation de la biodiversité au sein des établissements.**

Les bases départementales, des outils de sensibilisation et d'éducation à l'environnement au cœur d'Espaces Naturels Sensibles du Département

Le Département assure depuis 2006 la gestion directe de 3 bases départementales, rattachées au Service Jeunesse et Sports :

- la maison de la forêt départementale de Sivens accueille des expositions et animations ponctuelles en lien avec la découverte du patrimoine naturel et culturel tarnais ;
- les bases départementales de Razisse (Mont-Roc) et de Sérénac (au cœur de la forêt départementale) accueillent tout au long de l'année des établissements scolaires, associations sportives, centres de loisirs ou établissements spécialisés pour des séjours tournés autour de la découverte de la nature et des activités physiques et sportives. Le Département y organise également des séjours de vacances où la découverte des milieux naturels fait partie intégrante des projets pédagogiques.



© pikisuperstar - freepik.com

Des politiques départementales opérationnelles ancrées dans les territoires pour mieux répondre aux enjeux régionaux, nationaux et européens

Le présent schéma départemental pour la biodiversité tarnaise contribue, comme les stratégies régionale et nationale, à l'application du plan stratégique mondial pour la diversité biologique 2011-2020 et à l'atteinte des objectifs d'Aichi.

Une contribution tarnaise aux politiques nationales

La politique environnementale en matière d'espaces naturels du Département s'inscrit dans les enjeux globaux identifiés au niveau national et européen qu'ils soient en terme de lutte contre l'érosion de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique ou de restauration des espaces naturels et de leurs fonctionnalités.

LE PLAN NATIONAL BIODIVERSITÉ, adopté en 2018 vise à donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et avec l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité (objectif inscrit dans la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages). Il marque l'engagement résolu de l'Etat à faire de la biodiversité un sujet placé au même niveau que le changement climatique. Il porte l'ambition de reconquérir la biodiversité, pour assurer la survie de nos sociétés.

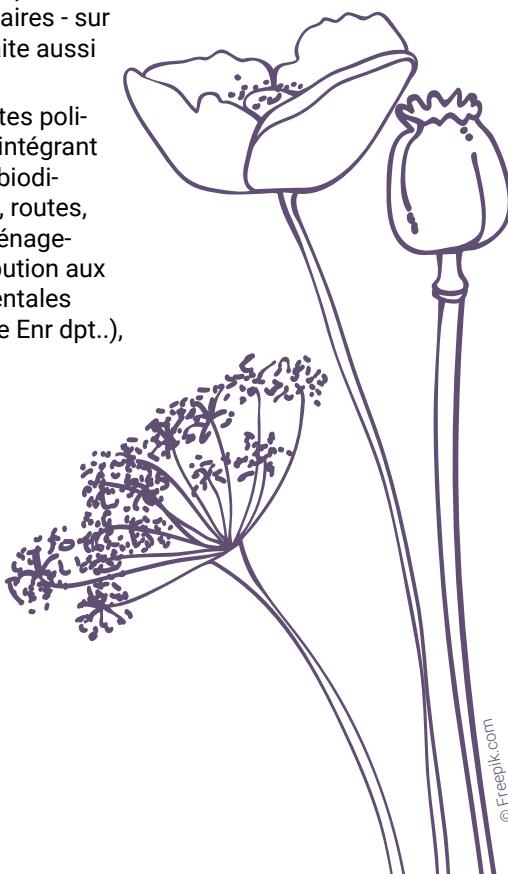
- ▶ Au travers d'actions en maîtrise d'ouvrage ou accompagnées, sur des espaces naturels classés ENS ou non, le Département contribue au Plan National biodiversité et à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité :
 - Le Département est ainsi membre des comités de pilotage des sites Natura 2000 inscrits dans le réseau européen selon les directives habitats et oiseaux, tous sont classés ENS.
 - Préservation des chiroptères dans le cadre de travaux sous les ouvrages d'art du domaine routier départemental et aide à la fermeture de grottes en espaces naturels pour favoriser l'accueil des chiroptères (PNA).
 - Commissions départementales d'aménagement/urbanisme. (CDPENAF, CODENAPS, Pôle Energie Départemental, Commission des carrières, CODERST...).
- ▶ Le Département du Tarn, par la mise en place du Réseau Départemental du Suivi des Écosystèmes Aquatiques, permet depuis 2006, de compléter la connaissance biologiques des cours d'eau, parallèlement aux réseaux nationaux gérés par l'Agence de l'Eau, et de reporter au niveau national et européen, le diagnostic des masses d'eau.

Des interventions ancrées localement permettant une coordination et une déclinaison de la Stratégie régionale pour la Biodiversité de la région Occitanie.

Le Département, au titre de sa compétence Espaces Naturels Sensibles et de ses politiques en matière de biodiversité réalise des interventions qui concernent une large part des espaces concernés par la SrB (ENS, ZNIEFF, cours d'eau, zones humides, dépendances routières...) et plus globalement des continuités écologiques (trame verte et bleue) qui figurent au rang des prérogatives du Département (Art. L 331-3 Code Urbanisme). Naturellement, le Département du Tarn a participé aux travaux d'élaboration de la SrB.

Ainsi, il apparaît que l'action du Département dans le domaine de la biodiversité est à même d'apporter une contribution à la fois très opérationnelle et fondée sur une expertise et un ancrage local de ses politiques environnementales et sectorielles :

- préservation, aménagement, gestion de sites naturels, et équipements d'accueil/sensibilisation du public,
- interventions sur les milieux aquatiques (cours d'eau ; zones humides – pôle tarnais des zones humides),
- réseau d'acteurs pluridisciplinaires - intervenants ou gestionnaires - sur lesquels la Région souhaite aussi s'appuyer,
- interventions via différentes politiques Départementales intégrant la prise en compte de la biodiversité, sports de nature, routes, solidarité territoriale, aménagement de l'espace, contribution aux commissions départementales (CDPENAF, carrières, pôle Enr dpt..), apport technique auprès des Communes Forestières (COFOR), soutien aux filières d'élevage et à la transmission des exploitations favorables au maintien des milieux ouverts et semi-ouverts, partenariats techniques avec le PNRHL.



© Freepik.com

- **Le Département du Tarn et la Région Occitanie déjà collaborateurs :**
 - L'opération landes des Mts de Lacaune lancée en 2019 permet de travailler de concert sur un même milieu naturel. Le PNR du Haut Languedoc porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération en associant la Région, le Département, les associations naturalistes et la Chambre d'Agriculture. Le Département assure une aide technique tout en mettant à profit le travail effectué sur ces sites ENS concernés par la démarche. Ce projet est à mettre en avant dans la primeur de la méthode.
 - Très impliqué depuis la mise en place de la Réserve Naturelle de Cambounet sur le Sor, le Département est aujourd'hui partenaire de la Région aux côtés de la Ligue pour la protection des oiseaux du Tarn au sein du Comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Cambounet sur le Sor.
 - Les Services du Département ont apporté leur concours aux « Guides méthodologiques pour la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme » (guides SCOT et PLUi - établis par la DREAL). Ils ont également apporté une contribution à l'élaboration du « Schéma Régional de Cohérence Ecologique » auprès de la Région et de la DREAL Midi-Pyrénées. En soulignant les enjeux d'une bonne déclinaison de ce dernier à l'échelle locale, remarque reprise ensuite et avec insistance par le CESER.

Un cadre réglementaire au service des politiques engagées

La compétence ENS

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour construire une politique en faveur de l'environnement, à travers les Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

D'après l'article L.113-8 du Code de l'urbanisme " Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion de crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 101-2. »

Les Départements possèdent une certaine liberté de guider leur politique ENS ; en fonction des caractéristiques et pressions anthropiques des territoires et de la stratégie d'intervention (préservation foncière, gestion de sites Départementaux, ouverture au public...), l'implication sera très disparate. Selon l'Assemblée des Départements de France, « les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et de ce fait être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles. »

Le Département du Tarn a signé en 2004 la charte des ENS de l'Assemblée des Départements de France.



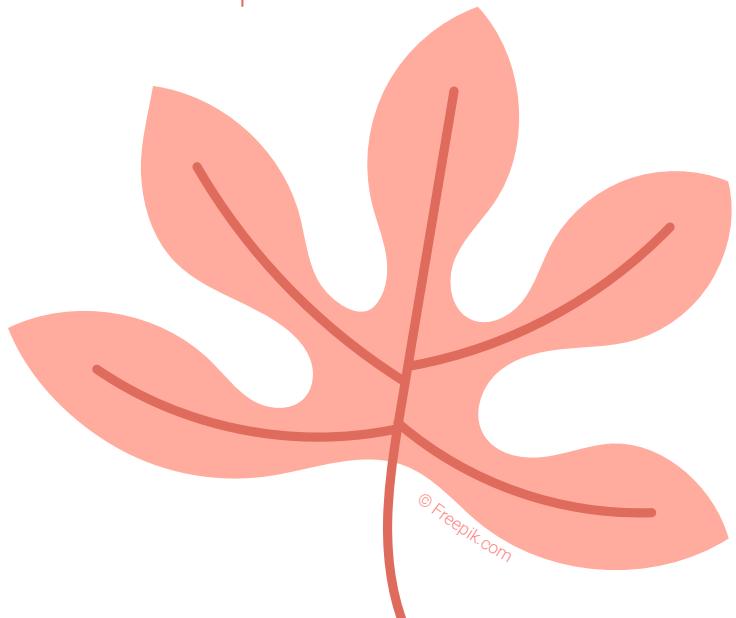
► **ENS : La notion de "bien commun"**

Maîtrise foncière ou recherche du bien commun ? Cette idée de « bien commun » reflète bien la logique recherchée. Il s'agit de rendre de la diversité, de la biodiversité à un espace, à travers une gouvernance et une gestion partagée. Dans l'esprit du développement durable, l'enjeu est de restituer aux générations futures un environnement acceptable, en protégeant et valorisant les espaces et espèces patrimoniales. La notion de patrimoine prend ici tout son sens, puisqu'elle se définit comme « ce qui est considéré comme l'héritage commun d'un groupe ».

Un outil financier : la part départementale de la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est « applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables ».

Elle se compose d'une partie communale ou intercommunale et d'une partie départementale. Pour les départements, le taux de prélèvement ne peut excéder 2,5%. Une ponction qui diffère d'un département à l'autre, puisque ce sont uniquement les élus qui délibèrent sur le taux qu'ils souhaitent mettre en place. Cette fraction départementale de la taxe d'aménagement est destinée à « financer, d'une part, la politique de protection des espaces naturels sensibles » et « d'autre part, les dépenses d'un Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ».



- Dans le Tarn, la taxe Aménagement présente a été mise en place en 1989 et son taux est actuellement de 1,8% (votée en 2008) et représente pour l'année 2018, pour la part ENS, une recette de 2 486 274 €

La taxe d'aménagement est donc la pierre angulaire de la politique ENS. sachant qu'elle n'est plus exclusivement attribuée à celle-ci, mais élargie à d'autres domaines de l'environnement (continuités écologiques, eau, sport nature) dans le but de protéger la biodiversité.

Il convient tout de même de rappeler, que cette taxe sur la construction se base sur une logique de compensation. Plus l'urbanisation s'étend dans un département avec des effets de consommation d'espaces naturels et plus la taxe offre des moyens pour protéger et valoriser des milieux « naturels patrimoniaux ». La protection de la biodiversité est donc paradoxalement associée à la croissance économique et à l'urbanisation.

Un outil juridique, le droit de préemption

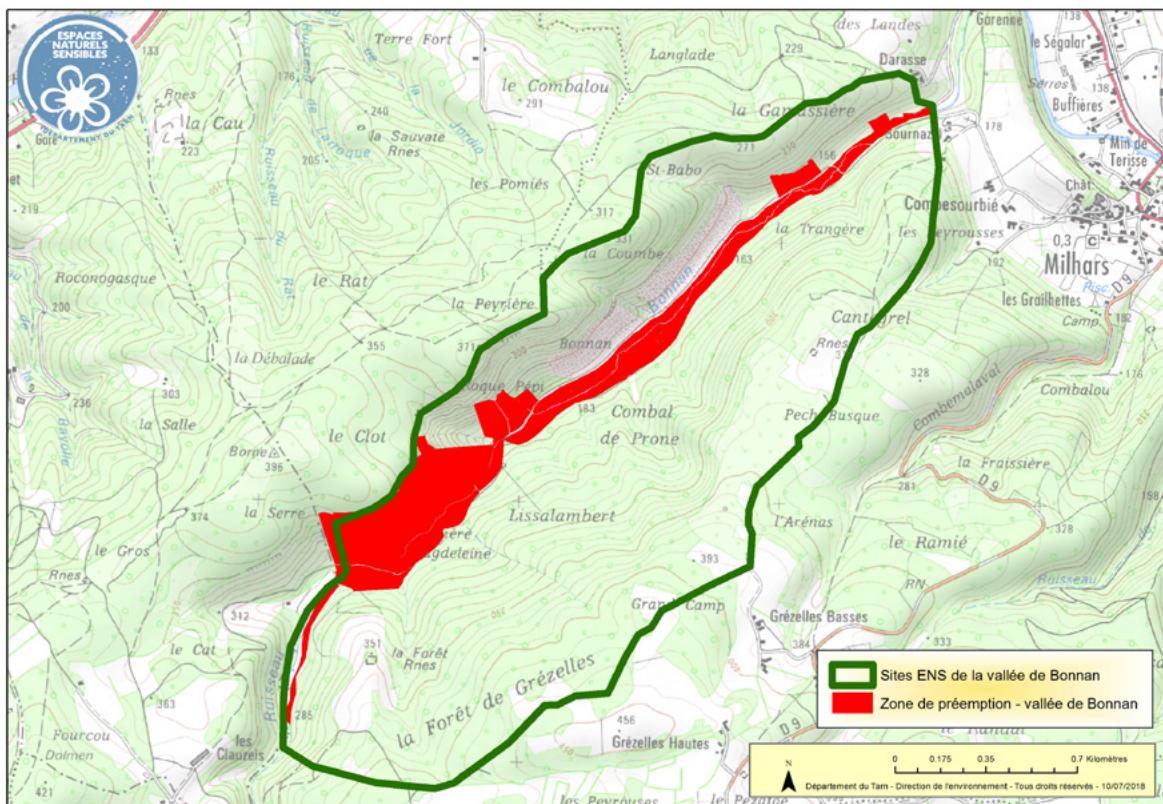
« Le droit de préemption est un droit légal ou contractuel qui permet à son bénéficiaire, titulaire ou déléataire, d'acquérir prioritairement, à l'intérieur de périmètres jugés sensibles et préalablement délimités, un bien foncier mis en vente ».

Selon l'article L.215-1 du Code de l'urbanisme, les départements sont compétents pour créer des zones de préemption, conformément à leur politique ENS régentée par l'article L.215-9 du Code de l'urbanisme : Ils « disposent d'un droit de préemption sur tout terrain ou ensemble de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance de terrains qui font l'objet d'une alienation, à titre onéreux, sous quelque forme que ce soit ».

Véritable outil juridique au service des départements, ce droit permet de protéger des espaces naturels par l'acquisition de terrains en pleine propriété et ainsi de renforcer la protection physique et réglementaire des sites départementaux. Son but est également de conforter le patrimoine départemental et de préserver le territoire en consolidant son réseau écologique. Il s'associe de ce fait à l'achat à l'amiable qui est le mode d'acquisition le plus utilisé.

Toutefois, ce droit reste un outil de veille foncière, puisque l'acquisition ne peut se faire que si le propriétaire décide de vendre son bien. C'est alors un levier intéressant, qui permet de sécuriser et de verrouiller les ventes sur des parcelles visées, possédant de forts enjeux environnementaux et patrimoniaux ; et/ou sur des zones où le département a engagé des moyens financiers et humains.

► Dans le Tarn :
La première zone de préemption a été créée en septembre 2019 dans l' « ENS de la vallée de Bonnan » à Milhars. Elle permet d'instaurer une veille foncière sur une partie de la vallée au bénéfice de la mairie qui deviendrait le premier acquéreur si le Département ne se prononçait pas en cas de vente. Une aide départementale pourrait être octroyée à la municipalité dans le cadre du Règlement « préservation et mise en valeur des espaces naturels sensibles du Tarn ».





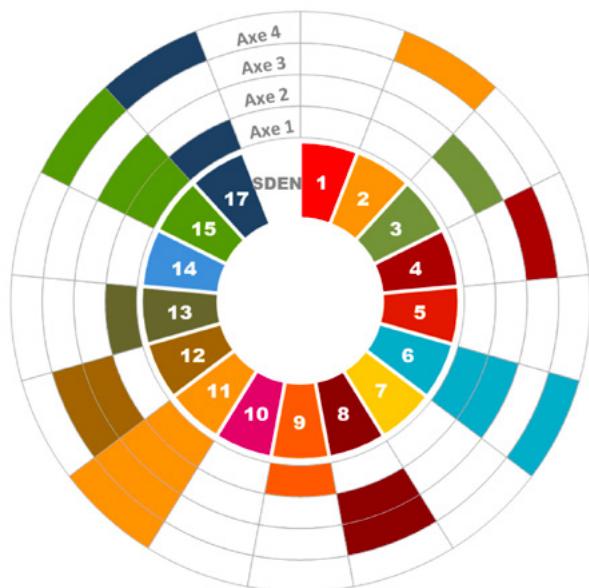
La stratégie d'intervention

Engagements et principes d'intervention du Département en matière de biodiversité

Dans une optique «Tarn 2030», l'engagement du Département pour un développement durable de son territoire, intègre le maintien et l'animation d'une dynamique en faveur de l'environnement. Cette ambition se structure autour des milieux naturels et des paysages, de la préservation, de la maîtrise d'une évolution raisonnée d'espaces, cadre de vie propice au bien vivre des tarnais et à l'attractivité du Tarn. La transition écologique s'affirme désormais comme une nécessité pour assurer un environnement et des conditions de vie plus saines aux générations futures et c'est bien dans une proximité avec le territoire qu'il importe d'agir.

Avec l'AGENDA 21, le Plan Climat Énergie Territorial ou le projet TEPCV (territoire à Energie positive pour la croissance verte) le Département s'est impliqué dans la mise en œuvre des finalités de développement durable liées à la préservation des milieux naturels, aquatiques ou terrestres, à la gestion des ressources naturelles, à la lutte contre le changement climatique. Aujourd'hui, c'est sous l'angle des ODD qu'il intègre le développement durable et la transition écologique dans ses politiques. L'agenda 2030 porte une vision universelle dans laquelle tous les acteurs sont invités à s'inscrire, institutionnels comme ceux de la société civile, au plan international comme au plan local. Les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, adopté en 2015 par l'ONU, couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, ...

Le présent schéma fait partie des projets fortement intégrateurs des ODD. La mise en œuvre de ce schéma fera particulièrement levier sur les cibles de l'ODD 15 qui vise à une gestion durable et planifiée des écosystèmes terrestres, pivot de notre intervention. Il impactera également la réalisation des ODD 11 (villes et communautés durables), 6 (gestion durable des ressources en eau), 12 (consommation et production durable). Enfin il répond aux exigences de l'ODD 17 (partenariats pour les ODD) dans la mesure où les partenariats d'acteurs seront la clé de voute de ce schéma.



Qualifier les sites ENS pour spécialiser l'action départementale

Un nouveau classement des sites ENS

La politique ENS initiale a opté pour une action en relation avec des partenaires locaux, qu'ils soient issus du monde associatif, public ou privé. Elle a fait le choix de mener ses projets à caractère environnemental en apportant une aide technique et financière aux partenaires portant l'action. Elle a placé le Département dans un rôle de facilitateur dans des projets implantés localement et eu capacité à se développer dans une logique partenariale et pérenne.

Parallèlement à cette démarche d'aide aux porteurs de projets, une analyse des propriétés Départementales (dont certaines déjà classées en ENS) a révélé l'intérêt d'en faire des sites «référence», relais du Conseil départemental en termes de gestion et d'éducation à l'environnement.

Sur la base des 81 sites ENS identifiés la politique ENS peut s'articuler en 3 niveaux :

Sites Départementaux ENS

8 Propriétés Départementales identifiées :

- ENS **Vallon de l'Audoulou**
(Puyelsi, Larroque)
- ENS **des prairies du Travet**
(Castres)
- ENS **de la forêt de Sivens**
(Lisle-sur-Tarn - Castelnau de Montmiral)
- ENS **de la forêt de Sérénac**
(Sérénac)
- ENS **Razisse et Dadou**
(Mont Roc - Terre-de- Bancalié - Arifat)
- ENS **du Cayla**
(Andillac)
- ENS **du Lac de Fourogue**
(Mailhoc - Cagnac les Mines)
- ENS **des tunnels du Gijou**
(Vabre - St Pierre-de-Trivisy - Lacaze)

Seuls ces sites en propriété départementale porteront la dénomination d'ENS. Le statut foncier donnant plus de latitude au Département quant à sa méthodologie de gestion et de communication.

Sites labellisés ENS

19 Sites concernés - Lieux "référence" de la politique ENS
Sites ayant fait l'objet de financements, d'aides techniques, d'équipements, d'aides à l'achat foncier...
Ex : « Cascades d'Arifat » ; « causse de Caucalières » ;
« Désert de St Féreol » ; « tourbière de Canroute » ...



Aeshne isocèle

Cette orientation permet d'assurer une continuité à l'action ENS déjà mise en place mais en affirmant le rôle du Département sur ses propriétés. Les sites "labellisés" quant à eux, donneront lieu à un engagement des gestionnaires locaux (collectivités, associations, organismes, syndicats mixtes ou privés) qui les lieront au Département autour d'un projet commun formalisé dans une convention, favorisant les actions de maîtrise foncière et de mise en valeur des sites naturels.

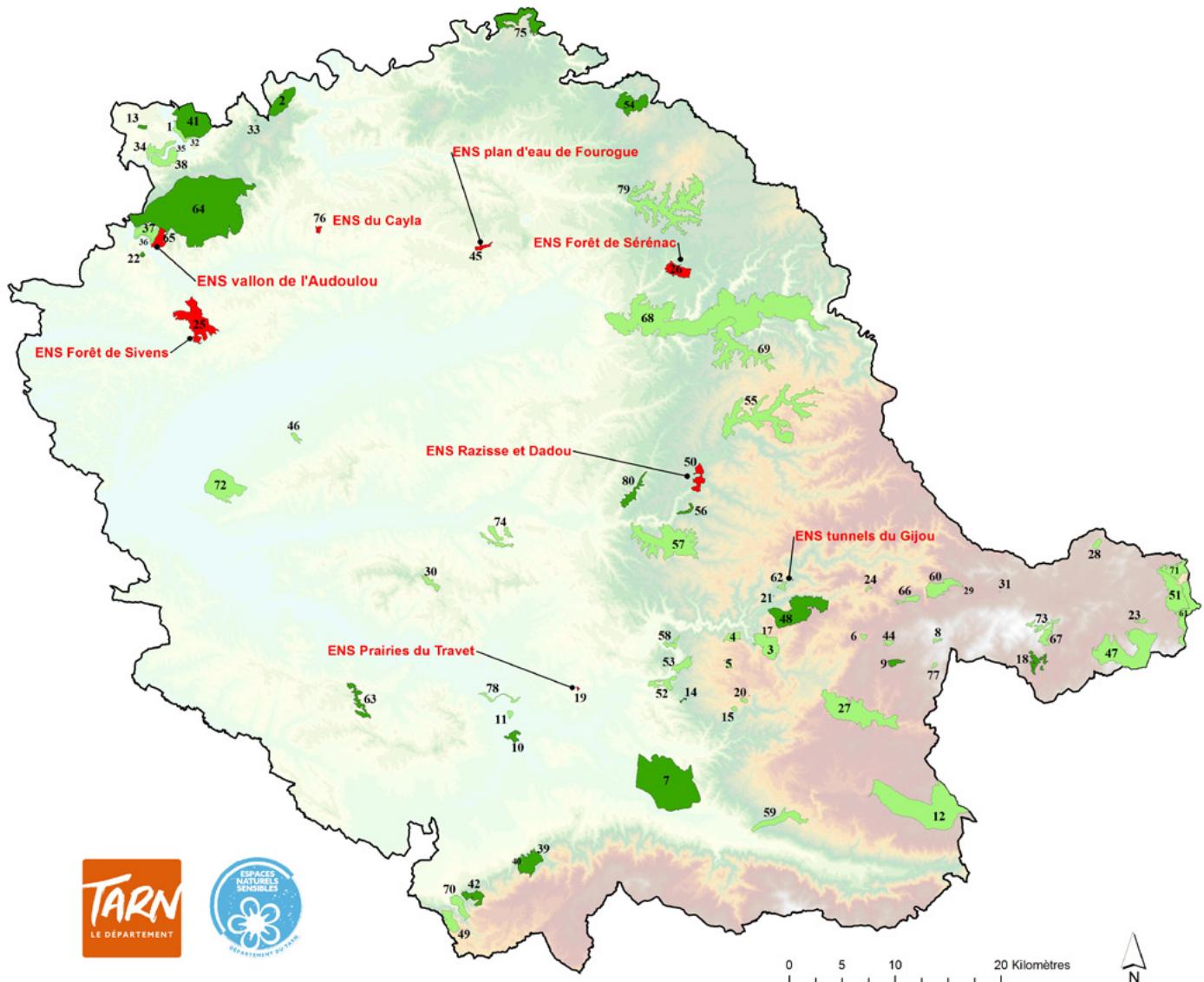
Sites ENS de projet

Le reste des 81 sites répondant aux critères patrimoniaux identifiés par les naturalistes tarnais. Ils représentent des territoires de projet, ou se limitent à leur qualité patrimoniale intrinsèque. Le zonage ENS prend une dimension de protection, au regard de l'intérêt que le Département y porte et des actions spécifiques qui garantiraient le maintien des espèces protégées que ces sites peuvent accueillir.

Espaces Naturels Sensibles

E.N.S

- ENS Départemental - en propriété Départementale
 - ENS Labellisé - en partenariat
 - ENS de Projet



Actualisation des zonages ENS

Les sites ENS de 2003 ont été choisis en fonction de données en présence issues de la concertation avec les associations naturalistes tarnaises. Les zonages existants (ZNIEFF de première génération, Natura 2000, Réserve Volontaire...) ont servi de base à la réflexion des zonages ENS à laquelle sont venus se greffer des sites ayant « échappé » aux zonages conventionnels car expertisés dans l'intervalle.

La réflexion de nouveaux zonages ENS n'a pas vocation, par la suite, à révolutionner la base de réflexion de 2003 mais plutôt à la préciser. A la fois dans les contours des sites de 2003, au regard d'inventaires naturalistes financés, le Département chaque année en assurent la légitimité, mais aussi l'ajout ou le retrait d'un d'entre eux.

Les milieux naturels évoluent, soit par eux-mêmes au grès des conditions climatiques en lien avec le changement de ce dernier, par les pressions anthropiques ou même d'abandon d'usages traditionnels (pâturage, fauche...) qui les amènent tantôt à s'adapter tantôt à disparaître. Certains ENS peuvent être fusionnés à d'autres quand les périmètres se confondent, c'est le cas de grottes déjà comprises dans des ENS plus étendus. Certains sites sont ajoutés à la démarche ENS pour des raisons d'opportunités foncières associées à un intérêt naturaliste (Musée du Cayla, Prairies du Travet, Razisse), d'intérêt naturaliste (Les méandres de la Vèbre, Haute vallée du Cérou) ou en réponse à l'engagement du Département dans le cadre de procédures compensatoires.



Être exemplaire et expérimenter dans les propriétés départementales

La maîtrise foncière d'espaces ou sites naturels confère au Département des possibilités d'actions maîtrisées. Les choix, basés sur la stratégie d'intervention, permettent d'expérimenter des techniques innovantes applicables, dans leurs modalités, à d'autres sites tarnais, qu'ils soient ENS ou hors périmètre ENS. Cette stratégie a pour but d'accentuer "le rôle relais" en s'appuyant sur des modes de découverte adaptés.

Sur la base d'une politique de découverte des espaces naturels, des paysages et de la biodiversité, la gestion de sites, pour certains accueillant du public, est un atout majeur pour diffuser les principes d'une culture commune de la biodiversité tarnaise.

Ces sites de référence du Département sont l'occasion d'asseoir, par l'expérience et l'exemplarité, un ancrage local et transposable de la politique biodiversité.

Agir auprès des acteurs locaux par une ingénierie de projet appuyée par un règlement d'aide

L'initiative locale et l'action des porteurs de projets locaux sont essentielles pour assurer la pérennité des actions de mise en valeur, et de gestion de la biodiversité. Aussi, dans la poursuite du «règlement d'aide pour la Préservation et la mise en valeur des espaces naturels» (voté en 2012), le Département propose un nouveau règlement d'aide conformément à la nouvelle politique de site ENS et à sa stratégie d'intervention en matière de biodiversité (Annexe 2). Ainsi, des subventions peuvent être allouées à divers bénéficiaires auxquels le Département confie ou soutient des projets de mise en valeur, de gestion ou de restauration de milieux naturels.

Il existe deux types de bénéficiaires :

- les propriétaires d'espaces naturels : les collectivités, les établissements publics de coopération intercommunale, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CEN), les associations et les propriétaires privés ;
- les gestionnaires : les collectivités, les établissements publics de coopération intercommunale, le CEN assurant pour le compte du propriétaire du site, sous forme d'un bail emphytéotique ou d'une convention de gestion, la gestion de l'espace naturel ; les propriétaires privés.

Les modalités des aides financières sont formalisées dans un règlement d'aides présenté en annexe du schéma et conforme à la stratégie d'intervention du Département.

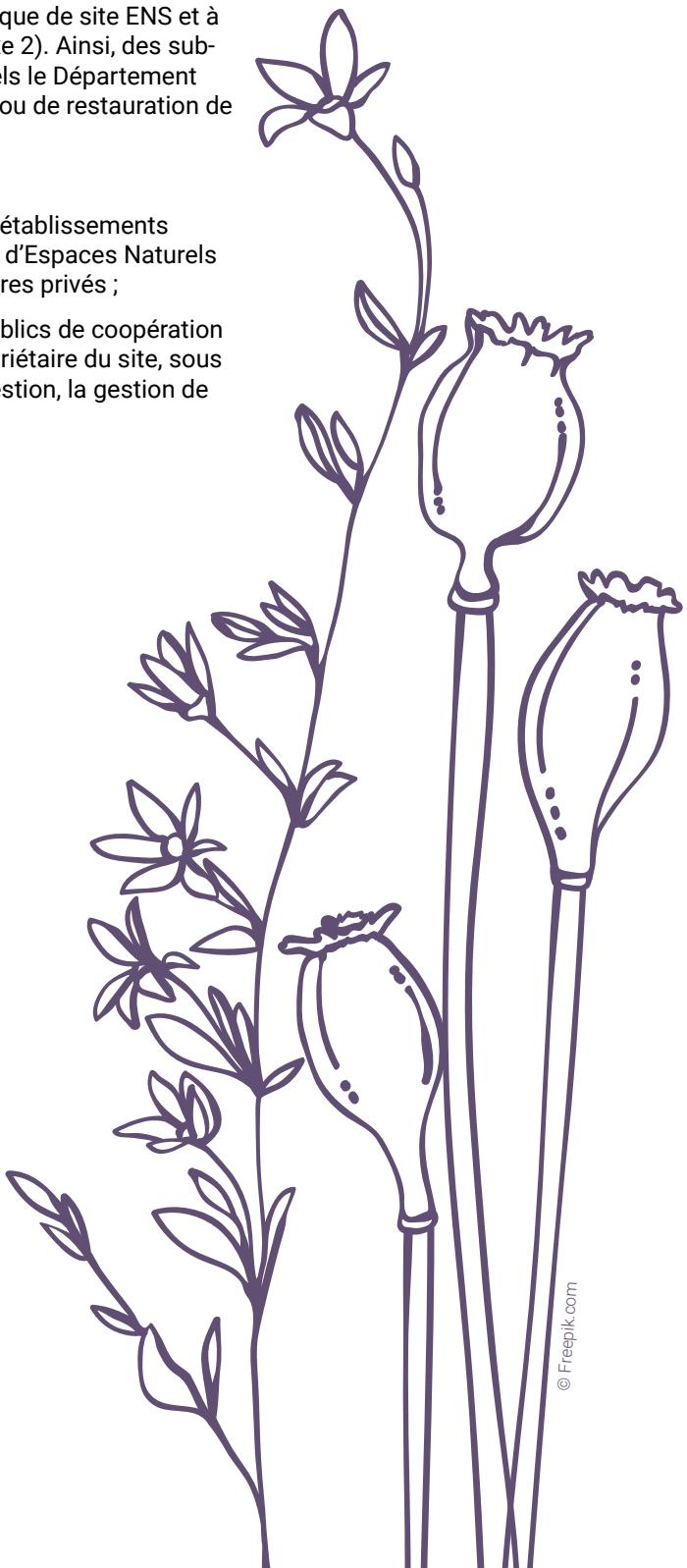
Le Département, en parallèle de son soutien financier, assure un appui technique aux porteurs de projets garants de la pérennité et de la mise en valeur des espaces naturels tarnais. Cet appui technique n'a pas vocation à remplacer l'assistance à maîtrise d'ouvrage mais assure aux projets la parfaite adéquation avec la stratégie d'intervention du Département pour la biodiversité. Depuis 2018, l'ingénierie territoriale a permis d'asseoir le Département dans ce rôle d'accompagnant des collectivités territoriales à la réalisation de projets à caractère environnemental :

Action 20 : Biodiversité cultivée : espèces fruitières anciennes.

Action 21 : Mise en valeur des sites naturels et paysagers - Espaces Naturels Sensible (ENS) et biodiversité. •

Action 22 : Milieux aquatiques

Action 24 : Prise en compte des enjeux environnementaux dans les sports de nature



Partager et diffuser une culture commune pour la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des politiques départementales



Libellule écarlate



Tabac d'Espagne

Conforter et approfondir l'intégration de l'enjeu biodiversité dans les politiques sectorielles

La biodiversité étant une composante de l'espace, dès lors qu'une politique départementale agit sur un espace, des enjeux environnementaux apparaissent. Au-delà des politiques environnementales identifiées et structurées, il convient d'inclure la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles susceptibles d'avoir des incidences, contraignantes ou favorables, vis-à-vis de la préservation de la biodiversité. Des démarches existantes, historiquement ou plus récentes, sont ainsi à conforter et à formaliser afin d'avoir une cohérence et une transversalité dans les actions. Ce schéma proposera donc de structurer, autour d'un appui technique de la Direction de l'Eau et de l'Environnement, la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles départementales :

- la gestion des routes départementales et leurs dépendances
- la politique touristique
- la politique sportive et les bases départementales
- la politique agricole
- l'aménagement du territoire
- le plan jeunesse et l'éducation à l'environnement

Diffuser des bons messages par des « porter à connaissance »

Depuis de nombreuses années le Département diffuse des informations et des préconisations lors de « porter à connaissance ». Cette action permet d'informer au plus tôt les divers porteurs de projets, de fournir des préconisations pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. Le Département se positionne comme une veille, à une échelle géographique pertinente, structure conseil au cœur des projets d'aménagement. Face à la montée en puissance des demandes de ce type, il conviendra de structurer la réponse afin de prendre en compte les outils désormais disponibles, observatoire de l'environnement en devenir notamment.

Cette transversalité entre les services départementaux permettra d'irriguer des principes communs d'action garants de la cohérence de l'action départementale dans le domaine des espaces naturels et de la biodiversité.

Assurer la gouvernance et la mise en œuvre du Schéma pour pérenniser et renforcer l'action départementale en matière d'espaces naturels

Afin de piloter le présent schéma (SDEN), le Département, mettra en place les instances de gouvernance suivantes :

► **Comité de pilotage :**

Membres : Elus du Conseil Départemental chargés de l'Environnement, des Routes, de l'Agriculture, des Forêts, du Tourisme, de la Jeunesse et des Sport, le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint des Services Techniques et de l'Environnement, le Directeur de l'Eau et de l'Environnement.

Missions : instance décisionnelle validant annuellement le bilan, le prévisionnel, l'ajustement des actions (ajout ou suppression d'actions au regard d'opportunités techniques, territoriales ou réglementaires).

Le comité de pilotage se réunira au minima 1 fois par an.

Les décisions du comité de pilotage seront votées en Commission Permanente.

► **Comité technique :**

Membres : le Directeur et les services de la DEE, les autres services de la collectivité qui ont des liens avec les actions, et le service appui au pilotage.

Missions : établir un suivi des actions, réaliser le bilan annuel, proposer des ajustements sur les actions, un prévisionnel et une programmation technique et financière.

Le comité technique se réunira 2 fois par an.

► **Comité consultatif :**

Membres : le Vice - Président chargé de l'environnement, les partenaires (Etat, Office National des Forêts, Office Français de la Biodiversité, Région, syndicats, Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, associatifs, experts...) et les chefs de service de la DEE.

Missions : instance de concertation avec les acteurs départementaux, lieu de débat, d'échange d'informations d'expériences et de confrontation d'idées.

Le comité consultatif se réunira une fois par an
avant le comité de pilotage.

L'animation du SDEN sera assurée par le Service Espaces Naturels et Biodiversité de la Direction de l'Eau et de l'Environnement pour garantir entre autre le respect des engagements, axes et objectifs ainsi que la cohérence d'ensemble.

A mi parcours en 2023, une réactualisation du plan sera établie.



Schéma départemental

2 0 2 0 - 2 0 2 6

Plan d'actions

4	16	65
axes	objectifs	actions

AXE 1

Connaître et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversités, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1.A ► Approfondir la connaissance des milieux naturels et des espèces du Tarn

Objectif 1.B ► Se doter d'un observatoire de l'environnement pour centraliser, organiser et diffuser les informations relatives à la biodiversité tarnaise et aux actions du Département

Objectif 1.C ► Analyser et être vigilant sur les impacts des changements climatiques, anthropiques

AXE 2

Objectif 2.A ► Sur les sites ENS, assurer leur bon état de conservation en définissant des cadres de gestion et en les utilisant comme lieu d'expérimentation

Objectif 2.B ► Hors ENS, maintenir et/ou restaurer des habitats naturels et leur connectivité

Objectif 2.C ► Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques tarnais

Objectif 2.D ► Accompagner les actions en faveur des espèces menacées

Objectif 2.E ► Agir sur les espèces exotiques envahissantes

Objectif 2.F ► Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels par le développement maîtrisé des activités anthropiques en espaces naturels

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement



AXE 3

Objectif 3.A ► Développer une stratégie de valorisation de la biodiversité tarnaise et des actions du Département

Objectif 3.B ► Structurer une offre d'éducation et de sensibilisation à la nature, en provoquant l'émerveillement, le respect de la biodiversité et de ses modes de gestion

Objectif 3.C ► Conforter la valorisation du patrimoine naturel et des paysages comme facteur d'attractivité touristique et de cadre de vie

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

AXE 4

Objectif 4.A ► Poursuivre et renforcer les espaces de partage, d'information et d'action entre acteurs tarnais (au service de la biodiversité tarnaise)

Objectif 4.B ► Maintenir l'accompagnement technique et financier du Département auprès de structures œuvrant pour la biodiversité

Objectif 4.C ► Développer le rôle d'appui technique de la DEE auprès des autres services du Département

Objectif 4.D ► Affirmer le Département comme ancrage local des politiques nationales et régionales en faveur de la biodiversité

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Axe 1

Connaître et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversités, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1A ▶

Approfondir la connaissance des milieux naturels et des espèces du Tarn

1.A.1	Accroître la connaissance des espèces par la commande d'études environnementales
1.A.2	Accroître la connaissance des espèces par la récupération de données externes
1.A.3	Pérenniser et consolider le réseau départemental de suivi des écosystèmes aquatiques (RDSEA)

Objectif 1B ►

Se doter d'un observatoire de l'environnement pour centraliser, organiser et diffuser les informations relatives à la biodiversité tarnaise et aux actions du Département

1.B.1	Mise en place d'un Observatoire de l'Environnement (en lien avec l'observatoire de l'eau)
1.B.2	Développer des outils cartographiques pour l'Observatoire de l'Environnement
1.B.3	Poursuivre les porter à connaissance dans les projets d'aménagement
1.B.4	Approfondir et détailler l'Atlas des paysages

Objectif 1C ►

Analyser et être vigilant sur les impacts des changements climatiques, anthropiques

1.C.1	Assurer une veille et une analyse prospective sur les effets du changement climatique sur les milieux naturels et cultivés tarnais
1.C.2	Construire une stratégie foncière en lien avec la biodiversité
1.C.3	Améliorer la connaissance du fonctionnement thermique des cours d'eau et illustrer les changements climatiques
1.C.4	Assurer un suivi d'incidence des rejets des stations d'épuration sur le milieu récepteur
1.C.5	Mettre en place des suivis des espaces naturels pour l'usage de production d'eau potable

3 objectifs stratégiques

12 actions



Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 1

Connaître et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1A ►
Approfondir la connaissance des milieux naturels et des espèces du Tarn

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés :

Partenaires extérieurs : Partenaires naturalistes et bureaux d'étude environnement

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1B1, 2B1, 3A4

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 1

Connaître et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1A ►
Approfondir la connaissance des milieux naturels et des espèces du Tarn

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	2	2	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Service associé : Ressources en eau et Milieux Aquatiques

Partenaires extérieurs : Partenaires naturalistes (Base LPO) et bureaux d'étude environnement, GEOFORUM, CARMEN

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1A1, 1B1

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 1

Connaître et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1A ►
Approfondir la connaissance des milieux naturels et des espèces du Tarn

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Action n° 1A3

Pérenniser et consolider le réseau départemental de suivi des écosystèmes aquatiques (RDSEA)

Constat

Depuis 2006, le Département du Tarn a mis en place et développé un réseau départemental de suivi des écosystèmes aquatiques. Outre les mesures physico-chimiques réalisées, l'évaluation de la qualité biologique des milieux s'appuie sur des bio indicateurs tels que les macro invertébrés, les algues microscopiques ou les poissons permettant ainsi d'acquérir une connaissance fine de la qualité des écosystèmes aquatiques du Département et de leur évolution.

Contenu et réalisations

Chaque année, le Service Ressource en Eau et Milieux aquatiques établit un bilan des mesures réalisées tout au long de l'année sur l'ensemble des 26 stations du réseau de mesures départemental. Le diagnostic est établi sur la base du croisement des analyses physico-chimiques, chimiques, thermiques et biologiques. Ainsi, le Département est en capacité à évaluer l'amélioration ou la dégradation de l'état des milieux. L'objectif à terme est de pouvoir effectuer des analyses interannuelles de l'ensemble des données et apprécier l'influence potentielle des actions de restauration des milieux aquatiques financées par le Département, ainsi que d'évaluer les actions du Département en matière d'assainissement, d'appui auprès des structures de bassin, d'eau potable, agricole...

Cibles et objectifs pour 2026

Généraliser une approche comparative interannuelle des analyses recueillies afin d'appréhender au mieux l'évolution de l'état des milieux aquatiques tarnais et apprécier l'incidence potentielle de la politique de gestion durable des milieux aquatiques portée par le département.

Plans et schémas connexes

Directive Cadre sur l'Eau 2000, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Ressource en Eau et Milieux Aquatiques

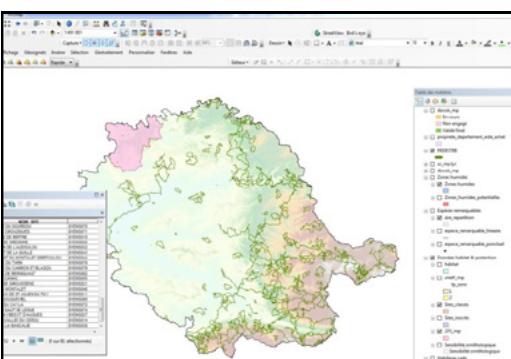
Services associés :

Partenaires extérieurs : Public Labo, prestataires extérieurs réalisant les prélèvements biologiques, Office Français de la Biodiversité

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1B1, 1C1, 1C3, 1C4, 1C5

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 1

Connaître et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1B ►
Se doter d'un observatoire de l'environnement pour centraliser, organiser et diffuser les informations relatives à la biodiversité tarnaise et aux actions du Département

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Action n° 1B1

Mise en place d'un Observatoire de l'Environnement (en lien avec l'Observatoire Départemental de l'Eau)

Constat

Un grand nombre de données naturalistes, inhérentes aux missions environnementales gravitent au sein de la Direction de l'Eau et de l'Environnement. Ces données ne sont ni centralisées, ni mises en relation. Il existe un déficit du porter à connaissance de ces informations auprès du grand public ainsi que des services du Département, des élus...

Contenu et réalisations

- ❑ Permettre la centralisation, l'aide à la décision et la diffusion de la donnée environnementale issue des services du Département et de la donnée externe ayant des incidences sur les politiques départementales.
- ❑ Ordonner l'information relative à la diversité des milieux naturels, des paysages, de la faune et de la flore du Tarn. Mais aussi des missions de protection et de mise en valeur des espaces naturels
- ❑ Faciliter l'accès à la donnée pour des élus, les services du Département, le grand public...
- ❑ Mettre à disposition des outils d'aide à la lecture des cartes (outils web notamment)
- ❑ Utiliser l'observatoire de l'environnement pour mettre en place des échanges afin d'élaborer et de structurer des projets (inter-services et/ou externe avec les partenaires).

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer d'un observatoire relais de la donnée biodiversité du Département en interne mais également externe via des modules internet à destination du grand public.

Plans et schémas connexes

Système d'Information sur la Nature et les Paysages , Observatoire Départemental de l'Eau, Observatoires régionaux

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	2	2	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

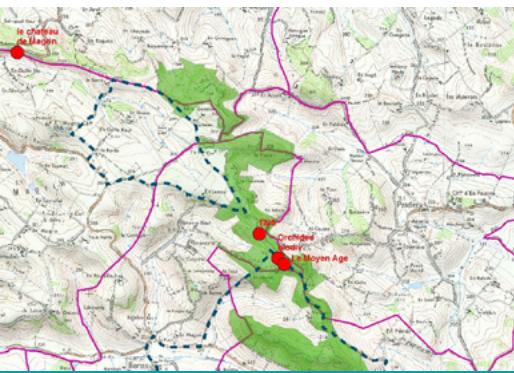
Services associés : Direction de l'Eau et de l'Environnement, Jeunesse et Sports

Partenaires extérieurs : DREAL, AFB, PNRHL, LPO, DDT, ARB, CBNPMP

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

toutes actions produisant de la donnée cartographiable

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE [

Connaitre et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1B ►
Se doter d'un observatoire de l'environnement pour centraliser, organiser et diffuser les informations relatives à la biodiversité tarnaise et aux actions du Département

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	0	1	1	2	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Randonnées et Transition Ecologique

Services associés : Espaces Naturels et Biodiversité, Direction de la Communication

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

toutes actions produisant de la donnée cartographiable

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 1

Connaître et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1B ►
Se doter d'un observatoire de l'environnement pour centraliser, organiser et diffuser les informations relatives à la biodiversité tarnaise et aux actions du Département

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Action n° 1B3

Poursuivre les porter à connaissance dans les projets d'aménagement

Constat

Le Département réalise depuis plus de 10 ans des avis techniques et des porter à connaissance lors de sollicitations diverses. Cette mission s'est construite au fil de l'eau avec une montée en puissance ces 5 dernières années notamment sur les sollicitations liées à des projets d'aménagements du territoire.

La diffusion de données sur la biodiversité et l'expertise sur les milieux naturels sont garants de leur prise en compte en amont des projets et donc d'une meilleure préservation des espaces traversés.

Contenu et réalisations

- ▷ Dans le cadre de la méthode et des outils mis en place pour structurer les porter à connaissance et en lien avec le développement de l'observatoire de l'environnement:
 - faire un état des lieux
 - améliorer les procédures et les rendus des porter à connaissance et avis
 - réaliser des bilans (chiffrés et cartographiques) et les diffuser
- ▷ Mieux caractériser la demande afin d'améliorer les contenus des porter à connaissances
- ▷ Selon les opportunités de missions et des règlementations, faire évoluer les contenus des porters à connaissance

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer d'une procédure et des outils adaptés et évolutifs
 Pouvoir réaliser des bilans et informations sur ces porter à connaissance

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	2	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Direction de l'Eau et de l'Environnement, DGAPTE, Service de la Jeunesse et des Sports

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1B1, 1C3, 2F1, 4C1

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE

Connaitre et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1B ►
Se doter d'un observatoire de l'environnement pour centraliser, organiser et diffuser les informations relatives à la biodiversité tarnaise et aux actions du Département

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Action n° 1B4

Approfondir et détailler l'Atlas des paysages

Constat

L'atlas réalisé en 2004 identifie le complexe paysager du Tarn (agencement, limites des entités paysagères qui composent la mosaïque tarnaise et ses caractères (armature physique, structure, composantes et éléments paysagers, matériaux, habitat, ambiance...). Il identifie les dynamiques paysagères liées aux modes d'occupation et d'utilisation de l'espace. Les mutations, anciennes ou récentes, sont soulignées ; certains paysages référents sont repérés (représentativité, singularités). Des enjeux de préservation ou de maîtrise des évolutions touchant à la qualité des paysages ont été explicités.

Contenu et réalisations

Complet, exhaustif, fidèle à la réalité des espaces tarnais, l'atlas de 2004 n'en reste pas moins généraliste. C'est un préambule à une analyse plus fine capable, par un effet de zoom, d'approfondir la connaissance de chaque entité et d'actualiser certaines données (évolution socio-économiques, mutations, nouveaux enjeux...) ce travail d'approfondissement doit permettre :

- De préciser et d'illustrer les caractères paysagers (ruraux, urbains, péri-urbains...) et exposer les composantes (naturelles, agricoles, forestières, urbaines, hydrographiques, réseaux et voiries) et les éléments référents (blocs-diagrammes, photos.)
 - D'analyser plus finement les dynamiques (traces, marques, signes) et les enjeux corrélatifs.
 - De fixer des orientations et des objectifs de qualité
 - De démontrer le lien didactique trame paysagère / trame écologique comme d'expliquer la prégnance des filières socio-économiques (forêt, cultures, élevage, viticulture...) dans la production/pérennisation des divers complexes paysagers
 - D'offrir un échantillonnage de lieux, sites et itinéraires emblématiques, portant ostensiblement la marque de chaque entité et participant des atouts de cadre de vie, de bien être des tarnais et d'attractivité ; d'affirmer la connaissance des paysages tarnais et la « mosaïque tarnaise comme une véritable « carte d'identités »
- * L'atlas peut aussi proposer, à partir d'exemples locaux, des éléments de méthodologie pour mieux appréhender les paysages.

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer d'un atlas des paysages tarnais actualisé

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	1	2	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Direction de l'Eau et de l'Environnement

Services associés : Direction de l'Eau et de l'Environnement, Aménagement du Territoire

Partenaires extérieurs : CAUE, bureaux d'étude environnement

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1B3, 1C2, 2B1, 2B3, 2F3, 3A2, 3A4, 3A5, 3B2, 3C1, 3C3, 3C4

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 1

Connaître et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1C ►
Analyser et être vigilant sur les impacts des changements climatiques, anthropiques

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	0	0	1	2	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Direction de l'Eau et de l'Environnement

Partenaires extérieurs : LPO, PNRHL

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1B1, 1C3

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 1

Connaitre et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1C ►
Analyser et être vigilant sur les impacts des changements climatiques, anthropiques

Action n° 1C2

Construire une stratégie foncière en lien avec la biodiversité

Constat

Au grés d'opportunités techniques, certains sites en espaces naturels sont identifiés comme sites potentiels pour des actions de compensation. les demandes de compensation lors de projets d'aménagement augmentent et les services du Département sont de la plus en sollicités. la mise en place du droit de préemption au titre des ENS a été lancée en 2019 avec une première zone identifiée. Le Département a en charge la Commission d'Aménagement Foncier de l'Auto-route Castres-Toulouse. Le Département est présent dans la CODENAPS.

Contenu et réalisations

- ❑ Dans le cadre de l'Aménagement foncier de l'autoroute Castres-Toulouse, assurer une prise en compte des enjeux en matière de biodiversité.
- ❑ Dans le cadre de l'observatoire de l'environnement, développer des outils et procédures pour organiser les besoins en matières de compensation environnementale (identification des sites, mise en relation).
- ❑ A partir du relevé foncier des parcelles départementales en espaces naturels, connaître les enjeux en matière de biodiversité (valeur patrimoniale, enjeu de corridor écologique, espaces propices à des espèces menacées...) et le cas échéant assurer leur conservation dans le patrimoine départemental.
- ❑ Maintenir la présence dans la CODENAPS

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer d'un outil de suivi foncier lié à la biodiversité.

Typologie de l'action

- | |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise d'ouvrage directe |
| <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination |
| <input type="checkbox"/> Appui technique |
| <input type="checkbox"/> Soutien financier |

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	0	1	1	2	2	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Direction de l'Eau et de l'Environnement, Foncier, Aménagement du Territoire

Partenaires extérieurs : SAFER, Chambre d'Agriculture du Tarn, Etat

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 1

Connaitre et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1C ►
Analyser et être vigilant sur les impacts des changements climatiques, anthropiques

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

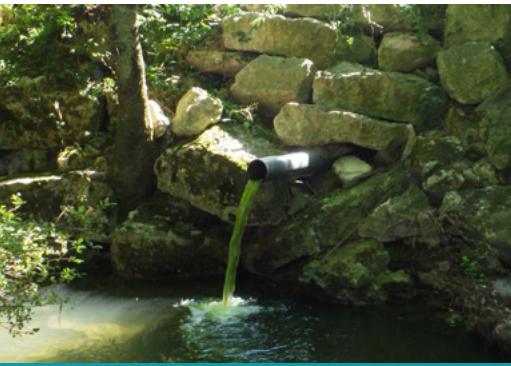
Service pilote du CD81 : Ressource en Eau et Milieux Aquatiques

Partenaires extérieurs : Syndicats de bassin

Fédération départementale du Tarn pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 1

Connaitre et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1C ►
Analyser et être vigilant sur les impacts des changements climatiques, anthropiques

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Service d'Assistance Technique aux Eaux et Stations d'Epuration

Services associés : Ressource en Eau et Milieux Aquatiques, Pôle Administratif, Financier et Ingénierie Territoriale

Partenaires extérieurs : Laboratoire Public Labo, Bureau d'études pour l'évaluation des indicateurs biologiques, AEAG, DDT

Liens avec d'autres fiches action du SDEN 1A3

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 1

Connaitre et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits

Objectif 1C ►
Analyser et être vigilant sur les impacts des changements climatiques, anthropiques

Action n° 1C5

Mettre en place des suivis des espaces naturels pour l'usage de production d'eau potable

Constat

Devant le constat du changement climatique amorcé, le Département souhaite engager une réflexion sur les modalités du suivi de ressources jugées stratégiques à l'échelle départementale par rapport à l'usage de production d'eau potable.

Contenu et réalisations

- Repérer et fédérer les gestionnaires d'eau potable ciblés ;
- Les amener à s'équiper et à engager un suivi de productivité de leur source (appui technique et financier) ;
- Assurer la pérennité du suivi, collecter et mutualiser les données ; repérer des tendances au fil des années ; traiter et partager les données .
- Alerter les gestionnaires le cas échéant sur un déséquilibre à prévoir entre besoins en eau et ressources.

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer sur le long terme d'une chronique des débits produits par les ressources visées et des débits utilisés pour l'usage eau potable ; partager ces données avec les intéressés.

Plans et schémas connexes

Schéma Départemental en Eau Potable

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	1	2	2	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Animation Territoriale en Eau Potable

Services associés : Ressource en Eau et Milieux Aquatiques

Partenaires extérieurs : Gestionnaires de réseaux, Agence de l'Eau Adour-Garonne, DDT

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1C1, 1C3

Axe 2

Conserver le biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2A ►
Sur les sites ENS, assurer leur bon état de conservation en définissant des cadres de gestion et en les utilisant comme lieu d'expérimentation

2.A.1	Établir et mettre en œuvre des programmes de gestion pluri-annuels sur tous les sites ENS départementaux
2.A.2	Contractualiser, orienter et soutenir la gestion des sites ENS Labellisés avec les acteurs locaux
2.A.3	Sauvegarder le patrimoine génétique des espèces fruitières et vignes anciennes cultivées
2.A.4	Mettre en œuvre le droit de préemption ENS
2.A.5	Sur les sites ENS, expérimenter des modes de gestion des milieux naturels et définir leur reproductibilité pour l'ensemble du Tarn
2.A.6	Gérer durablement les forêts propriétés du Département

Objectif 2B ►
Hors ENS, maintenir et/ou restaurer des habitats naturels et leur connectivité

2.B.1	Poursuivre la politique de reconstitution des haies et alignements d'arbres
2.B.2	Développer et soutenir des actions en faveur de la trame verte et bleue
2.B.3	Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets en biodiversité fruitière cultivée
2.B.4	Accompagner les propriétaires forestiers pour la prise en compte et la préservation de la biodiversité dans la gestion des massifs

Objectif 2C ►
Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques tarnais

2.C.1	Favoriser des stratégies de ralentissements des écoulements alimentant les cours d'eau
2.C.2	Contribuer à la mise en place d'aménagements de diversification des écoulements favorables à la vie aquatique.
2.C.3	Agir sur la trame bleue en rétablissant la continuité écologique des cours d'eau
2.C.4	Participer au soutien d'étiage des cours d'eau tarnais et limiter les effets des lâchers d'eau

Objectif 2D ►
Accompagner les actions en faveur des espèces menacées

2.D.1	Mettre en place des actions contribuant aux plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées (chiroptères, moule perlière, odonates...)
2.D.2	Participer à la préservation des espèces menacées hors PNA

4 objectifs stratégiques

16 actions



Axe 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2E ►
Agir sur les espèces exotiques envahissantes

2.E.1	Mettre en place des plans de lutte spécifiques pour les Plantes Exotiques Envahissantes et les agents pathogènes à déclaration obligatoire sur le patrimoine départemental
2.E.2	Assurer une veille et un relais dans le domaine des Espèces Exotiques Envahissantes

Objectif 2F ►
Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels par le développement maîtrisé des activités anthropiques en espaces naturels

2.F.1	Assurer la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement de sites de pratique de sports de nature
2.F.2	Développer et coordonner la multi-fonctionnalité des forêts propriétés du Département
2.F.3	Optimiser la fonction de corridor écologique des voies vertes
2.F.4	Assurer la gestion des Sentiers d'Intérêt Départemental en tenant compte de la biodiversité des espaces traversés
2.F.5	Accompagner les collectivités locales dans la conception, la création et la gestion des système d'assainissement collectif des eaux usées en vue de préserver le milieu récepteur
2.F.6	Mise en place et suivi des Zones de rejet végétalisées
2.F.7	Favoriser la mise en place et la gestion des périmètres de protection des captages utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine auprès des gestionnaires publics de services d'eau potable
2.F.8	Croiser la connaissance des zones humides avec les captages d'eau potable (protéger les zones humides, pérenniser les captage par une gestion adaptée)
2.F.9	Accompagner les collectivités pour un meilleur acheminement de la ressource en eau et limiter les pressions sur la ressource

2 objectifs stratégiques

11 actions



Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



Axe 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2A ►
Sur les sites ENS, assurer leur bon état de conservation en définissant des cadres de gestion et en les utilisant comme lieu d'expérimentation

Action n° 2A1

Établir et mettre en œuvre des programmes de gestion pluri-annuels sur tous les sites ENS départementaux

Constat

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels classe les ENS en 3 types dont les ENS départementaux au nombre de 8 dont la particularité foncière est d'être propriété du Département.

Afin de gérer au mieux les milieux naturels, des plans de gestion doivent être rédigés. Ils serviront, en connaissance de cause, à faire découvrir les sites au grand public dans le respect de leur sensibilité.

Contenu et réalisations

Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion de tous les ENS départementaux ainsi que la programmation de leur révision tous les 5 ans.

Cibles et objectifs pour 2026

Tous les ENS Départementaux disposent d'un plan de gestion révisable tous les 5 ans.

Plans et schémas connexes

Stratégie Régionale pour la Biodiversité d'Occitanie

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	2	2	2	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Ressource en Eau et Milieux Aquatiques

Partenaires extérieurs : Partenaires naturalistes et bureaux d'étude environnement

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1A1, 2A5, 3A1, 3B1, 3B2, 3B3, 3B4

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



Axe 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2A ►
Sur les sites ENS, assurer leur bon état de conservation en définissant des cadres de gestion et en les utilisant comme lieu d'expérimentation

Action n° 2A2

Contractualiser, orienter et soutenir la gestion des sites ENS Labellisés avec les acteurs locaux

Constat

Dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels, les "sites ENS labellisés" devront assurer un partenariat autour d'un projet commun entre le Département et le porteur de projet. Ce partenariat sera officialisé au moyen d'une convention.

Contenu et réalisations

- ❑ Etablir un cadre de conventionnement
Un socle commun sera défini tenant en compte les intérêts des deux parties puis une adaptation en fonction du site et de ses objectifs (préservation stricte, ouverture au public, expérimentation ...)
- ❑ Progressivement, mettre en place une contractualisation des 19 sites ENS labellisés en adaptant au cas par cas la gestion du site avec la finalité du projet du maître d'ouvrage.
- ❑ S'assurer de la pérennité de cette contractualisation par l'animation du partenariat et, le cas échéant, la mise en place d'actions de préservation, restauration ou valorisation des sites.
- ❑ Mettre en œuvre le règlement d'attribution d'aides en faveur des milieux naturels

Cibles et objectifs pour 2026

Au moins 19 sites labellisés ENS

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	2	2	2	2	2	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés :

Partenaires extérieurs : Partenaires locaux des sites ENS

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1A1, 1A2

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2A ►
Sur les sites ENS, assurer leur bon état de conservation en définissant des cadres de gestion et en les utilisant comme lieu d'expérimentation

Constat

De la domestication des espèces au 19eme siècle le patrimoine biologique cultivé n'a cessé de s'accroître mais depuis, avec l'intensification agricole, le développement des moyens de transport et l'évolution des modes de consommation la diversité fruitière cultivée présente sur la zone géographique Midi Pyrénées décroît comme sur le reste du territoire. Cette perte de diversité est préjudiciable, à l'environnement (érosion génétique), à la capacité de création variétales futures adaptées à nos conditions pédoclimatiques et à disposer de ressources alimentaires suffisantes.

La gestion au Conservatoire s'inscrit dans une démarche de développement durable alliant les composantes environnementale, culturelle et sociale. Les actions sont mises en œuvre à partir des collections de fruitiers (cerisiers, pêchers, pruniers, poiriers, pommiers et vignes) implantés au Conservatoire d'Espèces fruitières et vignes anciennes propriété du Département et installé sur la commune de Puycelsi.

Contenu et réalisations

Au sein de l'ENS Départemental 'Vallon de l'Audoulou', réalisation d'actions de sauvegarde, évaluation, restauration et valorisation des espèces fruitières et vignes anciennes :

- ❑ Inventaire et collecte de données ethnobotaniques
- ❑ Multiplication régénération : optention de jeunes plants issus des vieux arbres à sauvegarder
- ❑ Caractérisation et identification afin de mieux connaître la diversité, et d'alimenter les réseaux de ressource génétique
- ❑ Gestion raisonnée des collections fruitières
- ❑ Valorisation et sensibilisation afin de répondre à la demande de l'éco-consommateur et rendre le citoyen acteur de la sauvegarde
- ❑ Renouvellement de la collection de pommiers
- ❑ Appui technique sur les sites départementaux
- ❑ Collaboration avec les associations environnementales, les centre de recherches, les amateurs,

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer d'un patrimoine fruitier diversifié et avoir contribué à limiter l'érosion génétique

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ouï	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Conservation Départementale

Partenaires extérieurs : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, Arbres et Paysages Tarnais

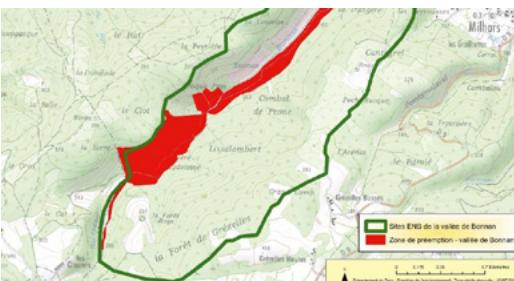
Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1A1, 1A2, 2A1, 2B1, 2B3, 3B3

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2A ►
Sur les sites ENS, assurer leur bon état de conservation en définissant des cadres de gestion et en les utilisant comme lieu d'expérimentation

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Action n° 2A4

Mettre en œuvre le droit de préemption ENS

Constat

Le droit de préemption est un droit légal ou contractuel qui permet à son bénéficiaire, titulaire ou délégitataire, d'acquérir prioritairement, à l'intérieur de périmètres jugés sensibles et préalablement délimités, un bien foncier mis en vente. En application de l'article L. L.215-1 du Code de l'urbanisme, le Département est en capacité de proposer des zones pour lesquelles l'enjeu environnemental nécessite une veille foncière au titre des ENS.

Contenu et réalisations

En s'appuyant sur la méthodologie mis en place pour l'ENS de la vallée de Bonnan (1ere zone de préemption mise en place) proposer un ensemble de zones de préemption sur l'ensemble des sites ENS répondant à des logiques de préservation strictes ou en vue d'une gestion par le Département ou un partenaire.

Cibles et objectifs pour 2026

Ensemble de zones de préemption définies en fonction d'un projet d'achat ou pour sécuriser des investissements d'un partenaire pour lequel une aide financière a été accordée.

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés :

Partenaires extérieurs :

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1B1, 1C2

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2A ►
Sur les sites ENS, assurer leur bon état de conservation en définissant des cadres de gestion et en les utilisant comme lieu d'expérimentation

Constat

La politique ENS du Tarn est basée sur trois principes que sont la protection, la mise en valeur et l'expérimentation. L'expérimentation permet d'envisager des modes de gestion en ENS reproductibles sur d'autres sites, dans et hors ENS.

Contenu et réalisations

Les sites ENS Départementaux et labellisés sont des supports d'expérimentation et d'exemplarité pour montrer et reproduire. Le Département est en capacité de proposer un catalogue d'actions d'expérimentation reproductibles dans et hors ENS.

Exemples d'expérimentations :

- Nurserie moule perlière
- Lutte contre la fougère aigle;
- Réouverture de landes ...
- Expérimentation sur les espèces fruitières : Analyser et optimiser le rôle des insectes sur parcelle fruitière

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer d'un catalogue d'actions et de leur suivi

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	2	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

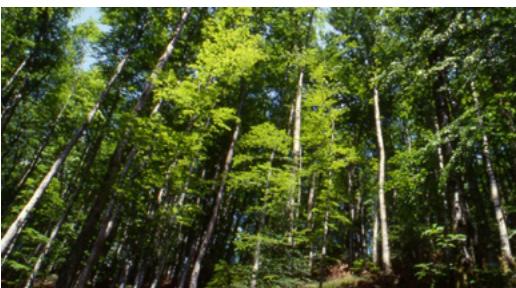
Services associés :

Partenaires extérieurs :

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2A1, 2B2, 2C3, 3B3

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



Axe 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2A ►
Sur les sites ENS, assurer leur bon état de conservation en définissant des cadres de gestion et en les utilisant comme lieu d'expérimentation

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020

ouï

2021

2022

2023

2024

2025

2026

3

3

3

3

3

3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés :

Partenaires extérieurs : Office National des Forêts, partenaires naturalistes

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2A1, 2F2

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2B ►
Hors ENS, maintenir et/ou restaurer des habitats naturels et leur connectivité

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement

En 2020

oui

2021

2022

2023

2024

2025

2026

3

3

3

3

3

3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés :

Partenaires extérieurs : Arbres et Paysages Tarnais

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1B4, 2A3, 4C2

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2B ►
Hors ENS, maintenir et/ou restaurer des habitats naturels et leur connectivité

Constat

Depuis 2012, le Département s'est doté d'un règlement d'aides comprenant un volet "biodiversité" et notamment sur la trame verte et bleue afin d'accompagner, sur les mêmes principes que la politique ENS, des actions de préservation, restauration et valorisation d'espaces naturels concourant au maintien ou à la restauration de corridors écologiques.

Cette action est en lien avec le SRCE (désormais inclue dans le SRADDET) de la région Occitanie.

Contenu et réalisations

- Accompagner les projets d'acteurs territoriaux (collectivités, associations...) de préservation, restauration et valorisation d'espaces naturels favorisant le maintien ou l'aménagement des trames vertes et bleues.
- Mettre en œuvre le règlement d'attribution d'aides en faveur des milieux naturels
- Assurer une veille sur les projets de préservation, restauration et valorisation de la biodiversité en ville.

Cibles et objectifs pour 2026

Développer le soutien technique et financier du Département dans les projets hors ENS

Plans et schémas connexes

SRADDET Occitanie, Stratégie Régionale pour la Biodiversité d'Occitanie

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	2	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés :

Partenaires extérieurs : Partenaires naturalistes

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2B3, 2A5, 3C3

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2B ▶
Hors ENS, maintenir et/ou restaurer des habitats naturels et leur connectivité

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

**Engagement
En 2020**

oui

2021

2022

2023

2024

2025

2026

3

3

3

3

3

3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés :

Partenaires extérieurs :

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2A1, 2B1, 3B3, 4C3, 4C5

Action n° 2B3

Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets en biodiversité fruitière cultivée

Constat

En complément de ses actions sur les ENS et la biodiversité, le Département accompagne les acteurs de la conservation de la biodiversité cultivée dans les aménagements en intégrant des espèces fruitières locales en collection au Conservatoire départemental d'espèces fruitières et vignes anciennes. Cet accompagnement s'adresse aux collectivités (souhaitant aménager un espace public, parcs naturels, structures scolaires (projet pédagogique autour de la nature ou de l'alimentation,), et associations environnementales. Cette action participe à la sauvegarde et à la valorisation de notre patrimoine fruitier local et des savoirs faires inhérents à la culture d'arbres fruitiers. Le fruitier, est ainsi un outil social intergénérationnel.

Cette action contribue à la sauvegarde de la biodiversité cultivée par l'accroissement des variétés fruitières menacées de disparition remises en culture, à la sensibilisation des citoyens et de plus, elle favorise souvent le retour de variétés locales dans leur berceau de production.

Contenu et réalisations

- Appui méthodologique aux porteurs de projets : Le Département accompagne les porteurs de projets en matière de préservation de la biodiversité cultivée de la conception à l'aménagement et à la valorisation sociale qui peut en être faite.
- L'accompagnement inclut également la formation des gestionnaires de ces espaces afin d'assurer un bon entretien de l'aménagement, gage de pérennité et de sécurisation du patrimoine biologique. Former, les gestionnaires de site c'est en faire des diffuseurs de messages .
- Promouvoir l'accompagnement technique du Département auprès des différents acteurs (collectivités, scolaires...)
- Création d'un réseau tarnais d'acteurs engagés dans la sauvegarde de la biodiversité cultivée et de sites .
- Développer l'implantation de vergers de variétés anciennes sur les sites départementaux
- Utiliser les sites soutenus comme outils de sensibilisation et de formation à la sauvegarde du patrimoine fruitier issu du Conservatoire

Cibles et objectifs pour 2026

Augmenter le nombre de sites où sont présentes des variétés fruitières anciennes,

Faire de ces sites des lieux d'échanges et de lien social intergénérationnel

Planification de l'action

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2B ▶
Hors ENS, maintenir et/ou restaurer des habitats naturels et leur connectivité

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

**Engagement
En 2020**
ouï

2021

2022

2023

2024

2025

2026

3

3

3

3

3

3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Aménagement du Territoire

Partenaires extérieurs : COFOR 81, URCOFOR Occitanie, PNRHL, ONF, CRPF, Partenaires naturalistes

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2A6, 4C4

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2C ▶
Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques tarnais

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Constat

La lutte contre l'érosion des sols et notamment l'érosion hydrique constitue aujourd'hui un objectif indispensable si l'on souhaite reconquérir le bon état des milieux aquatiques. A l'échelle du bassin versant, la préservation des trames vertes, des bandes enherbées, ... constituent un socle de solutions les plus adaptées pour répondre à cette problématique.

Contenu et réalisations

Le Département intervient auprès des syndicats de bassin dans le cadre de l'élaboration des programmes pluriannuels de gestion de cours d'eau. Les actions qui y sont inscrites sont notamment financées par le Département dans le cadre de son règlement d'aide "Gestion durable des milieux aquatiques". L'objectif est donc de généraliser l'inscription des actions destinés à lutter contre l'érosion des sols dans ce type de programme opérationnel.

En parallèle, le département peut contribuer à la mise en place d'études particulières destinées à évaluer le niveau de colmatage des cours d'eau.

Cibles et objectifs pour 2026

Inscription d'une nouvelle ligne d'aide pour ce type d'actions dans le règlement "Gestion durable des milieux aquatiques"

Plans et schémas connexes

Directive Cadre sur l'Eau 2000, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	2	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Ressource en Eau et Milieux Aquatiques

Services associés :

Partenaires extérieurs : Chambre d'agriculture du Tarn, Syndicats de bassin, Arbres et Paysages tarnais, Fédération de Chasse

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2C ►
Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques tarnais

Constat

Les aménagements hydrauliques réalisés dans les années 70 en lien avec le remembrement parcellaire ont généralement conduit à une homogénéisation et une uniformisation des milieux aquatiques. Pour y remédier, des aménagements adaptés permettent d'améliorer l'attractivité du milieu et potentiellement augmenter la diversité des espèces aquatiques.

Contenu et réalisations

Le Département finance ce type d'actions dans le cadre de son règlement d'aide "Gestion durables des milieux aquatiques". Ces opérations constituent en effet une pierre angulaire des actions de restauration inscrites dans les programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau qui sont portés par les syndicats de bassin.

Les services départementaux apportent par ailleurs leur expertise technique aux syndicats de bassin pour le dimensionnement et l'implantation des dispositifs tels que bancs alluviaux, épis, blocs,

Cibles et objectifs pour 2026

Poursuivre l'appui technique et financier aux structures de bassin qui conduisent ce type d'opération,

Mettre en place ce type d'aménagements sur des sites pilotes du département présentant des niveaux de dégradation morphologique importants

Plans et schémas connexes

Directive Cadre sur l'Eau 2000, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	1	1	2	2	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Ressource en Eau et Milieux Aquatiques

Services associés :

Partenaires extérieurs : Syndicats de Bassin, Fédération Départementale du Tarn pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2C ►
Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques tarnais

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020

oui

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2

2

2

3

3

3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Ressource en Eau et Milieux Aquatiques

Services associés : Service Etudes et Travaux Neufs

Partenaires extérieurs : Syndicats de Bassin, Fédération Départementale du Tarn pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Direction Départementale des territoires, Office Français de la Biodiversité

Liens avec d'autres fiches action du SDEN 2C1

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2C ▶
Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques tarnais

Constat

Le Département est un acteur incontournable de la gestion quantitative de l'eau à l'échelle du territoire départemental. Il participe notamment au soutien d'étiage de plusieurs cours d'eau par la gestion directe ou indirecte de certains ouvrages (Barrage de Saint Géraud, de la Bancalié, retenue de Fourroque). Au delà de cette gestion, il assure également la maintenance des différents organes hydrauliques ainsi que les études liées à la valorisation des plans d'eau générés par les ouvrages.

Contenu et réalisations

Concernant le soutien d'étiage, les services départementaux sont en mesure de conduire des études particulières dont l'objectif est de permettre la définition de débit minimum biologique à l'aval de certains ouvrages, à savoir le débit permettant de ne pas compromettre le cycle biologique des espèces piscicoles présentes. Ces aménagements hydrauliques peuvent avoir un impact sur le milieu ; aussi, le département essaie continuellement de réduire l'impact des ces ouvrages. La définition de Débit minimum biologique en est l'exemple. La gestion hydraulique de ces ouvrages est également modifiée selon les contraintes du milieu, en modulant les lâchers d'eau afin de limiter les effets sur le milieu aval et les biocénoses.

Cibles et objectifs pour 2026

Finalisation des études DMB pour l'ensemble des ouvrages gérés directement ou indirectement par le département.

Plans et schémas connexes

Directive Cadre sur l'Eau 2000, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Ressource en Eau et Milieux Aquatiques

Services associés :

Partenaires extérieurs :

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2D ►
Accompagner les actions en faveur des espèces menacées

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Action n° 2D1

Mettre en place des actions contribuant aux plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées (chiroptères, moule perlière, odonates...)

Constat

Dans le cadre des actions d'inventaires, de restauration et de préservation des espaces naturels, le Département a toujours assuré une présence et une contribution aux Plans d'Action Nationaux sans formalisation (Chiroptères, moule perlière, odonates...).

Dans le cadre de l'entretien du domaine routier départemental (ouvrages d'art), le Département a réalisé des études et mis en place des aménagements spécifiques lors de la présence de chiroptères. Dans le cadre du développement maîtrisé des sports de nature, l'enjeu sur les chiroptères a été pris en compte lors d'aménagement et d'ouverture de sites APN. Le Département est présent sur les travaux régionaux liés aux différents PNA notamment le plan Régional Chiroptères.

Contenu et réalisations

- Recenser l'ensemble des actions contribuant à un PNA, organiser leurs suivis et établir une communication spécifique sur la contribution du Département.
- Sous la maîtrise d'ouvrage du Département, développer des actions contribuant aux PNA. En 2020, au regard des connaissances, sont connues les actions suivantes :
 - Sur l'enjeu chiroptères : diagnostiquer les actions conduites et à conduire contribuant à la préservation des chiroptères. Etablir une programmation des actions à mettre en lien avec le programme régional.
 - Sur la moule perlière, suivre les travaux menés par la DDT.
 - Mettre en œuvre des actions sur les odonates.

Cibles et objectifs pour 2026

Pour l'ensemble des espèces présentes dans le Tarn relevant d'un PNA, disposer d'actions du Département en matière de connaissance et de préservation.

Plans et schémas connexes

Stratégie Régionale pour la Biodiversité d'Occitanie, Stratégie Nationale pour la Biodiversité, Plans d'Action Nationaux sur les Espèces Protégées

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ouï	2	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Direction de l'Eau et de l'Environnement, Direction des routes, Jeunesse et Sport

Partenaires extérieurs : Partenaires naturalistes

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2A1, 2A2, 2A3, 2A4, 2A5, 2F1, 4C2

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2D ►
Accompagner les actions en faveur des espèces menacées

Constat

Dans le Tarn sont recensées 23 espèces animales en danger et 8 espèces animales en danger critique; à celles-ci s'ajoutent 134 espèces végétales classées en liste rouge de l'ex région Midi-Pyrénées.

De part ses actions sur les espaces naturels (ENS et hors ENS) le Département concourt à leur préservation et leur connaissances sans formalisation d'actions spécifiques.

Contenu et réalisations

- En lien avec l'observatoire de l'environnement, établir un recensement des espèces menacées et de leurs suivis selon les classifications en vigueur
- Sous la maîtrise d'ouvrage du Département, développer des actions contribuant à la préservation d'espèces menacées. En 2020, au regard des connaissances, sont connues les actions suivantes :
 - Sur la vigne sauvage : développer une stratégie de sauvegarde de la vigne sauvage tarnaise en lien avec les acteurs de la biodiversité cultivée = identification et suivis des colonies, mise en place d'un plan de sauvegarde
 - Développer une collection des "parents" sauvages des fruitiers domestiques présents au Conservatoire pour disposer des caractères intéressants.

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer d'un plan de sauvegarde de la vigne sauvage

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	1	2	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Ressource en Eau et Milieux Aquatiques

Partenaires extérieurs : Partenaires naturalistes

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2D1, 2A3

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2E ►
Agir sur les espèces exotiques envahissantes

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Action n° 2E1

Mettre en place des plans de lutte spécifiques pour les Plantes Exotiques Envahissantes et les agents pathogènes à déclaration obligatoire sur le patrimoine départemental

Constat

Plusieurs Plantes exotiques envahissantes sont présentes sur le territoire tarnais. Certaines ont été identifiées sur le patrimoine départemental notamment sur le domaine routier (bord de route et dépendances vertes) mais également en espaces naturels. Une veille sur leur présence est réalisée par le Département et ses partenaires naturalistes. Depuis quelques années, des actions spécifiques se mettent en place pour agir sur ces espèces notamment sur le patrimoine routier départemental. Des actions de sensibilisations et de formations ont été réalisées (formation pour les agents des routes lors de Cinéfeuille).

Contenu et réalisations

- ❑ Recenser les PEE sur le Tarn et définir les enjeux de lutte au regard de la biodiversité et de la gestion du domaine départemental.
- ❑ Etablir une programmation d'actions sur les PEE avec notamment une dynamique interne autour des PEE (outils, formations, lieux d'échanges...)
- ❑ Développer une base de données sur les PEE sur le patrimoine départemental
- ❑ Mettre en place un plan de lutte spécifique sur l'ambroisie au regard des enjeux sanitaires liés à son pollen allergisant.
- ❑ Expérimenter et/ou participer à des expérimentations sur la lutte contre le PEE dans le Tarn
- ❑ Diffuser les actions de lutte auprès des acteurs tarnais et participer aux réseaux territoriaux PEE
- ❑ Poursuivre les actions de lutte contre les pathogènes à déclaration obligatoire afin de participer au bon état sanitaire du patrimoine fruitier local

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer de plans d'actions formalisés sur les PEE présentes.
 Avoir une organisation interne sur la thématique des PEE avec une base de donnée commune, des espaces d'échanges et un programme de formation

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	2	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Direction de l'Eau et de l'Environnement, Direction des routes

Partenaires extérieurs : CPIE81, Conservatoire Botanique NPMP

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2E ►
Agir sur les espèces exotiques envahissantes

Action n° 2E2

Assurer une veille et un relais dans le domaine des Espèces Exotiques Envahissantes

Constat

Depuis de nombreuses années, plusieurs espèces exotiques envahissantes, animales et végétales sont présentes dans le Tarn et leur expansion est significative pour certaines. Certaines ont été identifiées sur le patrimoine départemental notamment sur le domaine routier (bord de route et dépendances vertes) mais également en espaces naturels. Une veille sur leur présence est réalisée par le Département et ses partenaires naturalistes.

En 2018, le Département est intervenu sur la pyrale du buis sur l'ENS du Causse de Caucalières.

Contenu et réalisations

- ☒ Participer aux divers réseaux sur les EEE
- ☒ Développer une base de donnée spécifique sur les EEE dans l'observatoire de l'environnement afin de suivre leur présence, leur propagation et les actions menées
- ☒ Diffuser les informations techniques aux partenaires
- Contribuer à la sensibilisation grand public sur les EEE
- à faire évoluer en fonction des opportunités techniques, territoriales et réglementaires.*

Cibles et objectifs pour 2026

Dans l'observatoire de l'environnement, disposer d'un suivi des EEE

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	2	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

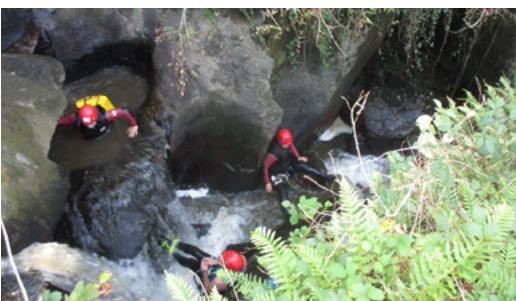
Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Direction de l'Eau et de l'Environnement, Direction des routes

Partenaires extérieurs : CPIE81, Conservatoire Botanique NPMP

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2F ►
Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels par le développement maîtrisé des activités anthropiques en espaces naturels

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement

En 2020

oui

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2

2

3

3

3

3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Jeunesse et Sports, Aménagement du Territoire

Partenaires extérieurs : Partenaires de la CDESI, Collectivités

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2F2, 4A1, 4C3

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2F ►
Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels par le développement maîtrisé des activités anthropiques en espaces naturels

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Constat

La forêt est un espace de production de bois, riche en biodiversité et un lieu d'accueil fréquenté par la population pour la détente, le contact avec la nature, le loisir et la pratique sportive. Actuellement la demande du citoyen est croissante. Conformément aux prescriptions de l'aménagement forestier proposé par l'Office National des Forêts dans le cadre des obligations du Régime Forestier, le Département met en œuvre une gestion durable et globale de ses massifs forestiers garantissant un juste équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques.

Les forêts propriétés du Département sont des Espaces Naturels Sensibles.

Contenu et réalisations

- Organiser l'utilisation des sites par le public dans le temps et l'espace ainsi que la réalisation des chantiers sylvicoles et d'exploitations tout en préservant les richesses biologiques
- Aménager et sécuriser les massifs forestiers pour la détente, la découverte et les pratiques sportives en lien avec les Bases Départementales
- Sensibiliser les utilisateurs sur le milieu forestier
- Réaliser un nouvel aménagement forestier ; celui en cours se terminant en 2023
- Maintenir l'équilibre écologique de ces forêts productives et accueillantes
- Réaliser l'exploitation des bois

Cibles et objectifs pour 2026

un cadre de référence de gestion et d'utilisation des forêts départementales

Plans et schémas connexes

Régime forestier, Aménagement forestier des propriétés forestières du Département

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Jeunesse et Sports

Partenaires extérieurs : ONF, Naturalistes, Sportifs

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2A1, 2A6, 2F1, 4A1, 4C3

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2F ►
Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels par le développement maîtrisé des activités anthropiques en espaces naturels

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Constat

Le Département du Tarn est gestionnaire de 90 km de voies vertes constituant de véritables corridors écologiques et supports de découverte des paysages et de la biodiversité dans le Tarn. Dans le cadre de l'adoption du plan "le Tarn à vélo" le 3 juillet 2020, le Département va être amené dans les 10 années à venir à compléter le réseau actuel de voies vertes. Il conviendra de poursuivre la prise en compte des enjeux de biodiversité lors de la préparation et la programmation de création ou d'entretien des voies vertes.

Contenu et réalisations

- ☒ Demander aux entreprises, structures d'insertion et à l'agent en charge de l'entretien des voies vertes :
- Sur les haies bordant les voies vertes : préserver les haies en place, planter de nouveaux alignements et poursuivre une gestion différenciée adaptée,
- d'établir une planification d'entretien prenant en compte les cycles végétaux et les périodes de reproduction de la faune abritée dans la trame verte
- ☒ L'utilisation des phytosanitaires est proscrite sur les voies vertes.
- ☒ Sur les dépendances en propriétés départementales, favoriser la biodiversité dans leur conception et leur gestion.
- ☒ Sur les abords des voies vertes, hors propriétés départementales, inciter et accompagner à la création et la gestion d'espaces favorables à la biodiversité et leur découverte
- ☒ Des inventaires faunes et flores pourront être établis afin d'améliorer la connaissance de la diversité biologique sur ces itinéraires et en tenir compte dans les modalités de gestion.
- ☒ Dans le cadre du plan vélo et de la création de nouvelles voies vertes, s'assurer de la prise en compte des milieux naturels en préservant, dès que possible, les haies et autres alignements, et en rétablissant les continuités écologiques par la replantation d'essences locales voire de fruitiers.

Cibles et objectifs pour 2026

Fournir un recensement cartographique des secteurs de voies vertes à forte valeur patrimoniale nécessitant la mise en place d'une gestion différenciée

Plans et schémas connexes

Accord Cadre pour la Randonnée tarnaise

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ouï	2	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Randonnées et Transition Ecologique & Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés :

Partenaires extérieurs :

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2B1, 2B2, 2D1, 2E1, 2F1, 3C2

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN

AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2F ►
Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels par le développement maîtrisé des activités anthropiques en espaces naturels

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Action n° 2F4

Assurer la gestion des Sentiers d'Intérêt Départemental en tenant compte de la biodiversité des espaces traversés

Constat

Le Département du Tarn est gestionnaire de 1800 km de sentiers d'intérêt départemental de randonnées constituant de véritables corridors écologiques et supports de découverte des paysages et de la biodiversité dans le Tarn. Par ailleurs, le Département anime les relations partenariales de la randonnée au travers de l'accord cadre pour la randonnée Tarnaise pour la période 2020-2023 signé le 17 juin 2020. Depuis plusieurs années, les collectivités Tarnaises développent de plus en plus des sentiers d'initiatives locales, pédestres, équestres et VTT. Il convient donc de poursuivre la prise en compte des enjeux de biodiversité lors de la préparation et la programmation des travaux de l'ensemble de ces itinéraires.

Contenu et réalisations

- ☒ Demander aux entreprises, structures d'insertion et aux agents départementaux en charge de l'entretien des itinéraires de randonnée :
 - de préserver au maximum les haies en mode "gestion différenciée",
 - d'établir une planification d'entretien prenant en compte les cycles végétaux et les périodes de reproduction de la faune abritée dans la trame verte
- ☒ L'utilisation des phytosanitaires est proscrite sur les sentiers d'intérêt départemental.
- ☒ Des inventaires faunes et flores pourront être établis sur les espaces traversés notamment les sites patrimoniaux (ENS, ZNIEFF...) afin d'améliorer la connaissance de la diversité biologique sur ces itinéraires et en tenir compte dans les modalités de gestion.
- ☒ Dans le cadre de la démarche qualité "rando'Tarn" prescrite auprès des collectivités et des outils méthodologiques développés au sein de la CDESI, il pourra être établi une fiche méthodologique "comment préserver la biodiversité dans la gestion des sentiers de randonnées" afin que ces dernières intègrent dans la commande publique des prescriptions spécifiques de préservation de la biodiversité dans les CCTP (utilisation de matériel adapté, période d'intervention sur la végétation...) et dans la gestion courante.

Cibles et objectifs pour 2026

L'ensemble du linéaire de SID doit prendre en compte la biodiversité des espaces traversés

Plans et schémas connexes

Accord Cadre pour la Randonnée tarnaise

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ouï	2	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Randonnées et Transition Ecologique & Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés :

Partenaires extérieurs : CDRP

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2B1, 2B2, 2D1, 2E1, 2F1, 3C2

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2F ►
Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels par le développement maîtrisé des activités anthropiques en espaces naturels

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Constat

Le Département du Tarn est un partenaire historique auprès des collectivités dans le cadre d'une politique volontariste d'assainissement collectif. La connaissance de l'ensemble des systèmes de traitement d'eaux usées (278 stations) en fait un acteur légitime auprès des institutions. Les évolutions réglementaires sont à l'origine de nouvelles exigences que les maîtres d'ouvrages doivent prendre en compte. Par son ingénierie le Département peut s'impliquer dans le soutien aux collectivités ne disposant pas des ressources techniques et financières pour conduire des projets en assainissement collectif.

Contenu et réalisations

- ❑ Suivi annuel des stations d'épuration du département.
- ❑ Accompagnement dans la gestion et l'optimisation des installations.
- Sensibilisation à la mise en œuvre de préconisations techniques visant à améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement.
- ❑ Conseils dans le cadre de la conduite de projets.
- ❑ Soutien financier à l'investissement.

Cibles et objectifs pour 2026

Maintenir l'implication auprès des collectivités pour prioriser les besoins en terme de suivi, d'études spécifiques, d'amélioration de l'existant, de construction de nouveaux systèmes d'assainissement en vue de déterminer les meilleurs choix techniques et financiers pour répondre aux objectifs de qualité et de protection des milieux.

Plans et schémas connexes

Schéma départemental d'assainissement, Guide de l'Ingénierie territoriale (fiches 16/17/18)

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Service d'Assistance technique aux Eaux et Stations d'Épuration

Services associés : Pôle Administratif, Financier et Ingénierie de la DÉE
Partenaires extérieurs : Agence de l'eau Adour-Garonne, D.D.T. du Tarn, Laboratoire d'analyse Public Labo

Liens avec d'autres fiches action du SDEN 1C4, 2F6

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2F ►
Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels par le développement maîtrisé des activités anthropiques en espaces naturels

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Constat

Le Département du Tarn est un partenaire historique auprès des collectivités dans le cadre d'une politique volontariste d'assainissement collectif.

La connaissance de l'ensemble des systèmes de traitement d'eaux usées (278 stations) en fait un acteur légitime auprès des institutions. Les évolutions réglementaires sont à l'origine de nouvelles exigences que les maîtres d'ouvrages doivent prendre en compte.

Par son ingénierie le Département peut s'impliquer dans le soutien aux collectivités ne disposant pas des ressources techniques et financières pour conduire des projets en assainissement collectif.

Ainsi dans le cadre du suivi des projets de construction ou réhabilitation de stations d'épuration il peut être préconisé l'installation de zones de rejet végétalisées destinées à intercepter le rejet d'eau traitée et/ou le by-pass avant évacuation au milieu récepteur.

Outre le bénéfice sur la qualité des eaux rejetées et l'impact sur le milieu, cet ouvrage recrée artificiellement les caractéristiques d'une zone humide favorisant l'implantation d'une faune et d'une flore locales.

Contenu et réalisations

- Suivi des projets de construction et de réhabilitation de stations d'épuration
- Participer aux réunions préalables, aux CAO, aux réunions de chantier
- Sensibiliser les opérateurs (bureaux d'études, constructeurs) sur les intérêts et contraintes des ZRV

Cibles et objectifs pour 2026

Identifier les liens avec d'autres actions (création mis à niveau des système d'assainissement, action accompagnement du SATESE)

Plans et schémas connexes

Schéma départemental d'assainissement, Guide de l'Ingénierie territoriale (fiches 16/17/18)

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Service d'Assistance technique aux Eaux et Stations d'Épuration

Services associés : Pôle Administratif, Financier et Ingénierie de la DÉE
Partenaires extérieurs : Agence de l'eau Adour-Garonne, D.D.T. du Tarn, Public Labo

Liens avec d'autres fiches action du SDEN 1C4, 2F5

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2F ►
Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels par le développement maîtrisé des activités anthropiques en espaces naturels

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Action n° 2F7

Favoriser la mise en place et la gestion des périmètres de protection des captages utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine auprès des gestionnaires publics de services d'eau potable

Constat

Il appartient aux gestionnaires d'eau potable de protéger leurs sources d'eau potable et de faire appliquer les prescriptions visant à préserver les milieux constituant les aires d'alimentation de ces captages. Le Département est associé dans cette démarche au travers d'un appui technique et financier.

Contenu et réalisations

Le SATEP intervient auprès des gestionnaires d'eau potable dans leur démarche de protection des sites abritant leurs sources d'eau potable par un appui technique lors de la procédure de mise en place des périmètres de protection. C'est un partenaire administratif, consulté par l'autorité sanitaire dans ce cadre. C'est aussi un partenaire financier qui intervient pour contribuer aux études et travaux nécessaires à la protection des sites.

L'action du SATEP présente un intérêt mutuel de préservation des espaces naturels au travers de la protection des captages.

Cibles et objectifs pour 2026

Procédures finalisées et travaux de protection réalisés, en cours ou planifiés pour les captages en service. Procédure engagée pour les nouvelles ressources envisagées.

Plans et schémas connexes

Schéma Départemental d'Eau Potable

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Animation Territoriale en Eau Potable

Services associés : Service d'Assistance technique aux Eaux et Stations d'Épuration

Partenaires extérieurs : ARS, Gestionnaires maîtres d'ouvrages, Agence de l'Eau, autres partenaires institutionnels

Liens avec d'autres fiches action du SDEN 2F8, 2F9

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2F ►
Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels par le développement maîtrisé des activités anthropiques en espaces naturels

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Constat

Les zones humides contribuent par leur nature, à l'alimentation en eau de ressources utilisées dans le domaine de l'eau potable. Leur présence et leur préservation présentent un intérêt à la fois qualitatif et quantitatif sur les captages concernés. La connaissance de leur présence au niveau de l'aire d'alimentation des captages est donc à prendre en compte.

Contenu et réalisations

Objectifs de travail en partenariat avec le service Espaces Naturels et Biodiversité et le service d'Animation Territoriale en Eau Potable :

- Identifier, restaurer et/ou préserver des zones humides qui peuvent avoir une fonction de ressource pour la production d'eau potable ;
- Identifier, pour tout captage connu, la présence ou non de zones humides dans la zone d'alimentation du captage, pour protéger et valoriser ces dernières, pour assurer la compatibilité de la préservation du milieu avec l'usage d'eau potable.

Cibles et objectifs pour 2026

Avoir identifié le maximum de zones humides présentes dans le bassin d'alimentation des captages utilisés pour l'usage d'eau potable.

Plans et schémas connexes

Données de la BD Eau potable du SATEP

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Animation Territoriale en Eau Potable & Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés :

Partenaires extérieurs : Gestionnaires maîtres d'ouvrages, Agence de l'Eau, DDT

Liens avec d'autres fiches action du SDEN 2F87 2F9, 4A2

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement

Objectif 2F ►
Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels par le développement maîtrisé des activités anthropiques en espaces naturels

Constat

Un certain nombre de services d'eau potable ne disposent pas encore d'outils leur permettant de suivre et d'identifier les performances de leurs réseaux. Le renouvellement régulier des réseaux est encore trop peu pratiqué. Ainsi le patrimoine se dégrade ; on observe des fuites et des pertes qui peuvent être abondantes, et des prélèvements dans les réservoirs d'eau naturels que constituent les ressources, qui sont trop élevés

Contenu et réalisations

Le SATEP intervient auprès des gestionnaires d'eau potable pour leur rappeler leurs obligations en matière de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, et l'intérêt des outils dédiés. Le Département assiste financièrement ces collectivités dans le cadre de l'équipement en matériel de sectorisation, de télé-gestion, et dans le cadre d'études pour détecter les fuites

Cibles et objectifs pour 2026

Tendre vers une bonne connaissance des réseaux de chaque gestionnaire tarnais et vers l'équipement en sectorisation de deux tiers à trois quart des services. Améliorer peu à peu les rendements globaux des réseaux d'eau potable à l'échelle du département. Inciter au renouvellement régulier des réseaux de la part des exploitants.

Plans et schémas connexes

Schéma Départemental d'Eau Potable

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Animation Territoriale en Eau Potable

Services associés :

Partenaires extérieurs : Gestionnaires maîtres d'ouvrages, Agence de l'Eau

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2F7, 2F8

Axe 3

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3A ►
Développer une stratégie de valorisation de la biodiversité tarnaise et des actions du Département

3.A.1	Faire du site ENS vallon de l'Audoulou (Puycelsi) un espace de référence dédié à la biodiversité (patrimoniale et cultivée) tarnaise
3.A.2	Développer des outils de sensibilisation et de communication sur la biodiversité tarnaise
3.A.3	Donner une identité aux sites ENS et définir une stratégie de valorisation des sites ENS Départementaux
3.A.4	Constituer une photothèque représentative de la diversité des milieux naturels, des paysages et des espèces
3.A.5	Permettre la découverte autonome des sites ENS par des aménagements spécifiques (Sentiers de découverte, tables d'orientation, aires d'accueil ...)

Objectif 3B ►
Structurer une offre d'éducation et de sensibilisation à la nature, en provoquant l'émerveillement, le respect de la biodiversité et de ses modes de gestion

3.B.1	Développer une offre pédagogique sur les ENS pour le milieu scolaire et universitaire
3.B.2	Proposer un programme de sorties découvertes et d'événementiels pour le grand public en s'appuyant sur le réseau des ENS comme support pédagogique
3.B.3	Sensibiliser le grand public et le rendre acteur de la préservation du patrimoine fruitier local
3.B.4	Poursuivre et renforcer les actions sur la biodiversité dans la politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable du Département

Objectif 3C ►
Conforter la valorisation du patrimoine naturel et des paysages comme facteur d'attractivité touristique et de cadre de vie

3.C.1	Intégrer la biodiversité et les ENS dans les outils de valorisation et de promotion du Tarn
3.C.2	Conforter les Sentiers d'Intérêt Départemental, les Voies vertes et les voies cyclables comme vecteurs de découverte de la diversité des paysages et de la biodiversité
3.C.3	Recenser, qualifier et développer un réseau de sentiers ou de sites d'interprétation sur la biodiversité et les paysages
3.C.4	Développer et formaliser les liens entre les paysages tarnais et les activités de production : qualité Pays/Paysages/Produits

3 objectifs stratégiques

13 actions



Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 3

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3A ►
Développer une stratégie de valorisation de la biodiversité tarnaise et des actions du Département

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	2	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés :

Partenaires extérieurs : Partenaires naturalistes

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2A1, 2A5, 3A3, 3B1, 3B2, 3B3, 3B4

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 3

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3A ►
Développer une stratégie de valorisation de la biodiversité tarnaise et des actions du Département

Action n° 3A2

Développer des outils de sensibilisation et de communication sur la biodiversité tarnaise

Constat

La diversité tarnaise en termes de milieux naturels, de paysages, d'espèces est prétexte à l'émerveillement et à la découverte. Les services du Département ont mis en avant le côté découverte à travers les vecteurs que sont la politique randonnée et voie verte. Les actions en faveur de la biodiversité doivent s'étoffer et proposer des outils adaptés et nouveaux en s'appuyant notamment sur les nouveaux outils numériques.

Cette communication pourra mettre en avant les valeurs intrinsèques de la diversité tarnaise participant à l'émerveillement, les notions liées à l'interaction Homme / Nature seront développées : les impacts de nos sociétés sur l'environnement avec ce que cela peut entraîner de négatif (réchauffement climatique, urbanisation, destruction de milieux naturels...), insister aussi sur l'aspect gestion positive des milieux naturels (gestion pastorale, forestière, aquatique).

Contenu et réalisations

A côté des outils classiques et déjà mis en place pour sensibiliser et communiquer sur les espaces naturels et la biodiversité, :

- ☒ Etudier et développer l'utilisation d'outils numériques (site internet, réseaux sociaux, application numérique ...)
- ☒ Proposer des contenus et des outils de communication et de sensibilisation dans d'autres politiques telles que la politique touristique (lien avec les actions de Tarn Tourisme), sportive (actions dans le dispositif terre de jeux), ...

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer d'outils reflet de la diversité Tarnaise ; d'outils de valorisation de l'action du Département en faveur de la biodiversité

Plans et schémas connexes

Accord cadre pour la randonnée tarnaise, Stratégie touristique du CDT

Planification de l'action

Typologie de l'action

- | |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise d'ouvrage directe |
| <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination |
| <input type="checkbox"/> Appui technique |
| <input type="checkbox"/> Soutien financier |

Engagement En 2020

non

2021

2022

2023

2024

2025

2026

1

2

2

3

3

3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Direction de la Communication

Partenaires extérieurs : Tarn Tourisme

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1B2, actions de l'axe 3



AXE 3

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3A ►
Développer une stratégie de valorisation de la biodiversité tarnaise et des actions du Département

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN

Action n° 3A3

Donner une identité aux sites ENS et définir une stratégie de valorisation des sites ENS Départementaux

Constat

La politique ENS est la vitrine des actions en faveur de la biodiversité du Département.

Afin que cette politique et les actions de protection et de mise en valeur des milieux naturels soient plus visibles du grand public et des élus, une stratégie de communication est nécessaire.

Les sites ENS et les actions qui en découlent devraient être identifiables grâce à un logo, une image récurrente déclinée sur les sites ENS.

Contenu et réalisations

- ❑ Mise en place d'une stratégie de communication sur deux axes:
 - une identité générale qui associe tous les ENS autour d'un logo commun renforcé par celui du département quand il s'agit d'un ENS départemental
 - Les sites ENS labellisés et départementaux doivent dégager une identité qui leur est propre : Une différenciation entre ENS labellisés et départementaux qui mettrait en avant ces derniers, une représentation forte par site ENS en associant un site à une image, un emblème fort de l'ENS en fonction du milieu naturel, d'une espèce phare ou d'un élément paysager caractéristique.
- ❑ Commande d'une étude spécifique
- ❑ Création d'une charte graphique dédiée aux ENS
- ❑ Déclinaison de la charte sur les supports et outils inhérents aux ENS

Cibles et objectifs pour 2026

Charte ENS de signalétique spécifique aux ENS et déclinée par site

Planification de l'action

Typologie de l'action

- | |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise d'ouvrage directe |
| <input type="checkbox"/> Animation et coordination |
| <input type="checkbox"/> Appui technique |
| <input type="checkbox"/> Soutien financier |

Engagement En 2020

non

2021

2022

2023

2024

2025

2026

1

2

2

2

3

3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Direction de la communication

Partenaires extérieurs : partenaires naturalistes

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

3A1, 3A5

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 3

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3A ►
Développer une stratégie de valorisation de la biodiversité tarnaise et des actions du Département

Action n° 3A4

Constituer une photothèque représentative de la diversité des milieux naturels, des paysages et des espèces

Constat

Le département du Tarn se caractérise par 22 entités paysagères marquées mettant en avant la mosaïque des paysages et des milieux naturels du Tarn.

De nombreuses photos permettent d'illustrer cette diversité cependant certaines entités sont moins pourvues, la qualité des photos n'est pas assez bonne, certains éléments paysagers devraient être mieux ciblés ...

Contenu et réalisations

Une photothèque permettrait de classer, compléter l'existant pour mieux répondre aux sollicitations interne et externe de mise en valeur du patrimoine naturel et paysager du Département.

- Recenser et organiser les photos existantes
- Organiser et commander des campagnes photos spécifiques au regard des besoins

Cibles et objectifs pour 2026

Réalisation et mise à jour d'une photothèque

Plans et schémas connexes

Observatoires de l'Environnement, base touristique Apidae

Typologie de l'action

- | |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise d'ouvrage directe |
| <input type="checkbox"/> Animation et coordination |
| <input type="checkbox"/> Appui technique |
| <input type="checkbox"/> Soutien financier |

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Direction de la Communication

Partenaires extérieurs : Tarn Tourisme

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

3C1, 3C3

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 3

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3A ►
Développer une stratégie de valorisation de la biodiversité tarnaise et des actions du Département

Action n° 3A5

Permettre la découverte autonome des sites ENS par des aménagements spécifiques (sentiers de découverte, tables d'orientation, aires d'accueil ...)

Constat

La politique des Espaces Naturels Sensibles possède un volet ouverture au public. Depuis 2002, une série de sentiers et sites aménagés permettent de faire découvrir la richesse des milieux naturels sans leur porter atteinte.

Il s'agit de s'appuyer sur les 14 sentiers de découverte pour offrir une expérience pédagogique différente en fonction des milieux naturels et des particularités des sites traversés en adaptant le discours aux supports de communication par exemple (thématique des orchidées au Cayla, de l'eau à Fourogue, des rochers à Razisse, de l'arbre à Sérénac ...)

Contenu et réalisations

- ❑ Etablir un diagnostic des 14 sentiers de découverte ENS sur le plan technique et administratif
- ❑ Requalifier les sentiers de découverte ENS afin qu'ils répondent aux critères de la démarche qualité randonnée en terme d'aménagement et soient en cohérence avec les orientations stratégiques du SDEN.
- ❑ En conformité avec la politique randonnée et en lien avec les acteurs locaux spécifiques à chaque site, établir un cadre de gestion pour l'ensemble des sentiers de découverte ENS existants et à venir.
- ❑ Mettre en œuvre, par des aménagements spécifiques, l'identité ENS sur chaque sentier selon les principes de gestion établis.

Cibles et objectifs pour 2026

Faire du site ENS de Puycelsi Vallon de l'Audoulou un site vitrine de la politique ENS - Richesse des milieux naturels et de la biodiversité cultivée

Disposer d'un panel de sentiers de découverte équipés, en capacité de représenter les milieux naturels et les ENS tarnais

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement

En 2020

oui

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2

2

2

3

3

3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Randonnées et Transition Ecologique

Partenaires extérieurs :

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

3A1, 3A3, 3B2, 3C1

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3B ►
Structurer une offre d'éducation et de sensibilisation à la nature, en provoquant l'émerveillement, le respect de la biodiversité et de ses modes de gestion

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	0	0	1	2	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Ressource en Eau et Milieux Aquatiques, Education, Randonnées et Transition Ecologique

Partenaires extérieurs : Partenaires naturalistes, éducation nationale, CPIE

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

3A3, 3A5, 3B2, 3B4

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



5 AXE

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3B ►
Structurer une offre d'éducation et de sensibilisation à la nature, en provoquant l'émerveillement, le respect de la biodiversité et de ses modes de gestion

Action n° 3B2

Proposer un programme de sorties découvertes et d'événementiels pour le grand public en s'appuyant sur le réseau des ENS comme support pédagogique

Constat

La politique ENS du Tarn dispose d'un panel de sites équipés de sentiers de découverte ou de lieux adaptés à recevoir du public.

Contenu et réalisations

- ☒ Construire un programme de sorties découvertes en s'appuyant sur le réseau élargi des naturalistes tarnais et ainsi faire découvrir les milieux naturels dans le temps et l'espace tarnais dans sa globalité.
- ☒ Proposer ce programme de sorties aux acteurs scolaires et touristiques.

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer d'un programme annualisé et opérationnel

Plans et schémas connexes

Journée mondiale de la biodiversité, des zones humides.

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020
non

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	1	1	2	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Ressource en Eau et Milieux Aquatiques, Education, Randonnées et Transition Ecologique

Partenaires extérieurs : LPO - CEN - STSN - Fédérations - OPIE - CPIE - CDRP - syndicats de rivière

Liens avec d'autres fiches action du SDEN 3A5, 3C3

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 3

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3B ►
Structurer une offre d'éducation et de sensibilisation à la nature, en provoquant l'émerveillement, le respect de la biodiversité et de ses modes de gestion

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement

En 2020

oui

2021

2022

2023

2024

2025

2026

3

3

3

3

3

3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Jeunesse et Sports

Partenaires extérieurs : CPIE, PNRHL

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

3A1, 3A5, 4C3

Action n° 3B3

Sensibiliser le grand public et le rendre acteur de la préservation du patrimoine fruitier local

Constat

Informer le grand public c'est le rendre vigilant au service de la nature. Cette action participe à la valorisation de notre patrimoine fruitiers et au maintien des savoirs faire paysan ancestraux inhérent à la culture de ces derniers. Les outils de cette sensibilisation sont les arbres des collections comme support technique, les jeunes arbres de variétés anciennes commercialisés, les fruits frais pour leur qualité gustative et les jus de fruits.

Ces actions de sensibilisation sont portées avec un triple objectif: Sensibiliser le grand public à la problématique de l'érosion génétique de notre patrimoine fruitier cultivé et local , contribuer au maintien du lien étroit et historique que l'homme entretient avec les arbres fruitiers, continuer de développer un réseau ressource locale et citoyenne permettant au Conservatoire d'élargir ses sites d'inventaire.

Contenu et réalisations

- ❑ Visites du Conservatoire départemental d'Espèces Fruitières et vignes Anciennes pour le grand public
- ❑ Journées thématiques et animations techniques pour aller plus loin : le département propose un pack d'apprentissage technique sur trois volets : la taille , le greffage et la conduite des fruitiers au fil des saisons.
- ❑ Valorisation des produits du conservatoire comme relais d'information des actions du Conservatoire.: une partie des produits du Conservatoire se trouvent dans les commerces locaux, et dans les structures de tourisme.
- ❑ Création de supports spécifiques pour les animations techniques (livret, vidéos, modèles en résine...)
- ❑ Se doter d'une structure pédagogique en accès libre
- ❑ Développer le partenariat avec les Bases Départementales en proposant des actions de sensibilisation sur le patrimoine biologique fruitier

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer d'outils et de supports pour les actions de sensibilisation sur le patrimoine fruitier local

Faire du Conservatoire un site référence dans le domaine de la préservation et la valorisation du patrimoine fruitier local

Planification de l'action

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



3
AXE

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3B ►
Structurer une offre d'éducation et de sensibilisation à la nature, en provoquant l'émerveillement, le respect de la biodiversité et de ses modes de gestion

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Action n° 3B4

Poursuivre et renforcer les actions sur la biodiversité dans la politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable du Département

Constat

En 2008, le Département du Tarn a initié la mise en place du programme départemental éco collèges 81 en partenariat avec la direction académique du Tarn afin de promouvoir des méthodes pédagogiques innovantes en matière d'éducation au développement durable et favoriser la mise en cohérence entre la gestion de la structure et le discours pédagogique EDD. Le Département du Tarn s'appuie sur le CPIE des Pays Tarnais pour la mise en œuvre du dispositif dans les collèges du Tarn. Le Département soutient des actions EDD menées par Trifyl et par le PNRHL via les partenariats existants. Dans le cadre du Conseil Départemental Jeunes, différents mandats ont proposés des actions visant à la protection ou la valorisation de l'environnement, des espaces et ressources naturelles (panneaux en forêt, fruits de saison, BD environnement...)

Contenu et réalisations

- Sur demande des collèges, dans le cadre du programme éco collèges 81 et , le CPIE des Pays tarnais peut intervenir auprès des élèves sur l'aménagement d'un espace du collège en faveur de la biodiversité : création d'un jardin, d'une mare, d'une haie, d'un verger; il peut également accompagner l'équipe pédagogique : partage d'expérience, mise en relation avec des partenaires ...
- Identifier l'ensemble des actions EDD soutenues par le Département et structurer la réflexion pour la prise en compte des orientations du schéma SDEN
- Via le groupe départemental EDD, structurer des actions pédagogiques sur les espaces naturels et la biodiversité notamment sur les ENS (sorties pédagogiques); et les inscrire dans le guide EDD proposés à tous les établissements scolaires
- mettre en place un dispositif de soutien des initiatives des collèges en faveur de la biodiversité

Cibles et objectifs pour 2026

Un module spécifique biodiversité devra être proposé aux collèges dans le cadre du programme éco collèges 81

Plans et schémas connexes

Eco-Collèges 81, CDJ, Plan Tarn Jeunesse , Programme « Tarn, Terre de Jeux »

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	2	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Randonnées et Transition Ecologique

Services associés : Education, Espaces Naturels et Biodiversité, Jeunesse et Sports

Partenaires extérieurs : CPIE

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



3
AXE

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3C ▶
Conforter la valorisation du patrimoine naturel et des paysages comme facteur d'attractivité touristique et de cadre de vie

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	1	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Aménagement du territoire, Direction de la communication

Partenaires extérieurs : Tarn Tourisme, CDRP

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

3A1, 3A2

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 3

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3C ►
Conforter la valorisation du patrimoine naturel et des paysages comme facteur d'attractivité touristique et de cadre de vie

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	2	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Randonnées et Transition Ecologique et Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Aménagement du Territoire, Jeunesse et Sports

Partenaires extérieurs : Tarn Tourisme, CDRP, PNRHL

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

3A1, 3A3, 3A5, 3C1, 3C3, 3C4

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN

AXE 3

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3C ►
Conforter la valorisation du patrimoine naturel et des paysages comme facteur d'attractivité touristique et de cadre de vie



Action n° 3C3

Recenser, qualifier et développer un réseau de sentiers ou de sites d'interprétation sur la biodiversité et les paysages

Constat

Dans le cadre de la politique départementale de randonnée, les territoires ont mis en place des promenades découvertes avec des supports d'interprétation. Plusieurs d'entre elles répondent aux critères de la démarche qualité randonnée partiellement mais la majorité n'ont pas bénéficié de l'accompagnement méthodologique des partenaires de la randonnée tarnaise.

A cette offre "locale" s'ajoute les sentiers de découverte en ENS et les aménagements sur les sites départementaux.

Contenu et réalisations

- ❑ Recenser et requalifier les sentiers d'interprétation ou de découverte existants sur le département afin qu'ils répondent aux critères de la démarche qualité randonnée en terme d'aménagement et soient en cohérence avec les orientations stratégiques du SDEN.
- ❑ Accompagner les démarches locales pour la création ou la requalification de parcours d'interprétation sur la biodiversité (hors démarche ENS) par de l'appui technique et des financements
- ❑ Etablir un diagnostic des sites potentiels et avérés pour le déploiement d'interprétation sur la biodiversité
- ❑ Au regard du diagnostic de l'existant, développer un maillage cohérent de sentiers et de sites aménagés pour la découverte de la biodiversité (en intégrant les sites et sentiers ENS)

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer d'un catalogue de sites et de sentiers pour la découverte de la biodiversité tarnaise

Plans et schémas connexes

Accord Cadre pour la Randonnée tarnaise

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	2	2	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Randonnées et Transition Ecologique, Aménagement du Territoire, Jeunesse et Sport

Partenaires extérieurs : Tarn Tourisme, CDRP

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2B2, 3A2, 3A5, 3C1

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 3

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages

Objectif 3C ►
Conforter la valorisation du patrimoine naturel et des paysages comme facteur d'attractivité touristique et de cadre de vie

Action n° 3C4

Développer et formaliser les liens entre les paysages tarnais et les activités de production : qualité Pays/Paysages/Produits

Constat

Le paysage ne se résume pas à un simple décor ; au-delà de sa dimension physique et biologique, il porte en lui l'expression des rapports entre espace et société... Chaque entité paysagère tarnaise s'avère l'expression vivante des modes d'occupation et d'utilisation de l'espace (formes rurales et urbaines, terroirs, systèmes de productions agricoles, forestiers, industriels anciens et récents. et qui sous-tendent les composantes paysagères. La mosaïque paysagère tarnaise est riche de ces combinaisons dynamiques. Cette filiation permanente entre le paysage, les modes de production et les produits met en scène des lieux et des acteurs référents. A la qualité de chaque « pays » répond la qualité de systèmes de production, leurs savoir-faire et leurs produits...)

Contenu et réalisations

L'action a pour but de révéler et d'afficher un atout économique des paysages tarnais :

- Afficher et illustrer l'incidence de modes de productions et de savoir-faire sur les caractères et l'attrait des paysages du Tarn ; les positionner comme atout de promotion des produits issus de chaque entité.
- Promouvoir une démarche intégrée "Qualité Pays / paysage / produits " en mettant en scène, un éventail de sites et de producteurs « acteurs du paysage »
- Formaliser une « marque qualité Paysages du Tarn » et/ou conforter les marques existantes (AOC, IGP..)
- La mise en œuvre repose, pour chaque entité paysagère, sur la compilation et la mise en corrélation de données socio-économiques, d'un marché de produits, la sélection de lieux de typologies d'acteurs référents et une base de données photographique assortie d'un rédactionnel de présentation.

Cibles et objectifs pour 2026

Action réalisée dans sa globalité mais, en capacité d'être actualisée et en développement dans le registre: valorisation des labels et d'une éventuelle marque "paysages du Tarn" ; évolution dans ses formes de communication

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	1	2	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Direction de l'Eau et de l'Environnement

Services associés : DGAPTE

Partenaires extérieurs : CAUE, CDT, Chambre d'agriculture, ONF, CCI, PNRHL

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1B3, 2B3, 3A2, 3A4, 3A5, 3B2, 3C1, 3C3

Axe 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4A ►

Poursuivre et renforcer les espaces de partage, d'information et d'action entre acteurs tarnais (au service de la biodiversité tarnaise)

4.A.1	Poursuivre et renforcer le co-pilotage sport/environnement de la politique de développement maîtrisé des sports de nature et de la CDESI
4.A.2	Animier le Pôle tarnais des zones humides
4.A.3	Développer des lieux et temps d'échanges des acteurs tarnais autour de la biodiversité

Objectif 4B ►

Maintenir l'accompagnement technique et financier du Département auprès de structures œuvrant pour la biodiversité

4.B.1	Maintenir le soutien aux actions biodiversité des partenaires naturalistes, du Parc naturel régional du Haut-Languedoc et des syndicats de bassin
4.B.2	Poursuivre l'ingénierie territoriale auprès des collectivités et autres acteurs dans les domaines de la biodiversité et des espaces naturels
4.B.3	Poursuivre le soutien au CPIE pour la développement d'actions en faveur de la biodiversité

Objectif 4C ►

Développer le rôle d'appui technique de la DEE auprès des autres services du Département

4.C.1	Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les projets soutenus par le Département
4.C.2	Accompagner et promouvoir les actions et dynamiques en matière de biodiversité sur le réseau départemental routier
4.C.3	Co-construire avec les Bases Départementales, un projet de gestion, d'usages et de valorisation des sites en prenant en compte la spécificité ENS
4.C.4	Accompagner des pratiques agricoles favorables au maintien de la diversité des espaces naturels et des sols dans les secteurs à enjeux
4.C.5	Impulser une culture commune de la biodiversité au sein des services du Département
4.C.6	Contribuer à ce que les manifestations sportives soutenues par le Département prennent en compte la biodiversité notamment dans le cadre du label "Terre de jeux 2024"

Objectif 4D ►

Affirmer le Département comme ancrage local des politiques nationales et régionales en faveur de la biodiversité

4.D.1	Coordonner la politique départementale en matière d'espaces naturels et la Stratégie régionale pour la Biodiversité de la région Occitanie
--------------	--

4 objectifs stratégiques

13 actions



Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



Axe 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4A ►
Poursuivre et renforcer les espaces de partage, d'information et d'action entre acteurs tarnais (au service de la biodiversité tarnaise)

Action n° 4A1

Poursuivre et renforcer le co-pilotage sport/ environnement de la politique de développement maîtrisé des sports de nature et de la CDESI

Constat

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement maîtrisé des sports de nature, le Département a fait le choix d'une approche transversale sport / environnement se traduisant par un co-pilotage du dispositif. Instance de concertation, la CDESI élabore un plan départemental, le PDESI, visant à pérenniser les sites de pratique répondant aux critères validés collectivement.

L'animation de la CDESI est réalisée par le service Service Jeunesse et Sports et la Direction de l'Eau et de l'Environnement prend en charge le volet environnemental notamment lors de l'instruction des demandes d'inscription au PDESI, en lien avec les partenaires naturalistes membres de la CDESI.

Contenu et réalisations

- Avec le Service de la Jeunesse et des sports, assurer des temps de pilotage pour conduire la politique de développement maîtrisé des sports de nature.
- Assurer le co-pilotage de la CDESI et conforter la place des acteurs environnementaux.
- Développer les échanges et outils d'informations des acteurs sportifs sur les espaces naturels. Etablir des partenariats durables. Etre force de proposition dans l'optique de concilier la pratique d'activités de pleine nature et la préservation des milieux naturels.
- Actualiser et approfondir les critères et procédures liés à l'environnement dans le PDESI.
- Contribuer à l'inscription des sites et itinéraires au PDESI en assurant le volet environnemental.

Cibles et objectifs pour 2026

Le Département affiche et met en œuvre une position cohérente sur les sports de nature en maintenant l'approche transversale sport et environnement

Les sites inscrits au PDESI ont fait l'objet d'une analyse de l'impact environnemental de la pratique des sports de nature et présentent des garanties satisfaisantes en matière de préservation de la biodiversité

Plans et schémas connexes

Accord cadre pour la randonnée tarnaise 2020-2023

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	2	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Jeunesse et Sport, Randonnées et Transition Ecologique

Partenaires extérieurs : CDOS du Tarn, DDCSPP, partenaires naturalistes

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



Axe 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4A ►
Poursuivre et renforcer les espaces de partage, d'information et d'action entre acteurs tarnais (au service de la biodiversité tarnaise)

Constat

Les zones humides, milieux sensibles et protégées, nécessitent une prise en compte afin d'être référencées pour mieux être préserver. De nombreuses structures gravitent autour de la prise en compte de ces milieux, et malgré certains inventaires, la donnée est longtemps restée disparate et inégale dans le temps et l'espaces. Ainsi en 2007 est créé le Pôle tarnais des zones humides, animé par le Département, regroupant 25 partenaires ainsi mis en relation avec comme objectif de connaître et faire connaître les zones humides du Tarn.

Contenu et réalisations

Homogénéiser la donnée des zones humides autour d'une base commune gérée par le Département, entité géographique intermédiaire et cohérente, à l'échelle du bassin Adour Garonne.

Cibles et objectifs pour 2026

Cartographie et base de donnée mise à jour en temps réel et en lien avec des bases externes afin d'optimiser le porter à connaissance

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

**Engagement
En 2020**

oui

2021

2022

2023

2024

2025

2026

3

3

3

3

3

3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité et Ressource en Eau et Milieux Aquatiques

Services associés :

Partenaires extérieurs : Partenaires du Pôle tarnais des Zones Humides

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1A1, 1A2, 1B1, 2B2, 2C1, 2F6

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



Axe 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4A ►
Poursuivre et renforcer les espaces de partage, d'information et d'action entre acteurs tarnais (au service de la biodiversité tarnaise)

Constat

Depuis de nombreuses années, de multiples acteurs tarnais dont le Département et ses partenaires naturalistes associatifs, œuvrent pour la préservation et la sauvegarde de la biodiversité tarnaise. Au gré d'opportunités de manifestations ou de travaux, des temps d'échanges, d'une grande richesse, voient le jour. Pour exemple, les 10 ans de la CDESI en 2018, les rencontres territoriales du PCET en 2012 et les journées portes ouvertes au Conservatoire.

Contenu et réalisations

- ¤ Créer des espaces pour favoriser la dynamique et la cohérence des actions biodiversité à l'échelle du territoire.
- ¤ Développer des outils d'échanges (à définir) entre acteurs tarnais.

Cibles et objectifs pour 2026

Réaliser un évènement ou des rencontres régulières pour la biodiversité tarnaise

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	1	2	2	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Direction de l'Eau et de l'Environnement

Partenaires extérieurs :

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

Actions des objectifs 3A et 3B

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4B ►
Maintenir l'accompagnement technique et financier du Département auprès de structures œuvrant pour la biodiversité

Action n° 4B1

Maintenir le soutien aux actions biodiversité du Parc naturel régional du Haut Languedoc , des syndicats de bassin et partenaires naturalistes

Constat

Les syndicats de bassins et le PNRHL sont des entités opérantes et indispensables dans la gestion et l'impulsion d'interventions en faveur de la biodiversité. Les naturalistes tarnais accompagnent, avec le soutien financier du Département, les choix de ce dernier dans son positionnement en faveur des biodiversité (ENS, CDESI, politique de l'Eau, Direction des routes ...)

Contenu et réalisations

S'appuyer sur des dynamiques locales pour mener à bien des programmes d'actions:

- zones humides pour les syndicats de bassin par exemple
- milieux secs, Charte forestière, programme fruits anciens pour le PNRHL
- accompagner les naturalistes dans leurs actions de gestion, de connaissance et de mise en valeur de la biodiversité tarnaise
- l'accompagnement sur des dossiers tels que des dossiers CDESI

Cibles et objectifs pour 2026

Assoir un partenariat fort avec les structures opérantes dans la gestion et l'action de restauration des milieux naturels

Plans et schémas connexes

Charte du parc et Charte Forestière de Territoire du PNRHL - SAGE

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Aménagement du Territoire

Partenaires extérieurs : syndicats de bassin, PNR HL, partenaires naturalistes (LPO - CEN Occitanie - STSN)

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2A2, 2A3, 4A1, 4A3

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4B ►
Maintenir l'accompagnement technique et financier du Département auprès de structures œuvrant pour la biodiversité

Action n° 4B2

Poursuivre l'ingénierie territoriale auprès des collectivités et autres acteurs dans les domaines de la biodiversité et des espaces naturels

Constat

En complément de ses actions sur les espaces naturels sensibles propriétés du Département, le département souhaite accompagner les acteurs de terrain, collectivités et associations, dans la protection du territoire sur les espaces naturels, dans et hors ENS, sur les questions de biodiversité cultivée /ordinaire et l'intégration des Activités de Pleine Nature.

Contenu et réalisations

- Outre un soutien financier, le Département apporte un appui technique, dans un esprit de coconstruction de plans de gestion et de partage d'expériences innovantes sur les thématiques de préservation de la biodiversité. :Fournir des ressources (savoirs, expertises, informations, relations, etc.), sensibiliser les propriétaires aux enjeux naturels et à l'importance de mise en place d'actions de protection et de valorisation, évaluer les actions proposer par le propriétaire en matière de protection et valorisation, s'assurer de la cohérence avec les politiques départementales, mobiliser l'expertise interne .
- Poursuivre l'ingénierie territoriale en matière de biodiversité (espaces naturels, biodiversité cultivée et prise en compte environnementale dans les APN) en proposant un accompagnement technique des collectivités sur :
 - la prise en compte de la biodiversité dans la conception des projets d'aménagement et de gestion des milieux naturels
 - les conditions d'ouverture ou de non compatibilité d'ouverture des milieux naturels au public
 - appuis technique et scientifique sur la valorisation des milieux naturels au travers de différents supports

Cibles et objectifs pour 2026

Agir sur tous projets impliquant le Département en matière d'aide technique sur les thématiques ENS, APN, TVB , biodiversité cultivée

Plans et schémas connexes

Guide de l'Ingénierie territoriale (fiches 20 à 29)

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Direction de l'Eau et de l'Environnement

Partenaires extérieurs : naturalistes, services de l'état, PNR HL

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2B1, 2B2, 2B3, 2B4, 2F1

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4B ►
Maintenir l'accompagnement technique et financier du Département auprès de structures œuvrant pour la biodiversité

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	3	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Randonnées et Transition Ecologique

Services associés : Espaces Naturels et Biodiversité

Partenaires extérieurs : CPIE des Pays Tarnais

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2B2, 3B4

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4C ►
Développer le rôle d'appui technique de la DEE auprès des autres services du Département

Action n° 4C1

Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les projets soutenus par le Département

Constat

Le Département présente des systèmes d'aides financières sur différents dispositifs :

- aides territoriales via le FDT et les contrat atout-Tarn
- aides territoriales pour l'eau potable et l'assainissement
- aides financières pour les manifestations sportives et culturelles
- aides aux échanges d'immeubles ruraux dans les systèmes d'aides financières,
- aides à la biodiversité et projets structurants de type viticulteurs bio, Haute Valeur Environnementale...

Dans le cadre de projet d'aménagement du territoire, la Direction de l'Eau et de l'Environnement émet un avis technique au regard des différentes missions exercées. ces avis sont compris dans les porter-à-connaissance.

Contenu et réalisations

En lien avec les directions et services instructeurs, mettre en place des critères et des procédures pour inclure la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité dans l'ensemble des aides départementales.

Veiller à la cohérence entre les projets aidés et les actions du Schéma Départemental des Espaces Naturels.

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer de dispositifs d'aides financières garantes de la prise en compte de la biodiversité.

Plans et schémas connexes

Plan Vélo, FDT, Contrats Atout-Tarn

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	1	1	2	2	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Politiques Territoriales, Jeunesse et Sport, Direction Eau et Environnement, Aménagement du Territoire

Partenaires extérieurs :

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN

AXE 4



Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4C ►
Développer le rôle d'appui technique de la DEE auprès des autres services du Département

Action n° 4C2

Accompagner et promouvoir les actions et dynamiques en matière de biodiversité sur le réseau départemental routier

Constat

Le patrimoine routier départemental représente plus de 4000km de bordures de routes avec leurs dépendances.

Depuis de nombreuses années, la Direction des routes mène une gestion raisonnée de ces espaces avec notamment des techniques de désherbage alternatif, des fauches tardives, une prise en compte de la présence de chauve souris sur les ouvrages d'art, des actions de lutte contre l'ambroisie ...

Contenu et réalisations

Avec la Direction des routes,

- ❑ Recenser les actions de gestion et d'aménagement ayant une incidence sur la biodiversité
- ❑ Construire un partenariat DEE/DR dans les actions de gestion et d'aménagement concernés
- ❑ Mettre en place des outils communs sur la biodiversité dans le patrimoine départemental (en lien avec l'observatoire de l'environnement)
- ❑ Définir une politique sur la gestion des arbres en bord de route afin de préserver ce patrimoine paysager et environnemental
- ❑ Accompagner la DR pour la gestion des fruitiers en bord de route
- ❑ Inventorier et cartographier le patrimoine végétal de bord de route (arbres remarquables, alignements)
- ❑ Travailler sur recensement des maladies et formés les agents de la DR
- ❑ Collaborer pour la gestion des arbres à proximité des espaces départementaux ouverts au public

Cibles et objectifs pour 2026

Disposer d'une organisation interne formalisée et d'un plan d'actions commun

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	2	3	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Direction des Routes, Direction de l'Eau et de l'Environnement

Partenaires extérieurs :

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2C3, 2D1, 2E1

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN

AXE 4



Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4C ►
Développer le rôle d'appui technique de la DEE auprès des autres services du Département

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	2	3	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Jeunesse et Sport, Direction de l'Eau et de l'Environnement

Partenaires extérieurs :

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2F1, 2F2, 2F4, 3A2, 3B1

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4C ▶
Développer le rôle d'appui technique de la DEE auprès des autres services du Département

Action n° 4C4

Accompagner des pratiques agricoles favorables au maintien de la diversité des espaces naturels et des sols dans les secteurs à enjeux

Constat

Les richesses naturelles existantes sur certains territoires agricoles sont liées à des modes d'exploitation spécifiques qui pour certains peinent à se maintenir dans le contexte économique actuel. Les espaces à faible productivité comme les pelouses sèches, les landes ou encore les zones humides sont souvent abandonnés et laissés en friche.

Contenu et réalisations

Le Département soutient des projets de gestion agricole par des opérations spécifique d'aménagement sur l'ensembles sites à enjeux fort. Le Département favorisera l'accueil des agriculteurs sur les sites départementaux en valorisant leur rôle dans la gestion de ses espaces. Il privilégiera les systèmes qui intègrent des ressources génétiques menacées et les races et espèces végétales locales. Au delà de l'impact sur la biodiversité, ces actions contribuent à l'attractivité territoriale au au développement.

Cibles et objectifs pour 2026

Installation d'agriculteur avec systèmes de production respectueux des milieux

Plans et schémas connexes

Contrat Atout Tarn

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	2	2	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Aménagement du Territoire

Partenaires extérieurs : chambre d'agriculture, PNRHL

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

2A1, 2A2, 2A5, 3A1, 4B2

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4C ▶
Développer le rôle d'appui technique de la DEE auprès des autres services du Département

Action n° 4C5

Impulser une culture commune de la biodiversité au sein des services du Département

Constat

De part ses multiples compétences, les actions menées par le Département agissent sur les espaces naturels directement ou indirectement. De plus, le Département dispose de différents espaces et outils de communication pouvant relayer une sensibilisation à la biodiversité.

Contenu et réalisations

- Via l'analyse des politiques publiques à travers les Objectifs de Développement Durable, identifier les actions du Département contribuant à la préservation de la biodiversité ou pouvant être relais d'une sensibilisation à l'environnement.
- Déployer un appui technique de la DEE auprès des services pour inclure les orientations stratégiques du Schéma Départemental des Espaces Naturels dans les politiques départementales

Cibles et objectifs pour 2026

Dans chaque politique identifiée proposer une prise en compte de la biodiversité tarnaise et des actions du Département

Plans et schémas connexes

ODD, rapport Développement Durable

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	1	2	2	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Appui au Pilotage et à l'Evaluation des Politiques Publiques

Partenaires extérieurs :

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

1B3, 3A2, 4A3

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4C ►
Développer le rôle d'appui technique de la DEE auprès des autres services du Département

Action n° 4C6

Contribuer à ce que les manifestations sportives soutenues par le Département prennent en compte la biodiversité notamment dans le cadre du label "Terre de jeux 2024"

Constat

Dans le cadre de la politique sport de nature des réflexions sont menées pour la mise en place de critères et/ou d'un accompagnement pour la prise en compte de l'environnement, et de manière générale le développement durable, dans les manifestations sportives. Depuis novembre 2019, le Département est labellisé "Terre de Jeux 2024". A ce titre le SJS porte des projets pour promouvoir un sport tarnais solidaire et durable avec, en 2020, la mise en place d'un espace dédié sur quelques manifestations. Ce travail a été complété par une réflexion sur les éco-manifestations et sur une Charte du sportif durable. Le SENB se place dans les réflexions afin d'inclure la prise en compte de l'environnement.

Contenu et réalisations

- Participer, sur sollicitation du SJS, aux travaux de mise en place d'un espace "sport durable et solidaire" sur les manifestations sportives portées par le Département et ses partenaires. la contribution portera sur la prise en compte et la valorisation de la biodiversité et le partage de l'espace (notamment avec les acteurs gestionnaires tels que les chasseurs, pêcheurs, forestiers...)
- Contribuer à l'élaboration des critères et des procédures de labellisation des manifestations sportives.

Cibles et objectifs pour 2026

- Un espace de sensibilisation à la préservation et à la découverte des milieux naturels est présent sur les principales manifestations soutenues par le Département
- Les manifestations labellisées par le Département respectent des critères prenant en compte l'impact sur les milieux naturels

Plans et schémas connexes

Politique sportive du Département, Labellisation "Tarn, Terre de jeux"

Planification de l'action

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
oui	1	2	2	3	3	3

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés : Jeunesse et Sport

Partenaires extérieurs : CDOS du Tarn, DDCSPP, UNSS

Liens avec d'autres fiches action du SDEN

4A1, 4C1

Schéma départemental ESPACES NATURELS DU TARN



AXE 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise

Objectif 4D ►
Affirmer le Département comme ancrage local des politiques nationales et régionales en faveur de la biodiversité

Typologie de l'action

- Maîtrise d'ouvrage directe
- Animation et coordination
- Appui technique
- Soutien financier

Planification de l'action

Engagement En 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
non	1	3				

Pilotage de l'action

Service pilote du CD81 : Espaces Naturels et Biodiversité

Services associés :

Partenaires extérieurs : Région Occitanie

Liens avec d'autres fiches action du SDEN



Annexes

Annexe 1

Qualification des sites ENS et actualisation des zonages

Ajout de sites ENS

- ENS des prairies du Travet : A la suite d'achats fonciers dans le cadre de la déviation de Castres par les services du Département, le choix de conserver ces terrains pour des raisons environnementales a été fait. Ce site, en grande partie classé zone humide, accueille une station de plantes protégée : le Jacinthe de Rome. Il justifie, de par sa position géographique, les milieux et espèces qu'il accueille et ses potentialités d'ouverture au public (longé par la voie verte des droits de l'Homme), son statut d'ENS.

- ENS du Musée du Cayla : outre son caractère patrimonial bâtit et culturel, le musée du Cayla abrite de nombreux milieux naturels d'une grande diversité (pelouses sèches, zone humides, chênaie, milieux karstique, prairie de fauche ...). Le patrimoine foncier est Départemental permettant une liberté d'action dans la gestion mais aussi dans l'ouverture au public. Cette dernière est d'autant plus aisée qu'un sentier d'intérêt départemental est déjà en place et peut servir d'appui à de l'interprétation naturaliste.

- ENS de la Haute Vallée du Cérou : présente lors de l'inventaire ZNIEFF de première génération, cette vallée présente de nombreux intérêt naturalistes. La régulation de la rivière Cérou par le barrage de St Géralt lui assure un débit régulier avec des eaux très froides qui lui ont permis d'être classé cours d'eau de première catégorie, ce qui est atypique dans ce secteur du Tarn. Cette vallée conserve un caractère sauvage, on note la présence de la Loutre, du hibou Grand-Duc, du Faucon Pèlerin, Milan Royal...

- ENS de la Bancalié, pour les opportunités de gestion des milieux naturels apportées par l'implication du Département dans la gestion du barrage.

- ENS des ruisseaux d'Aygues et d'Auques : Ce site répond à la fois à un intérêt naturaliste ainsi qu'à une exigence préfectorale dans le cadre d'un arrêté de compensation pour lequel le Département (mention arrêté) est engagé et dont l'espèce cible est la Cordulie à corps fin. Le périmètre de cet ENS englobe de plus un site géré par la Fédération de chasse du tarn pour lequel le Département participe financièrement et techniquement.

- ENS du Saut de Lègue : Ce site répond à la fois à un intérêt naturaliste ainsi qu'à une exigence préfectorale dans le cadre d'un arrêté de compensation pour lequel le Département (mention arrêté) est engagé. Milieu humide et tourbeux, il évolue vers une formation boisée, l'intérêt de la compensation est ciblé sur le Damier de la succise, un papillon évoluant sur des milieux intermédiaires entre friche et espaces ouverts.

Suppression d'un site

- La gravière de Caudeval : Ajouter au premier réseau ENS, ce site particulier était dès le départ inclus dans le périmètre d'une exploitation de granulats dont l'activité allait mettre en péril une colonie de hérons pourprés ayant élu domicile pendant la phase d'exploitation. La colonie n'étant plus là du fait de l'activité d'extraction, rien ne justifie la pérennisation de ce site.

Fusion de sites

- ENS de l'Ile St Martin : site ENS compris dans celui de la Haute vallée du Tarn, qui désormais l'englobera.

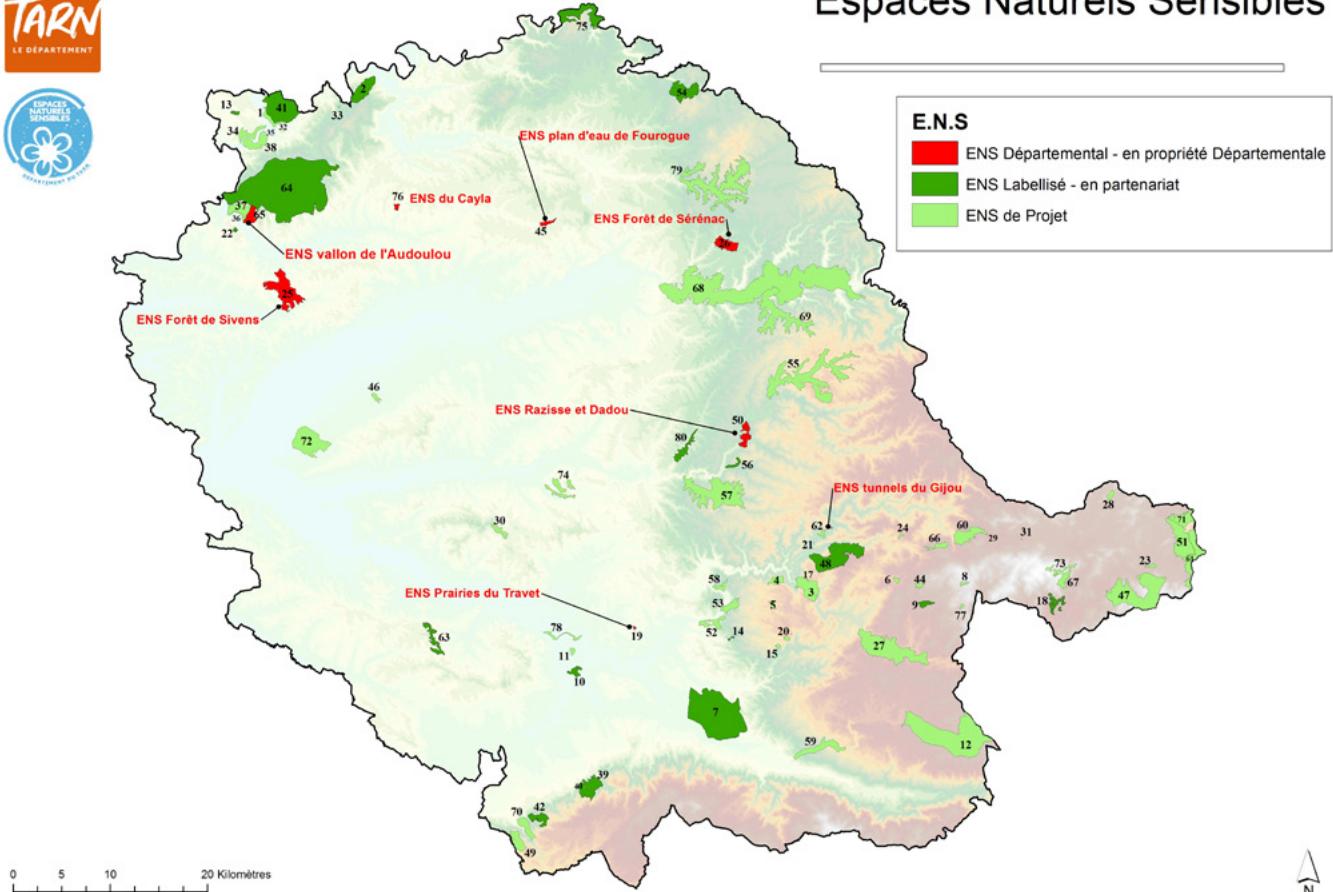
- ENS de Puycelsi : plus précisément les escarpements côté nord du village, ce site est désormais englobé dans le vallon de l'Audoulo qui lui est concordant.

- ENS de la Grotte du Figuier : Est désormais englobée au site ENS du « Roc de Biouzac-Amiel, les Suquets » tout en conservant l'intérêt intrinsèque porté aux milieux souterrain engagé jusqu'ici à pour ce type de milieu dans le cadre de la politique des ENS.

Cas particulier de modifications importantes de périmètres

- ENS de la Grotte de Senchet : A la suite d'opportunité d'achat pour lesquelles le Département du Tarn a été sollicité, le CEN Midi Pyrénées s'est porté acquéreur de parcelles portant l'entrée de la grotte mais également des territoires de chasse situés à proximité. Le zonage se trouve donc modifié de façon significative mais reste cohérent au regard de la complémentarité des milieux gîtes/territoire de chasse.

- ENS Razisse et Dadou : Ce site est prolongé sur sa partie nord par les parcelles départementales de la base de Razisse. Outre le potentiel pédagogique qu'offre la base dans sa dimension ouverture au public de la politique ENS, « l'extension » possède des milieux humides, prairies de fauches et boisements qu'une gestion adaptée permettrait d'optimiser.



Typologie des Espaces Naturels Sensibles

Espaces Naturels Sensibles en propriété Départementale

Numéro	Nom du site ENS	Milieux naturels	Type
19	PRAIRIES DU TRAVET	Zone humide	ENS Départemental
21	TUNNELS DU GIJOU	Grotte	ENS Départemental
25	FORET DE SIVENS	Forêts de plaine	ENS Départemental
26	FORET DE SERENAC	Forêts de plaine	ENS Départemental
45	PLAN D'EAU DE FOUROGUE	Etangs et Roselières	ENS Départemental
50	RAZISSE ET DADOU	Etangs et Roselières	ENS Départemental
65	VALLON DE L'AUDOULOU	Gorges de l'Aveyron et Vere	ENS Départemental
76	MUSEE DU CAYLA	Zone humide	ENS Départemental

Espaces Naturels Sensibles labellisés – en partenariat

Numéro	Nom du site ENS	Milieux naturels	Type
2	VALLEE DE BONNAN	Causse	ENS Labellisé
7	CAUSSE DE CAUCALIERES LABRUGUIERE	Causse	ENS Labellisé
9	TOURBIERE DE CANROUTE	Tourbiere	ENS Labellisé
10	RNR DE CAMBOUNET	Etangs et Roselières	ENS Labellisé
13	GROTTE DE SENCHET	Grotte	ENS Labellisé
14	CHAOS DE LA ROUQUETTE	Sidobre	ENS Labellisé
16	ROCHER DE L'ENCLUME	Sidobre	ENS Labellisé
18	SERRE DE TSAQUARELLO	Landes	ENS Labellisé
22	CARRIERE DE LARROQUE	Gorges de l'Aveyron et Vere	ENS Labellisé
39	DESERT DE ST FERREOL	Causse	ENS Labellisé
41	CAUSSE D'ANGLARS	Causse	ENS Labellisé
42	CAUSSE DE SOREZE	Causse	ENS Labellisé
48	FORET DE MONTAGNOL	Forêts du Haut Languedoc	ENS Labellisé
54	VIAUR THURIES	Vallees du Segala	ENS Labellisé
56	CASCADES D'ARIFAT	Vallees du Segala	ENS Labellisé
63	CAUSSE DE BERTRE	Coteaux calcaires	ENS Labellisé
64	FORET DE GRESIGNE	Forêts de plaine	ENS Labellisé
75	VIAUR JOUQUEVIEL	Vallees du Segala	ENS Labellisé
80	LAC DE LA BANCALIE	Etangs et Roselières	ENS Labellisé
81	GROTTE DE CALEL	Grotte	ENS Labellisé

Espaces Naturels Sensibles de projet

Numéro	Nom du site ENS	Milieux naturels	Type
1	ROC DE BIOUZAC AMIEL	Gorges de l'Aveyron et Vere	ENS Projet
3	VALLEE DE L'AGOUT LUSIERES FERRIERES	Sidobre	ENS Projet
4	PLATEAU DE CREMAUSSSEL	Sidobre	ENS Projet
5	LAC DU MERLE	Sidobre	ENS Projet
6	CAUSSE DE SOULEGRE	Causse	ENS Projet
8	TOURBIERE DES PANSIERES	Tourbiere	ENS Projet
11	GRAVIERE DE LA GINESTIERE	Etangs et Roselières	ENS Projet
12	VALLEE DE L'ARN	Vallees du Haut Languedoc	ENS Projet
15	CHAOS DE LA BALME	Sidobre	ENS Projet
17	PEYREMOUROU	Sidobre	ENS Projet
20	VEYRIERES	Sidobre	ENS Projet
23	MEANDRES DE LA VEBRE	Vallees du Haut Languedoc	ENS Projet
24	GROTTE DE ROUTAGAL	Grotte	ENS Projet
27	VALLEE DE L'AGOUT	Vallees du Haut Languedoc	ENS Projet

Numéro	Nom du site ENS	Milieux naturels	Type
28	MONT BARRE	Landes	ENS Projet
29	GROTTE DE LAGARRIGUE	Grotte	ENS Projet
30	BOIS DES FONTASSES ET DE LA MOTHE	Forêts de plaine	ENS Projet
31	GROTTE DE ST MICHEL	Grotte	ENS Projet
32	GROTTE DU FIGUIER	Grotte	ENS Projet
33	GROTTE DE PEYRO SECO	Grotte	ENS Projet
34	CORNICHE DE PENNE	Gorges de l'Aveyron et Vere	ENS Projet
35	PAROIS DU CHATEAU DE PENNE	Gorges de l'Aveyron et Vere	ENS Projet
36	PAROIS DE LARROQUE	Gorges de l'Aveyron et Vere	ENS Projet
37	CAUSSE DE MESPEL	Causse	ENS Projet
38	CAUSSE DE MAGROU	Causse	ENS Projet
40	GROTTE DE CASTELLAS	Grotte	ENS Projet
43	LA VALETTE	Tourbiere	ENS Projet
44	CAMBOUS	Tourbiere	ENS Projet
46	MONTANS ET PEYROLE	Etangs et Roselières	ENS Projet
47	BOIS DE CONCORD BOIS DE LAUSE ET FORET DE SALESSE	Forêts du Haut Languedoc	ENS Projet
49	FORET DE L'AIGUILLE	Forêts du Haut Languedoc	ENS Projet
51	BOIS DE LA RAMASSE	Forêts du Haut Languedoc	ENS Projet
52	TRAVERS DU CARLA	Sidobre	ENS Projet
53	VALLON DE LA FERRIERE	Sidobre	ENS Projet
55	VALLEE DE L'OULAS	Vallees du Segala	ENS Projet
57	VALLEES DE BEZAN ET DE L'AZE	Vallees du Segala	ENS Projet
58	TRAVERS DE TALAPY	Vallees du Haut Languedoc	ENS Projet
59	GORGES DU BANQUET	Vallees du Haut Languedoc	ENS Projet
60	GIJOUNET - PONT DE CARAUSSE - ROQUENIERE	Vallees du Haut Languedoc	ENS Projet
61	VALLEE DU DOURDOU	Vallees du Haut Languedoc	ENS Projet
62	ROC DE CROUZIGUES	Vallees du Haut Languedoc	ENS Projet
66	SOMMET DE LA QUILLE	Landes	ENS Projet
67	VERSANT DU MONTALET GRIFFOULOU	Landes	ENS Projet
68	VALLEE DU TARN	Vallees du Segala	ENS Projet
69	VALLEE DU CAMBON ET BLASOU	Vallees du Segala	ENS Projet
70	CRETES DE BERNIQUAUT	Vallees du Haut Languedoc	ENS Projet
71	PLO DE CANAC	Landes	ENS Projet
72	FORET DE GIROUSSENS	Forêts de plaine	ENS Projet
73	ROC DU MONTALET	Landes	ENS Projet
74	COTEAUX DE ST JULIEN DU PUY	Coteaux calcaires	ENS Projet
77	ENS DU SAUT DE LEGUE	Tourbiere	ENS Projet
78	ENS D'AYBES ET D'AUQUES	Vallees	ENS Projet
79	HAUTE VALLEE DU CEROU	Vallees du Segala	ENS Projet

Annexe 2

Règlement d'aides départemental en faveur des ENS et de la biodiversité

Objectifs et objet

La Taxe d'Aménagement est établie sur la construction neuve, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments (à l'exception des installations à usage agricole, forestier ou ayant vocation de service public et après sinistre). Une côte part (80% au 01/01/2021) de cette taxe est affectée au financement des politiques de protection des Espaces Naturels Sensibles. Cette taxe est assise sur la valeur de l'ensemble immobilier ou sur la superficie des terrains faisant l'objet de l'autorisation en cas d'installations et travaux divers. Son taux est fixé par délibération du Conseil départemental (taux de 1,8% pour le Tarn au 01/01/2021)

Vu les articles L113-8, L113-10, L331-3 et suivants du Code de l'Urbanisme, le produit de cette taxe peut notamment être utilisé pour :

- l'acquisition, l'aménagement et l'entretien des espaces naturels, des sites Natura 2000 ;**
- Les études et inventaires du patrimoine naturel nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique ENS ;**
- L'acquisition de sites destinés à la préservation de la ressource en eau, leur aménagement et leur gestion ;**

Dans le cadre de sa compétence et conformément au Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn 2020-2026 (approuvé par délibération de la commission permanente en date du 13 novembre 2020), le Département souhaite apporter un soutien financier aux initiatives de préservation et de valorisation du patrimoine naturel départemental en favorisant les actions de maîtrise foncière et de mise en valeur de sites naturels dont les bénéficiaires sont les propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels. Le présent règlement définit les conditions de participation du Département dans les domaines de l'aide à l'achat, à l'aménagement et la valorisation.

Espaces Naturels Sensibles concernés

L'aide financière du Département s'applique aux Espaces Naturels Sensibles selon la liste de sites établie par un comité scientifique (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Société Tarnaise des Sciences Naturelles, Conservatoire Régional des Espaces Naturels) et actualisée le 13 novembre 2020 dans le cadre de l'approbation du Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn. Les critères de sélection s'appuient sur les zonages Natura 2000, ZNIEFF, Réserve Naturelle, ZPS, APB. Les sites retenus représentent une sélection de la diversité des milieux naturels tarnais et ne prétendent pas ainsi à l'exhaustivité. L'examen et l'attribution des aides par le Département seront effectués en référence à la liste des sites ENS identifiés en temps que "ENS labellisés" ou "ENS de projet".



Biodiversité

Ce volet complémentaire de la politique ENS a été identifié dans le document d'analyse préalable réalisé avec les naturalistes tarnais en 2003. Le Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn précise l'intervention départementale en matière de biodiversité et notamment les actions sur les corridors écologiques et réservoirs reliant les sites ENS (action 3.B.2). Il s'agit d'avoir une action complémentaire à celles sur les ENS.

Les milieux naturels concernés : au delà des sites et ensembles géographiques identifiés comme espaces naturels patrimoniaux, le Tarn présente un éventail de milieux relativement dispersés et/ou rémanents sur le territoire dans lesquels s'exercent des enjeux intéressants sur le plan de la préservation de certains habitats et espèces comme en matière de modes de gestion à expérimenter, à observer ou à développer.

Ce deuxième niveau d'intérêt à aborder dans le cadre de la politique des espaces naturels, justifie une liste des thématiques remarquables qui caractérisent l'espace tarnais :

- Prairies et landes des hautes terres
- Prairies humides
- Ruisseaux, réseaux apicaux et ripisylve
- Mares, sources et fontaines
- Hêtraies calcaires
- Vieilles futaies
- Bois de plaine
- Les haies champêtres
- Cultures extensives et plantes messicoles des coteaux calcaires
- Petit patrimoine bâti

* voir en annexe la déclinaison de chaque thématique

Bénéficiaires

- Les propriétaires d'espaces naturels** : les collectivités, établissements publics de coopération intercommunale et le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Occitanie, les associations.
- Les gestionnaires** (collectivités, établissements publics de coopération intercommunale, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie) assurant pour le compte du propriétaire du site, sous forme de bail emphytéotique, la gestion de l'espace naturel.

Opérations recevables

Au regard du caractère expérimental et démonstratif des opérations concernées, l'attribution des aides par le Département sera analysée en fonction du caractère de chaque site potentiel et dans le cadre des enveloppes budgétaires disponibles. Certaines actions pourront faire l'objet d'une analyse conjointe des Services Espaces Naturels et biodiversité et Service Ressources en Eau et Milieux Aquatiques.

L'aide financière du Département concerne :

- L'achat de terrains

- Les études :

- * études préalables,
- * inventaires naturalistes,
- * études de génie écologique.
- * études de suivi écologique.

Les études subventionnées constituent des prestations intellectuelles. Le programme d'études est joint à la demande, ainsi que les compétences demandées à l'équipe requise. Les subventions pour les études peuvent également être accordées au porteur d'un projet de mise en valeur d'un espace naturel dont il n'a pas la maîtrise foncière. L'accord des propriétaires est dans ce cas nécessaire.

- Les travaux d'aménagement du site (année 1) :

- * travaux de restauration ou de valorisation écologique,
- * travaux de mise en valeur ou de valorisation pédagogique: supports physiques,...
- * travaux concernant l'accueil du public : Mise en sécurité, stationnements, mobilier...

Les opérations suivantes ne sont pas recevables :

- les opérations d'entretien ou concernant le fonctionnement, la maintenance,
- le salaire des permanents : garde, gestionnaire,
- l'acquisition de matériels, de documents,
- l'animation.

Montant de l'aide financière

L'aide financière est un taux calculé sur le montant estimatif total Hors Taxe suivant les modalités ci-dessous:

Actions subventionnées	Taux ENS	Taux biodiversité
Aide à l'achat foncier	50% du montant total HT de la valeur de la vente (frais de géomètre et acte notarié compris) Pour un coût total plafonné à 30 000€ HT	40% du montant total HT de la valeur domaniale (Pour un coût total plafonné à 30 000€ HT)
Inventaires et études préalables, étude de génie écologique, suivi sur 3 ans	30 % du montant total HT pour un coût total plafonné à 30 000€ HT	30 % du montant total HT pour un coût total plafonné à 15 000€ HT
Travaux de restauration écologique: <ul style="list-style-type: none"> - réouverture (gyrobroyage) - relatif à la gestion du site (clôtures, abreuvoir, passerelle...) 	50 % du montant total HT pour un coût total plafonné à 30 000€ HT	30 % du montant total HT pour un coût total plafonné à 15 000€ HT
Aide aux aménagements à des fin d'ouverture au public <ul style="list-style-type: none"> - Accès / Accueil / Sécurité du public - Aménagements fixes destinés à la découverte pédagogique 	50% du montant total HT pour un coût total plafonné à 20 000€ HT	30 % du montant total HT pour un coût total plafonné à 15 000€ HT

Le montant de l'aide départementale ne peut avoir pour effet de porter les montants des aides publiques à plus de 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable ou à 70% pour celles dont le plafond des aides publiques est fixé à ce pourcentage par la loi.

Obligations du bénéficiaire

Comité de pilotage :

Le Département est associé au comité de pilotage chargé du suivi du projet.

Conventionnement :

Une convention adaptée passée entre le Département et le bénéficiaire, règle les conditions d'aménagement, d'entretien et d'usage du site en référence à un « plan de gestion » (en conformité avec le respect des caractères et des équilibres naturels des milieux concernés). Cette convention repose sur les principes d'intervention relatifs à la politique des Espaces Naturels Sensibles (Préservation, Expérimentation, Ouverture au public) et la démarche inscrite dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn.

Signalétique ENS :

Le Département prend à sa charge la réalisation et la pose de la signalétique des parcours de découverte sur les Espaces Naturels Sensibles : fléchage et panneaux de départ, selon la Charte Départementale en vigueur.

Délai d'utilisation de la subvention :

La réalisation des travaux inscrits à une tranche de programmation devra avoir reçu un commencement d'exécution dans un délai d'un an et le paiement de la subvention devra être sollicité dans un délai de trois ans.

Toute modification dans une opération doit recevoir l'accord exprès du Département.

Instruction du dossier

Constitution du dossier

Le dossier comprend les éléments suivants :

- une délibération du maître d'ouvrage et un dossier technique suffisamment détaillé pour apprécier la nature, l'importance et l'opportunité de l'achat du site et/ou de l'aménagement.
- des renseignements concernant le maître d'ouvrage (coordonnées, personne responsable du dossier, statut juridique, identification, RIB...)
- le programme et les devis des études ou le projet d'aménagement pour les travaux,
- le plan cartographique du site.
- un programme d'entretien établit par le maître d'ouvrage en conformité avec le plan de gestion du site pour toutes les aides de travaux de restauration.
- le plan de financement de l'opération,
- la décision du bénéficiaire de procéder à la protection ou à la mise en valeur du site.
- lorsque le bénéficiaire est une collectivité, cette dernière s'engage :
 - A prendre les mesures nécessaires de protection du site dans ses documents d'urbanisme (PLU, carte communale, SCOT) en qualité de zones naturelles reconnues pour leur intérêt patrimonial.
 - A inscrire le site dans le domaine public de la commune au regard du caractère d'ouverture au public.
- le propriétaire s'engage à tenir informé le Département dans le cas d'une vente d'une ou plusieurs parcelles objet de la présente convention. Ce dernier pouvant alors se porter acquéreur de la ou des parcelles concernées.

Un effort important doit être porté pour démontrer les raisons pour lesquelles le projet envisagé contribue à préserver le milieu naturel et à le mettre en valeur pour l'accueil du public.

Versement de la subvention

Le versement de la subvention intervient à l'issue de la réalisation de l'action et sur présentation :

- des documents d'acquisition foncière
- du bilan technique de l'opération : rapport d'études, bilan des travaux, réception des travaux par le ou les techniciens en charges du suivis ...
- du bilan financier comprenant l'ensemble des factures et du plan de financement définitif certifié, mémoire en dépense.
- l'attestation de réalisation de travaux dans le cas où ces derniers sont réalisés directement par le maître d'ouvrage. (cf : modalité d'aide forfaitaire)

Un acompte dont le montant ne peut excéder 30 % de la subvention attribuée peut être versé sur demande du bénéficiaire.

Service instructeur

Service Espaces Naturels et Biodiversité ; Direction de l'Eau et de l'Environnement.

Liste détaillée des thématiques d'espaces naturels éligibles au règlement relatif à la préservation de la biodiversité dans le Tarn

▶ Prairies et landes des hautes terres

A une altitude généralement supérieure à 700 m, ces espaces entretenus par l'activité humaine (pâturage extensif et fauche) correspondent à des prairies naturelles permanentes. Ces prairies sont marquées par une forte présence de fleurs avec notamment la pensée des Vosges, l'arnica, la gentiane jaune, la carline, le crocus à fleur nue. Le maintien de ces milieux occupant peu de surface dans le département constitue un enjeu important ; la présence de certaines plantes de montagne dans le Tarn étant liée à ces prairies d'altitude (Monts de Lacaune, Montagne Noire).

▶ Zones humides

« On entend par zone humide, les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par les plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

Elles se caractérisent par la présence de plantes hygrophiles comme la parnacie des marais, la prêle fluviatile, l'orchis maculé en montagne et en plaine par la fritillaire, l'orchis incarnat, l'orchis à fleur lâche et l'orchis élevé sur sol calcaire.

Les sols sont hydromorphes, gorgés d'eau, de façon permanente ou une partie de l'année. Ces milieux abritent des espèces rares de papillons comme le damier de la succise, le cuivré des marais ainsi que des oiseaux comme le tarier des prés ou la bergeronnette printanière. Ces milieux ont connu une forte régression du fait des actions de drainage et de divers aménagements. Leur préservation est un enjeu important au regard de leur intérêt en matière de régime et de qualité des eaux (réception, restitution).

▶ Ruisseaux, réseaux apicaux et ripisylve

Ils s'apparentent à un ensemble de ruisseaux et cours d'eau temporaires constituant un chevelu drainant les bassins versants.

La végétation qui accompagne ces ruisseaux (ripisylve) met en présence des associations végétales spécifiques (aulne, tilleul, saule, houblon, saule, lysimaque).

Ces milieux jouent un rôle primordial dans l'alimentation et la qualité des cours d'eau. La ripisylve contribue fortement à la dénitrification et au maintien des berges.

Dernier refuge pour des espèces animales très sensibles à la qualité de l'eau (écrevisse à pattes blanches, lamproie de planer, loutre), ils demeurent très fragiles et sensibles à toute modification du contexte (captages, calibrages, pollutions mécaniques ou chimiques).

Rôle majeur dans les continuités écologiques.

▶ Mares, Sources, Fontaines

Les sources et fontaines, la plupart du temps aménagées, se caractérisent par des eaux calmes et pures.

Bien souvent abandonnées ou isolées dans des zones marginalisées, elles offrent un habitat propice aux amphibiens (triton marbré) et à des insectes (libellules).

La dorine, la cardamine à larges feuilles et le cresson en constituent les plantes caractéristiques.

La restauration de ces petits éléments auxquels il faut associer les mares, constitue un enjeu au regard de leur intérêt à la fois naturel, patrimonial et culturel.

► Patrimoine bâti

Un grand nombre d'éléments de bâti traditionnel (cabanes de vigne, granges, pigeonniers, jasses, cazelles, murets de pierre) et d'ouvrages d'art (tunnels, ponts, souterrains) est utilisé par des espèces sauvages comme lieu de refuge et de nidification.

On peut associer à ces ensembles, de nombreuses dépendances de bâtisses, bâtiments d'exploitation, châteaux et clochers d'églises. Le maintien de certaines populations sensibles (chauves-souris comme le petit rhinolophe, d'oiseaux tels que la chouette chevêche, l'effraie et des hirondelles) et leur répartition sont liés à la conservation de ces structures bâties. Bien souvent, la prise en compte de leur présence dans des projets de réhabilitation ou d'équipement de ces éléments architecturaux (traitements de façades, fermeture de clochers, éclairages...) peuvent s'avérer déterminants pour la sauvegarde de ces espèces souvent menacées.

► Bois de plaine

Installés sur des espaces délaissés par l'activité agricole, ces bois sont souvent associés à la présence de terrains argilo-calcaires, marneux ou d'argiles à graviers.

Le peuplement correspond généralement à un taillis sous futaie à chênaie pédonculée, à chênaie-charmaie en partie fraîche, à robiniers et châtaigniers et chênaie pubescente en zone plus sèche.

Ces milieux sont très propices aux oiseaux cavernicoles (Pic mar), à des rapaces tels que le circaète Jean le Blanc ou encore l'aigle botté ainsi que diverses espèces de chauves-souris. Ils sont également favorables à des insectes xylophages.

On y trouve des plantes atlantiques et surtout des espèces de champignons particulièrement intéressantes.

► Hêtraies calcaires

Dans le Tarn et principalement les Monts de Lacaune, elles s'apparentent à des surfaces relativement réduites.

Dans un contexte lié à l'altitude et à des climats de type atlantique montagnard, le substrat calcaire qui les porte en détermine le caractère particulier, marqué par des associations végétales très originales.

Ces hêtraies se singularisent ainsi par une flore qui comprend l'épaphique, l'élébore vert, l'orchidée néocie Nid d'Oiseau ou la Cardamine à Sept Feuilles.

► Vieilles futaies

Disséminés sur l'ensemble du territoire tarnais, des espaces forestiers qui n'auraient pas fait l'objet de prélèvements de bois depuis un demi-siècle conservent, quelque soit la nature du peuplement, des associations végétales qui en constituent toute la richesse et l'originalité (hêtraie, chênaie atlantique, chênaie-charmaie). Ces ensembles à forte valeur patrimoniale constituent des sites – témoins, voire expérimentaux en matière de biodiversité, d'observation d'associations végétales et de peuplements faunistiques.

Ils constituent des espaces – référence dans l'analyse du fonctionnement des écosystèmes forestiers.

► Les Haies champêtres

Ils s'agit ici de haies buissonnantes et arbusitives, parfois structurées d'arbres de haut jet et / ou par la présence de fruitiers.

Les pratiques d'émondage relativement anciennes perpétuées aujourd'hui garantissent la présence d'arbres dépérissant et d'arbres morts.

Classiquement, le hêtre, le houx, le noisetier et le frêne en montagne, l'orme, le prunellier, le merisier, l'érable et l'aubépine en plaine en constituent les principales composantes.

Ces structures arborées jouent un rôle primordial d'abri pour une faune diversifiée d'oiseaux, de petits mammifères, de reptiles et d'insectes. Par un effet de «corridor», elles favorisent les déplacements de la faune et le déplacement des espèces entre différents milieux contribuant ainsi à des effets très bénéfiques de brassage génétique (trame verte)

► Cultures extensives et plantes messicoles des coteaux calcaires et causses

Quand elles sont conduites en l'absence de tout traitement phytosanitaire et très peu d'amendements, certaines cultures céréalières d'automne s'avèrent propices à la présence de plantes messicoles très rares comme la Nigelle de France (50 % de la population française dans le Tarn), l'Adonis Goutte de Sang, le Pied d'Alouette de Verdun associées au cortège des coquelicots, des bleuets et des nieles.

Aide forfaitaire dans le cas de travaux réalisés par le maître d'ouvrage

Restauration de mares ou de pesquiers

- restauration lourde : base de 500 euros / mare ou pesquier
- travaux plus légers (désenvasement, reprofilage, tvx d'étanchéité) :
base de 300 euros / mare ou pesquier

Ouverture d'une parcelle : base forfaitaire

- Intervention lourde :

Pour les parcelles > 1ha

base de 1000 euros / ha

Pour les parcelles < 1ha

150 € pour part de charge fixe ce qui comprend la mise en place du chantier, obstacles, franchissements interventions manuelles

+ 850€ X surface

= 150 + 850x surface

- Intervention légère :

Pour les parcelles > 1ha

base de 100 euros / ha / nb d'interventions nécessaires sur 3 ans

Pour les parcelles < 1ha

= 30 € (part de charges fixe) + 70xsurface

Pose de Clôture

Sur la base de 1,90 € / ml de clôture :

- 1,30 € / ml de matériel (piquets, barbelé, crampillons)

- 0,60 € / ml de main d'oeuvre pour la pose.

Réalisation d'aménagements légers de gestion (Auge bétonnée, abri léger, parc contention ...)

100 € par jour limité à 10 jours par aménagement.

Annexe 3

Modèle de Convention avec les collectivités territoriales, associations et leurs groupements pour les sites ENS



Site « nom »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Département du Tarn représenté par son Président Monsieur Christophe RAMOND, agissant au nom et pour le compte du Département, autorisé aux fins de la présente par délibération de la Commission Permanente du Département en date du 15 septembre 2017, ci-après désigné par les termes : « le Département »,

D'une part,

ET

La Structure de « nom » représentée par « nom » agissant au nom et pour le compte de la structure de

Ci-après désigné par les termes : « la structure »

D'autre part,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Préambule

Politique des Espaces Naturels Sensibles :

Dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (Loi 85-729 du 18 juillet 1985), le Département a sélectionné, avec le concours des naturalistes tarnais partenaires du Département (LPO, Société Tarnaise des Sciences Naturelles, Conservatoire des Espaces Naturels Midi-Pyrénées), un échantillon varié de sites caractéristiques et reconnus pour leurs richesses écologiques. Cette liste sites établie par le comité scientifique a été actualisée le 13 novembre 2020 dans le cadre de l'approbation du Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn.

Ainsi, distribués sur l'ensemble du territoire, 81 ENS sont référencés et rendent compte de l'éventail des milieux naturels tarnais. Certains sont traversés par un sentier d'intérêt départemental dont la gestion est assurée par le Département. Dans le cadre de son Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn, le Département souhaite valoriser ses espaces remarquables et en faire des lieux référence pour la sensibilisation à la préservation de la biodiversité. En application de l'article L.113-8 du Code de l'urbanisme, la Loi confie aux Départements la compétence pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites.

Sur ces sites le Département est amené à conduire une politique structurée des ENS capable d'associer trois objectifs :

- la préservation des espèces et milieux naturels fragiles
- la gestion de milieux naturels représentatifs
- l'ouverture au public par la valorisation des milieux naturels et la sensibilisation du public.

La politique départementale relative aux ENS est menée en concertation avec les acteurs locaux, en privilégiant les collectivités territoriales et dans le respect de principes fondamentaux tels que:

- l'adaptation aux contextes locaux, en parfaite coordination avec propriétaires et gestionnaires du terrain.
- le conventionnement des actions avec les collectivités ou les propriétaires privés.

Ce réseau de lieux de découverte et de préservation d'espaces naturels remarquables, atouts patrimonial et paysager, participe activement au cadre de vie et à l'attractivité des territoires tarnais.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités d'usage visant à gérer, promouvoir, protéger tout ou partie de l'Espace Naturel Sensible de « nom » et de régler les obligations réciproques entre les parties.

Pour les sites inclus partiellement ou en totalité dans un zonage Natura 2000, toutes actions de préservation, d'aménagement doivent être conformes au document d'Objectifs Natura 2000 et/ou d'une décision collégiale à l'issu de comité de pilotage Natura 2000.

Article 2 – Présentation du site :

cf cartographie du site en annexe (Situation géographique, richesse patrimoniales particularités...)

Article 3 – Engagement du Département

Le Département peut assurer un accompagnement technique pour la préservation et la mise en valeur de ce site.

Le Département peut assurer la maîtrise d'ouvrage des études d'inventaires et de suivis de cet espace naturel. Ainsi il s'engage à restituer un diagnostic/inventaire de ce site assorti d'orientations de gestion. Cette démarche s'inscrivant dans la politique des ENS menée par le Département, ce dernier veillera particulièrement à définir les risques encourus par cet ENS et la meilleure façon de le préserver puis de le valoriser en connaissance de cause. La pérennité de cette biodiversité remarquable est donc un gage de réussite de la démarche de préservation de la mosaïque des paysages tarnais.

Article 4 – Engagement de la « structure » sur les parcelles dont elle est propriétaire :

Au titre de la présente convention, le propriétaire, ici la « structure », s'engage à suivre les objectifs de gestion prévus de concert avec le Département et en accord avec le COPIL Natura 2000 dans le cadre d'opérations ponctuelles sur les parcelles dont elle est propriétaire (citées à l'article 5).

La « structure » s'engage à faire figurer dans son Plan Local d'Urbanisme les parcelles concernées par des actions conjointes Département/Commune en Zone Naturelle. De plus, elle s'engage à ne pas changer le statut de celles inscrites dans le périmètre de l'ENS et possédant déjà ce statut.

Article 5 – Conditions d'exercice

La « structure » met gratuitement à la disposition du Département les terrains dont elle est propriétaire et qui ont été retenus au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles par le Département et citées ci-dessous :

n° de Parcelle	Section	Propriétaire	Traversée par le sentier de découverte (oui / non)

Les co-signataires de la présente convention sont partenaires de la démarche d'animation, de préservation, de gestion et de mise en valeur du site.

Ils peuvent faire intervenir des structures associatives ou privées pour assurer le suivi et la pérennité du site.

Ainsi, ce groupe de travail est chargé de la réflexion sur la gestion globale et cohérente du site classé Espace Naturel Sensible. Pour le mettre en oeuvre, le groupe de travail assurera la coordination des actions engagées.

Article 6 – Ouverture au public : le sentier de découverte « nom »

L'ouverture au public faisant partie intégrante de la politique des ENS, les modalités d'ouverture devront prendre en compte la sensibilité du site.

Le sentier de découverte sera inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées par délibérations de la commune et du Département, et la commune autorisera, par la présente convention, le passage des randonneurs et VTTistes sur les parcelles communales traversées par le sentier de découverte et listées dans l'article 5 de la présente convention.

La gestion du sentier est à la charge du Département qui en assurera l'entretien (débroussaillage, aménagement type marches, rambardes), la pose de mobiliers (pupitres, panneau de départ, flèches) ainsi que le balisage.

Article 7 - Communication – Valorisation

Toute opération de communication en lien avec la gestion et la valorisation de l'ENS, devra mentionner le partenariat Département du Tarn / « structure ».

Les logos respectant les chartes graphiques des partenaires devront figurer sur toutes les publications relatives à la gestion ou à la mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible et de son sentier de découverte.

Le Département s'engage à valoriser cet ENS à travers ses outils de communication vecteurs de sa politique en faveur des milieux naturels (topo guide, fiches, site internet, revue du Département ...)

La « structure » s'engage à valoriser ce partenariat de la manière suivante :

- En prenant contact avec le service communication du Conseil Départemental du Tarn en amont de toute édition de documents de communication impliquant l'ENS
- En amont de tout événementiel lié à l'ENS afin entre autres de se munir de supports de communication fournis par le Département.
- En conviant le Président du Conseil Départemental à l'inauguration ou à toute manifestation en lien avec l'ENS.

Article 8 - Montant et modalités de versement d'une subvention

Dans le cadre du règlement d'aides « relatif à la préservation des milieux naturels tarnais » adopté par délibération en date du 23 mars 2012, en tant que propriétaire de parcelles situées sur l'ENS du « nom », la « structure » peut solliciter l'aide financière du Département dans le but de mener à bien une action de gestion, d'étude, de restauration sur le territoire de l'ENS.

La présente convention est consentie à titre gratuit.

Article 9 - Durée de la convention, renouvellement, résiliation

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Son renouvellement est subordonné à la bonne exécution de la présente.

Les parties se réservent le droit de la dénoncer, unilatéralement par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de trois mois.

Les signataires s'engagent à respecter les termes et l'esprit de cette convention.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant précisant les éléments modifiés, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux de la présente.

Le propriétaire s'engage à informer des obligations découlant de la présente convention, toute personne qui lui serait substituée dans tout ou partie de ses droits.

À , le

Pour la « structure » de

Le Représentant

À , le

Pour le Département du Tarn

Le Président

ANNEXES :

Cartographie du site - Règlement départemental - Relevés

Annexe 4

Modèle de Convention de passage en propriété privée pour un sentier ENS



Sentier de découverte

ENTRE

Le Département du Tarn, représenté par, Monsieur Christophe RAMOND président du Conseil départemental, agissant au nom et pour le compte du Département du Tarn, en exécution de la délibération de l'Assemblée Départementale du 15 septembre 2017.

Ci-après désigné par les termes : «**le Département**»

D'une part,

ET

Madame, Monsieur,

Domicilié
propriétaire sur la Commune de
ci-après désigné «**le Propriétaire**»

D'autre part,

IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

*La Politique Départementale
des Espaces Naturels Sensibles :*

Les ENS des départements ont été créés par l'article 12 de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985.

Dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (Loi 85 729 du 18 juillet 1985), le Département a sélectionné, avec le concours des naturalistes tarnais partenaires du Département (LPO, Société Tarnaise des Sciences Naturelles, Conservatoire des Espaces Naturels Midi-Pyrénées), un échantillon varié de sites caractéristiques et reconnus pour leurs richesses écologiques. Cette liste de sites établie par le comité scientifique a été actualisée le 12 février 2021 dans le cadre de l'approbation du Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn.

Ainsi, distribués sur l'ensemble du territoire, 81 ENS sont référencés et rendent compte de l'éventail des milieux naturels tarnais. Certains sont traversés par un sentier d'intérêt départemental dont la gestion est assurée par le Département. Dans le cadre de son Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn, le Département souhaite valoriser ses espaces remarquables et en faire des lieux référence pour la sensibilisation à la préservation de la biodiversité. En application de l'article L.113-8, L.113-10, L.331-3 et suivants du Code de l'urbanisme, la Loi confie aux Départements la compétence pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion

et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites.

Sur ces 81 ENS le Département conduit une politique structurée capable d'associer trois types d'objectifs :

- la préservation des espèces et milieux fragiles
- la gestion de milieux naturels représentatifs
- l'ouverture au public (valorisation des milieux naturels et sensibilisation du public)

La politique départementale ENS est menée en conciliation avec les acteurs locaux et en parfaite coordination avec les propriétaires et gestionnaires du terrain.

Ce réseau de lieux de découverte et de préservation d'espaces naturels remarquables, partie prenante du patrimoine communal et départemental, a pour but de créer des lieux relais pour observer la Nature de façons encadrée et sécurisée. L'occasion aussi de proposer des lieux vitrines en faveur du monde agricole et forestier, des élus et des gestionnaires locaux. Enfin, ce réseau de site a pour vocation d'affirmer une attractivité du Tarn en développant et en mettant en scène ses atouts naturels et paysagers. Les sentiers ENS concourent ainsi aux objectifs du Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn selon l'orientation stratégique "Axe 3 : Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages".

Dans le cadre de la démarche qualité départementale Rando'Tarn et selon les principes de gestion des "Sentiers d'Intérêt Départemental", Le Département assure la gestion et

l'entretien des itinéraires classés "sentiers de découverte ENS" en relation avec les communes. Des conventions sont passées entre le Département et chaque commune concernée définissant entre autre les conditions de gestion et les obligations réciproques relative à la gestion des sentiers concernés.

Selon une répartition géographique, les travaux d'aménagement et d'entretien des sentiers de découverte ENS sont confiés à des structures tarnaises conduisant des chantiers d'insertion, à des entreprises privées ou aux équipes techniques du Département.

Les travaux de balisage sont confiés, par prestation, au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

Le Comité Départemental du Tourisme assure des actions de promotion et de communication en matière de randonnée et d'activités de pleine nature

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de régler les conditions d'usage d'un sentier de découverte ENS traversant une parcelle privée, d'en arrêter les dispositions d'aménagement et d'en permettre en conséquence l'usage public. En particulier, d'y autoriser le passage des randonneurs pédestres et de manière générale, toute personne pratiquant une activité de promenade non motorisée.

Cette autoris

Article 2 – ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le **propriétaire** autorise le passage des randonneurs non motorisés sur le chemin ouvert sur le(s) parcelle(s) n° ... section du cadastre de la commune de ainsi que l'intervention des services du Département ou de toute personne mandatée par lui pour réaliser les travaux d'aménagement légers nécessaires à la sécurité des usagers (traitement de la végétation au sol, élagages des bas-côtes ...) et de maintenance nécessaires à rendre l'emprise du chemin conforme à la pratique de la randonnée non motorisée notamment le balisage et la signalétique du parcours. La(es) parcelle(s) concernée(s) ne sont pas ouvertes au public, seule l'emprise balisée du chemin est accessible aux randonneurs.

Le **propriétaire** s'engage à informer des obligations découlant de la présente convention, toute personne qui lui serait substituée dans tout ou partie de ses droits. Dans le cas de la vente de sa propriété, il s'engage à en informer le Département au moins 3 mois avant la signature de l'acte afin de permettre à celui-ci de prendre les mesures propres à assurer la continuité de l'itinéraire.

Le **propriétaire** accepte de voir figurer dans les publications de guides et articles de présentation des sentiers de randonnée tarnais, le tracé et le descriptif des itinéraires comprenant les portions de voies faisant l'objet de la présente convention.

Le chemin étant ouvert à la circulation du public, le propriétaire foncier ne s'opposera pas aux mesures de police que le Maire de la commune serait amené à prendre dans la mesure où celles-ci ne présenteraient pas un caractère restrictif pour ses droits de propriétaire.

Article 3 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Les aménagements, l'entretien, la signalétique et le balisage du sentier tracé sur la parcelle objet de la présente convention sont à la charge du **Département** qui intervient selon une programmation annuelle ou sur demande expresse du propriétaire ou de la commune et sans qu'il puisse être demandé au propriétaire quelque participation que ce soit.

Il s'engage à ce que le déroulement de ces travaux ne cause aucun préjudice au propriétaire.

Les travaux de balisage seront réalisés sous l'autorité du **Département**, selon les prescriptions de la Charte du balisage établie par la Fédération Française de la Randonnée.

Le **Département** s'engage à informer les randonneurs du caractère privé des parcelles concernées et à leur recommander, dans les publications descriptives de l'itinéraire, de ne pas s'écartier du chemin balisé lors de la traversée de la propriété privée, de ne pas y faire Mis en forme : Aucun(e), Pas de paragraphes solidaires de feu, de n'y laisser aucun détritus, de ne pas y camper, d'y respecter la faune, la flore, l'élevage et les cultures.

Le **propriétaire** sera tenu informé des travaux d'aménagement et de leur avancement ainsi que des interventions de maintenance pendant la durée de la présente convention.

Article 4 – OBLIGATIONS PARTICULIERES

Dans le cas d'une décision du propriétaire, de refuser la circulation des véhicules motorisés sur la portion de voie faisant l'objet de la présente convention, le **Département** prendra à sa charge l'installation de panneaux d'interdiction de circuler avec un véhicule à moteur.

Article 5 – RESPONSABILITES

La responsabilité civile et administrative des parties et des bénéficiaires à la présente convention sont réparties comme suit :

Le **Département** est responsable civilement des dommages causés aux usagers ou au **propriétaire**, du fait des opérations de travaux publics, des mesures d'ordre public sur les espaces ouverts et de la surveillance de l'itinéraire.

Le **propriétaire** pourra répondre des dommages corporels et matériels qui seraient de son fait ou du fait des choses dont il a la charge.

Les usagers sont responsables des dommages provoqués de leur fait aux personnes et aux biens. En particulier des dommages résultant de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles sur les sentiers de randonnée.

Article 6 – DUREE - RESILIATION

La présente convention est consentie pour une durée de 6 années entières et consécutives à compter de la date de signature de la présente.

A l'expiration du terme ainsi fixé, la présente convention se renouvellera par tacite reconduction, pour une durée équivalente à la présente, les parties se réservant le droit de la dénoncer à cette échéance et unilatéralement par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de trois mois.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant précisant les éléments modifiés, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux de la présente convention.

Fait à ALBI, le

Le Propriétaire

**Le Président du Conseil départemental
Christophe RAMOND**

Annexe 5

Lecture du Schéma Départemental des Espaces Naturels au regard des Objectifs de Développement Durable

Contribution des objectifs du SDEN aux ODD

Axe 1

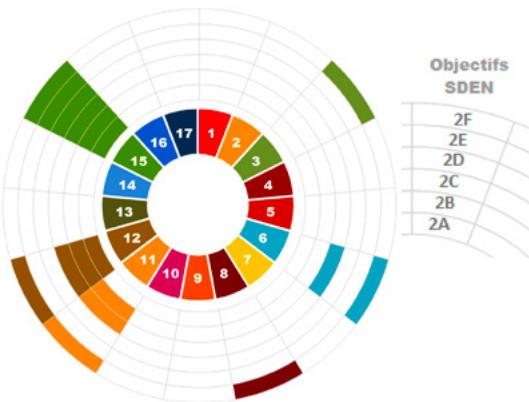
Connaitre et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversités, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits



Objectifs SDEN
1C
1B
1A

Axe 2

Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement



Objectifs SDEN
2F
2E
2D
2C
2B
2A

Axe 3

Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages



Objectifs SDEN
3C
3B
3A

Axe 4

Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise



Objectifs SDEN
4D
4C
4B
4A

ODD auxquels
l'objectif contribue

Axe 1 : Connaitre et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leurs diversité, leurs localisations, leurs sensibilités et leurs attraits	
Objectif 1.A : Approfondir la connaissance des milieux naturels et des espèces du Tarn	15 - 13 - 6
Objectif 1.B : Se doter d'un observatoire de l'environnement pour centraliser, organiser et diffuser les informations relatives à la biodiversité tarnaise et aux actions du Département	15 - 13 - 6 - 9 - 17 - 11
Objectif 1.C : Analyser et être vigilant sur les impacts des changements climatiques, anthropiques	15 - 13 - 6 - 9 - 17 - 11
Axe 2 : Conserver la biodiversité existante et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement	
Objectif 2.A : Sur les sites ENS, assurer leur bon état de conservation en définissant des cadres de gestion et en les utilisant comme l	15 - 12
Objectif 2.B : Hors ENS, maintenir et/ou restaurer des habitats naturels et leur connectivité	15 - 12 - 11
Objectif 2.C : Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques tarnais	15 - 6 - 12 - 11
Objectif 2.D : Accompagner les actions en faveur des espèces menacées	15
Objectif 2.E : Agir sur les espèces exotiques envahissantes	15
Objectif 2.F : Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels par le développement maîtrisé des activités anthropiques en espaces naturels	12 - 15 - 6 - 11 - 8 - 3
Axe 3 : Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages	
Objectif 3.A : Développer une stratégie de valorisation de la biodiversité tarnaise et des actions du Département	16
Objectif 3.B : Structurer une offre d'éducation et de sensibilisation à la nature, en provoquant l'émerveillement, le respect de la biodiversité et de ses modes de gestion	4 - 11
Objectif 3.C : Conforter la valorisation du patrimoine naturel et des paysages comme facteur d'attractivité touristique et de cadre de vie	12 - 11 - 8
Axe 4 : Poursuivre les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise	
Objectif 4.A : Poursuivre et renforcer les espaces de partage, d'information et d'action entre acteurs tarnais (au service de la biodiversité tarnaise)	17
Objectif 4.B : Maintenir l'accompagnement technique et financier du Département auprès de structures oeuvrant pour la biodiversité	11 - 15 - 6
Objectif 4.C : Développer le rôle d'appui technique de la DEE auprès des autres services du Département	16 - 15 - 6 - 2
Objectif 4.D : Affirmer le Département comme ancrage local des politiques nationales et régionales en faveur de la biodiversité	17 - 15

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Lexique

AEAG	Agence de l'Eau Adour Garonne
AFB	Agence Française de la Biodiversité
ARB	Agence Régionale de la Biodiversité d'Occitanie
CBNMP	Conservatoire Botanique National Pyrénéen et de Midi Pyrénées
CDESI	Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
COFOR81	Collectivités Forestières du Tarn
CPIE des Pays Tarnais	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement des Pays Tarnais
DDT	Direction Départementale des Territoires
DEE	Direction de l'Eau et de l'Environnement
DGAPTE	Direction Générale Adjointe des Politiques Territoriales et Educatives
ENS	Espaces Naturels Sensibles
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
ONF	Office National des Forêts
PDES	Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées
PEE	Plantes Exotiques Envahissantes
PNA	Plan d'Action National
PNRHL	Parc naturel régional du Haut-Languedoc
SID	Sentiers d'Intérêt Départemental
SrB Occitanie	Stratégie Régionale pour la Biodiversité d'Occitanie
ZRV	Zones de Rejet Végétalisées

CRÉDITS PHOTOS DÉPARTEMENT DU TARN

Xavier FLOUTARD-VAYLEUX
Service Espaces Naturels et Biodiversité
Service Ressource en Eau et Milieux Aquatiques
Service de la Jeunesse et des Sports
Service d'Assistance Technique aux Eaux et Stations d'Epuration
Jérôme GALINIER
Frédéric PUECH
Patrick URBANO
Isabelle CALVIERE



Conseil départemental du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 9
Tél : 05 63 45 64 64 | www.tarn.fr

